SUPPLÉMENT AU N° 595 DU 5 DÉCEMBRE 2003 - L'HEBDOMADAIRE DU SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRÉ

L'US MAG

L'UNIVERSITE SYNDICALISTE

DOSSIER

Enseigner en France aujourd'hui

RENTRÉE 2004, RECRUTEMENTS

Catastrophe annoncée

FONCTION PUBLIQUE

Vers des actions unitaires

LAÏCITÉ

Une loi qui ne règle pas tout

DÉBAT SUR L'ÉCOLE : 18 JANVIER, MEETING DE LA FSU À LA MUTUALITÉ

34
Portraits :
Enseigner, et après ?

19
Dossier
Nos métiers en débat : enseigner en France aujourd'hui.

44
Entretien avec
Stéphane Rozès.

Sommaire

Revue de presse 4
30 jours 5
Débat/courriers 6
Débat/opinion 9
- *Autour de la protection sociale.*
- *Jean-Paul Panzani, président de la Fédération des mutuelles de France.*
- *Pierre Volovitch, chercheur à l'IRES.*

Actualités 11
- *Rentrée : catastrophe annoncée.*
- *Grand débat : mobilisation dans les établissements.*
- *Recrutements : – 4 000 ?*
- *Fonction publique : unité pour nos revendications.*
- *Métiers de l'enseignement : des groupes de travail peu prometteurs.*

Eco/social 15
- *Europe : après la suspension du pacte de stabilité.*
- *Salaires : où se situent les enseignants ?*
- *RMA : haro sur les pauvres.*
- *Projet de loi Fillon : faux dialogue et vrai dumping.*

Dossier 19
- *Nos métiers en débat : enseigner en France aujourd'hui.*

Métier 27
- *Histoire sociale et enseignement.*
- *Mutations 2004.*
- *CNDP : un an de lutte contre le transfert.*
- *CO-Psy : l'OCDE et la psychologie.*
- *BTS diététique : vers un nouveau régime ?*

Fenêtre sur 30
- *La Guyane, un département français du tiers monde.*

Catégo/US pratique 32
- *Temps partiel et CPA.*

Portrait 34
- *Des enseignants à la retraite.*

International 36
- *Enseigner en Russie.*
- *Conférence de l'Internationale de l'éducation.*

Culture 38
- ***Livres-revues***
- ***Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions***
- ***Multimédia***

Entretien 44
- *Stéphane Rozès : directeur de CSA-Opinion et maître de conférences à l'IEP de Paris.*

Avez-vous pensé à régler votre COTISATION SYNDICALE ? 2003/2004

L'Université Syndicaliste, hebdomadaire du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES, 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07. Tél standard : 01 40 63 29 00). **Directeur de la publication :** Gérard Anthéaume, Tél. 01 42 80 91 04. **Rédacteurs en chef :** Serge Chatelain et Alexis Chabot. **Rédactrice en chef adjointe :** Andrée Béhotéguy. **Secrétaire de direction :** Thérèse Bara. **Collaborateurs permanents :** Nicolas Beniès, Fabrice Giovanazzi, Claudie Martens. **Responsable publicité :** Clotilde Poitevin, tél. : 01 42 80 96 05. **Photocomposition et photogravure :** C.A.G. **Imprimerie :** RPN, Livry-Gargan (93). **C. P.** N° 0108 S 06386. **I.S.S.N.** N° 0751-5839. Dépôt légal à parution. **Conception :** Voltaire & Associés, 15, rue de la Banque, 75002 Paris. Prix du numéro : 1,30 €. Abonnement : 1) Personnels de l'Education nationale : France 26 € ; étranger et DOM-TOM : 40 €. 2) Autres, France : 37 € ; étranger : 51 €. **Publicité :** MAIF (2), ZIG-ZAG (47), EXPOLANGUES (48). Carte jetée : pétition salaires. **Photo de Une :** DR. Pour s'informer et donner son avis : Mél : secgene2@snes.edu, Internet : http://www.snes.edu

La grande faux

La rentrée 2004 se prépare activement dans les académies. Comme les années précédentes, la règle à calcul ministérielle est entrée en mouvement armée de sa faux pour enlever des moyens partout où baissent les effectifs et en redistribuer partout où ils gonflent, notamment dans les académies de la région parisienne, du Sud et dans les DOM. Mais cette année la grande faux sera beaucoup plus meurtrière. L'hémorragie démographique dans les académies de Lille, Amiens, Reims et Nancy-Metz va coûter très cher dans un contexte où le budget supprime l'équivalent de 2 350 emplois d'enseignant, 12 400 MI-SE, 20 000 aides-éducateurs, remplacés seulement par 13 000 assistants d'éducation, 1 000 administratifs, et ne crée aucun emploi de CPE, de CO-Psy, d'infirmière, d'assistante sociale, de médecin et d'ATOS.

Déjà, l'an dernier, pour la perte de 0,86 % des effectifs de collégiens, les recteurs avaient supprimé 1,07 % des divisions ; pour 0,03 % de baisse dans les lycées, ils avaient supprimé 0,19 % des divisions. On imagine ce qu'il en sera cette année. La pression va continuer à s'exercer sur les moyens de remplacement dont la couverture est pourtant très médiocre sur les options, sur les langues, alors que tous les signaux sont au rouge depuis longtemps, sur les classes post-baccalauréat.

Mais l'observation attentive des disparités géographiques dans l'accès aux diplômes montre aussi que les académies qui vont être saignées sont parmi celles qui ont le plus de retard. Si 70,8 % des élèves de Troisième sont passés en Seconde à Rennes, ils ne sont que 56,1 % à Lille et à Amiens. Il n'est pas besoin de beaucoup de palabres pour s'apercevoir que le système ne peut progresser si les moyens accordés à l'école ne permettent pas à la fois de faire face aux poussées démographiques là où elles existent et d'affecter des moyens au rattrapage des retards et difficultés scolaires là où ils sont patents. Un tel choix supposerait une autre équation budgétaire. Il y a fort à craindre que la loi d'orientation en préparation ne contienne ni le choix, ni les données de l'équation. La grande faux pourra encore mener sa danse macabre.

Que chacun reprenne des forces pendant les fêtes, nous allons en avoir besoin. Il est temps de reprendre l'action syndicale.

Denis Paget
cosecrétaire général

SOCIAL

Bonnes fêtes quand même...

Le Monde 1er novembre 2003

LES JEUNES SONT LES PREMIERS TOUCHÉS PAR L'AUGMENTATION DU CHÔMAGE

L'été n'avait pas été trop mauvais, l'automne s'annonce des plus médiocre sur le front du chômage (...) Le nombre des demandeurs d'emploi a fortement augmenté en septembre, quelles que soient les définitions du chômage retenues. Selon le Bureau international du travail, le taux de chômage s'élevait à ctte date à 9,7 % (+ 0,1 point) (...) Les jeunes – et singulièrement les hommes – ont été les premiers touchés par l'envolée du chômage : sur les 25 300 demandeur d'emploi supplémentaires enregistrés en septembre, 20 600 avaient moins de 25 ans. Parmi ces derniers, 11 700 étaient de sexe masculin. Les moins de 25 ans, toutefois, ont une « ancienneté » moyenne au chômage de 135 jours, contre 246 pour les 25-49 ans et 406 pour les 50 ans ou plus.

l'Humanité 12 novembre 2003

LA PLUS GRANDE AGORA D'EUROPE

(...) Désormais bien calés dans le paysage, le mouvement altermondialisation et, plus largement encore, le processus des forums sociaux se trouvent aujourd'hui à la croisée des chemins : c'est aujurd'hui plus dans la qualité, en profondeur et dans la consruction effective d'alternatives que se pose désormais la question de son efficacité. (...) Ce qui est au cœur de l'événement et ce qu'en revanche la plupart des journaux s'acharnent à dissimuler sous le tapis, c'est évidemment du politique porté par une pluralité d'acteurs sociaux et d'organisations très différents entre eux : la Constitution européenne, l'alternative au libéralisme, la paix, les services publics, la liberté de circulation, l'économie sociale et solidaire, l'emploi, le revenu, l'égalité homme-femme, l'agriculture, la souveraineté alimentaire, les retraites solidaires (...).

La Tribune 20 novembre 2003

Le gouvernement a effectué des coupes record dans le budget de l'État

Au prix d'importantes annulations de crédits, le gouvernement devrait parvenir à respecter l'enveloppe de 273,8 milliards d'euros votée par le Parlement. L'objectif était affiché depuis l'an dernier. L'atteindre apparaîtra pour la majorité comme un succès, tandis que l'opposition devrait critiquer la rigueur de la gestion Raffarin. (...) Tout au long de l'année, le gouvernement à dû faire face à une augmentation inéluctable de certaines dépenses, comme celles ayant trait au RMI, conséquence d'une croissance qui ne devrait pas dépasser 0,2 % cette année, ou bien celles, plus traditionnelles, liées aux opérations militaires. Pour les financer, il a puisé dans les budgets des ministères, ce qui c'est traduit par de larges coupes dénoncées en particulier par le personnel de la Recherche. (...) Au total, la comptabilité de l'État fera apparaître 5,2 milliards d'euros d'annulations de crédits, du jamais vu sur la période récente. Entre 1997 et 2002, elle tournait autour de 3 milliards d'euros par an. Le procédé sera répété en 2004. Francis Mer estime « raisonnable » de faire de nouveaux gels au début de l'an prochain. A ces 5,2 milliards d'annulations de crédits s'ajoutent les économies dites « constatées », qui ne figurent pas dans le projet de loi de finances rectificative. Elles s'élèvent à 900 millions d'euros et intègrent, entre autres, les retenues sur salaire des fonctionnaires au titre des grèves du printemps. Bercy se dit incapable de chiffrer ces retenues que des sources propres du gouvernement ont évaluées à 800 millions d'euros.

Le dessin du mois

Le Canard enchaîné du 17 décembre 2003.

Libération 5 novembre 2003

LA FEMME, PARENT PAUVRE DE LA FRACTURE SOCIALE

La semaine dernière, l'INSEE publiait des chiffres montrant que la pauvreté avait reculé en France entre 1997 et 2000. Et cela grâce à une fortre baisse du nombre de demandeurs d'emploi. Depuis juillet 2001, le chômage est reparti à la hausse, et le nombre de pauvres augmente à nouveau. Tel est le constat du Secours catholique dans son rapport annuel. Le nombre de personnes et familles en difficulté accueillies par ses permanents et bénévoles a progressé de 2,3 % l'an dernier (...). « On assiste à une féminisation de la pauvreté, car ce sont en général les femmes qui élèvent seules les enfants lorsque la famille éclate », analyse Pierre Levenné, secrétaire général de l'association. La moitié de ces familles vit exclusivement de prestations sociales. Ces femmes isolées sont souvent contraintes de rester à la maison, faute d'avoir accès à un travail stable et suffisamment rémunéré leur permettant de faire face aux frais de garde des enfants et aux besoins du foyer.

Les Echos 19 novembre 2003

FILLON JOUE LE CONSENSUS SUR LA FORMATION, PAS SUR LE DIALOGUE SOCIAL

(...) Le projet de loi sur « la formation tout au long de la vie et le dialogue social » est porteur de deux réformes majeures. La première transpose l'accord unanime des partenaires sociaux sur la formation professionnelle. (...) Elle va en effet introduire une anvancée sociale reconnue par tous : la création d'un « droit individuel à la formation » de 20 heures par an. (...) Le second volet est aussi polémique que le premier est consensuel. Il refond en effet les règles de la négociations collective, qu'il s'agisse de la valeur juridique des accords comme de leurs conditions de validité.

AFP photo Patrick Kovarik

LAÏCITÉ

Après l'intervention du président de la République

Le président de la République a repris la plupart des conclusions de la commission Stasi, hormis la proposition d'ajouter deux jours de congé supplémentaires pour Yom Kippour et l'Aïd-el-Kebir. Il a décidé d'une loi restreinte au port des signes religieux « ostensibles » à l'école.
Le SNES rappelle que, s'il est opposé au port de signes religieux, il attache la plus grande importance à une démarche éducative qui emporte la conviction des élèves et des familles sur l'intérêt fondamental de respecter la laïcité républicaine. Cette démarche a pour but d'éviter le plus possible l'exclusion de jeunes élèves. Il rappelle aussi que les problèmes de laïcité ne se résument pas au port de signes religieux à l'école : le maintien du caractère propre des établissements privés confessionnels, le statut d'Alsace-Moselle, l'immixtion de représentants des Églises dans la formation des enseignants, ou des intérêts marchands, portent également atteinte à la laïcité. Le président de la République a ignoré ces problèmes. La loi qu'il propose ne règlera pas tout. La définition même de ce qui est « ostensible » continuera à susciter des conflits. Quoi qu'il en soit le SNES poursuivra ses interventions pour que cette loi n'aboutisse pas à une multiplication des exclusions et s'inscrive dans un travail éducatif soucieux de respecter les jeunes, les filles en particulier, et leur droit à l'éducation.

Communiqué de presse SNES, 17/12/2003

6 nov. Le travail, c'est la santé. Jean-Pierre Raffarin présente son plan dépendance : les salariés devront travailler un jour de plus, au libre choix des entreprises.

8 nov. Terrorisme. L'Arabie saoudite est frappée par l'un des plus sanglants attentats de son histoire.

12 nov. Agora. Ouverture en région parisienne du Forum social européen.

17 nov. Agora ? Lancement du « Grand débat » sur l'éducation.

18 nov. Politique. Jacques Chirac est-il sourd ?

17 nov. Terrorisme, *suite*. Al-Qaïda revendique le double attentat anti-juif d'Istambul.

18 nov. Axe du Bien. Georges Bush est à Londres.

19 nov. Chaleurs. Parution de l'ouvrage de l'ancien directeur de la Santé sur la canicule et les insuffisances du système sanitaire français.

20 nov. Gratis. Jacques Chirac propose « un nouveau chemin pour l'école ».

26 nov. Automne-hiver. Le ministre de la Fonction publique annonce le « gel » de la rémunération des fonctionnaires.

29 nov. Terrorisme, *encore*. Les alliés espagnols et japonais de l'Amérique subissent plusieurs attaquent en Irak.

29 nov. La paix ? Le plan de paix alternatif pour le Proche-Orient est présenté à Genève.

3 déc. Lumières. En Tunisie, Jacques Chirac soutient la dictature du président Ben Ali et présente le droit à la nourriture comme le premier des droits de l'homme...

4 déc. Social. Le gouvernement s'apprêterait à légiférer sur le service minimum.

5 déc. Un homme et une femme. L'Observatoire de la parité en politique prône un alourdissement des sanctions à l'encontre des partis politiques.

10 déc. Laïcité. La commission Stasi rend public un rapport très attendu.

13 déc. Panne. La nouvelle Europe devra vivre sans nouvelle Constitution.

13 déc. « We got him ! ».

Billet d'humeur

Un enfant si je veux, quand je veux ?

Les médias découvrent aujourd'hui la fin d'une bonification sans condition accordée depuis 1924 aux femmes fonctionnaires ayant eu un enfant. Les manifestants du 25 mai arboraient pourtant ce badge « Raffarin, les femmes te souhaitent bonne fête ».
La loi impose aux femmes dont les enfants sont nés avant 2004 des conditions sans aucun lien avec la naissance (interruption professionnelle, intégration dans la fonction publique, durée d'intervalle entre diplôme et entrée dans le métier). Ce qui malgré la déclaration interministérielle du 10 juin, écarte de nombreuses femmes. Quant aux femmes dont les enfants naîtront en 2004, elles sont incitées à choisir une interruption totale ou partielle de carrière. Pour celles qui poursuivent leur activité (concession à notre mobilisation), une majoration de six mois pour seulement minimiser la décote.
La loi Fillon c'est finalement maternité encadrée, carrière en pointillé encouragée, régression organisée pour les femmes.

Maryvonne Guigonnet

Laïcité

La tentation de l'échange

Jacques A. Creil (60)

Dans un de vos derniers numéros de *l'US*, vous invitez tous ceux qui le veulent à s'exprimer sur la... question du jour : le voile et la défense de la laïcité. Alors, pourquoi ne pas le faire ? Même si l'on n'est plus de service – retraité depuis 87 ! – mais se sentant toujours concerné et en plus Creillois. Or, on sait que c'est à Creil que tout cela a commencé – médiatiquement, il s'entend.

C'est sur ce premier point que je voudrais intervenir : en effet, il ne faudrait jamais oublier que sans la personnalité – disons pas banale et inquiétante – du principal de l'époque (89) au collège Gabriel-Havez à Creil, l'aventure des trois jeunes filles voilées à l'époque n'aurait pas déclenché le tohu bohu médiatique dont on se souvient (il a fallu la chute du mur de Berlin pour que ça s'arrête). C'était la volonté du principal qui en a fait un tremplin pour ses ambitions politique : il a été élu député en 93. Depuis, l'Éducation nationale a dû se passer de ses services (comme ses amis politiques du reste). Bref, n'oublions jamais que la naissance du « problème du foulard » est, pour le moins, équivoque.

En écrivant les mots « problème du foulard », je ne peux m'empêcher de penser à tous les « problèmes » que le monde enseignant est enclin à soulever ou à créer. De ma longue carrière au sercice de l'Éducation nationale (de 1947 à 1987 comme surveillant puis comme professeur), je garde le souvenir de la facilité qu'ont certains enseignants à s'enflammer et à fantasmer sitôt que l'aspect extérieur de leurs élèves sort de la norme. J'ai le souvenir des diatribes de mon surveillant général au début des années 50 contre les élèves qui portaient des chemises à carreaux, « chemises de loubard », disait-il d'un ton méprisant ou contre les blue jeans : tout cela cachait un « mauvais genre » qui mettait en péril le bon ordre et la discipline. Je pense au temps passé dans les journées de prérentrée pour définir la conduite à tenir dans le cas où un garçon se présenterait au collège avec des cheveux longs. Ce n'était pas d'esthétique dont il était question ; c'était la morale qui était en cause car on soupçonnait chez tous ces chevelus une visibilité déficiente, voire déviante, et une tendance aux « mœurs spéciales ».

Je ne parlerai pas du temps des minijupes... Je pense à mes trois élèves de Troisième passés en conseil de discipline pour avoir refusé, en juin, de porter la blouse (obligatoire selon le règlement intérieur). C'était en juin... 1967 !

Je pense à cette institutrice qui, faisant ses cours en pantalon, s'est vu reprocher par l'inspecteur primaire d'avoir une « tenue indécente », dans les années 70.

A cette même époque, on avait parlé dans la presse d'une circulaire du proviseur d'un lycée de Bordeaux stigmatisant le port de la « chemise boutonnante sans cravate » (il nommait ainsi ce que tout le monde appelle « polo ») au nom de la bienséance et de la lutte contre le laisser-aller.

Et si je pouvais continuer... Et on me dira : oui, bien sûr, mais ce n'est pas la même chose ! Bien sûr, mais, comme disait Raymond Devos : quoi que... :

• quoi que le lien est loin d'être évident, quand on prend du recul, entre l'objet du « délit » et les craintes qu'il génère. Et que, de toute manière, s'en prendre à ce qui se voit pour défendre qui la morale, qui la bienséance, qui la décence, qui les bonnes mœurs, qui la laïcité, c'est une curieuse façon de croire que les icebergs cessent d'être dangereux quand on en aurait supprimé la partie émergeante ;

• quoi que tout ça, c'est des réflexes de peur. Peur de l'autre.

En attendant, on est en train d'alimenter formidablement tous les extrêmismes (des islamistes à Le Pen) et de démolir une conception de la laïcité où j'ai vécu comme un poisson dans l'eau comme élève-étudiant-enseignant même lorsque des différences existaient parfois entre nous, mais ça se vivait toujours dans le respect (de la différence) et l'amitié. Et puis, tout de même, il y a eu la formidable expérience de l'Occupation, de la Résistance, du coude à coude dans l'action, la mort, la victoire. J'aimerais entendre de temps à autre, à la télé, dans les journaux, citer Aragon : « Celui qui croyait au ciel, celui qui n'y croyait pas... ». Quel cataclysme encore faudra-t-il que nous vivions pour que nous nous retrouvions à nouveau unis sur l'essentiel, abasourdis par nos querelles passées ?

C'est ce à quoi je pense en voyant parmi d'autres... démons (!) réapparaître un intégrisme laïque qui me désespère autant que tous les autres intégrismes.

Car enfin – ou alors je délire – je n'arrive pas à comprendre comment on peut s'enflammer et voir une menace pour la laïcité lorsque pour débattre sur le fait religieux (qui est ou sera au programme dans certaines classes), on a ici ou là envisagé que dans des IUFM on pourrait faire intervenir un prêtre. Et pourquoi non ? Les élèves des IUFM, que je sache, sont actuellement vaccinés. Etre prêtre, ou imam, ou religieux serait-il informant ? Quelles mauvaises fréquentations craint-on ? Entre nous, quel mépris pour nos stagiaires IUFM, quelle infantilisation ! Il me semble (et j'espère) qu'on peut faire appel à un gynéco pour parler sexualité, à un réalisateur pour parler cinéma, à un notaire pour parler héritage, que sais-je ? Pourquoi cet ostracisme ? La religion serait-elle une maladie honteuse ? Tout cela me désole. Excusez-moi de radoter mais je n'arrive pas à oublier que j'ai vécu merveilleusement libre dans une école laïque où on se connaissait, se respectait, où on échangeait parce qu'on ne cachait rien. Ah ! les interminables discussions au lycée Henri-IV dans les années d'après-guerre entre chrétiens et marxistes – et je ne faisais pas du communautarisme !

Quand cesserons-nous d'avoir peur, peur de se confronter à l'autre, peur de rencontrer l'autre, à la fois si différent et si semblable ; mais pour avoir la joie de cette découverte encore faut-il ne pas se cacher. J'entends dire parfois qu'à l'école il doit n'y avoir que des élèves, tous pareils. Quelle monotonie ! Les élèves ne m'intéressent pas ; seules les personnes m'intéressent avec leur complexité, leurs manques et leurs richesses, leur originalité. Aurait-on peur de la vie ?

Ce n'est pas cela la laïcité. La laïcité, c'est l'ouverture à l'autre, l'accueil dans le respect mutuel, l'échange qui permet à chacun de se construire et d'échapper aux tentations du fanatisme ou du communautarisme (de quelque obédiance qu'ils soient). La tentation, que l'on voit poindre un peu partout, de gommer toutes les différences est illusoire et mortelle, serait-elle le dernier avatar de l'univers aseptisé dont rêvent les technocrates ?

APPROFONDIR

Philosophe, professeur en khâgne et à Sciences-Po, membre de la commission Stasi, auteur d'un essai sur *Dieu et Marianne, philosophie de la laïcité* (PUF), Henri Pena-Ruiz s'affirme depuis de nombreuses années comme l'un des meilleurs spécialistes de la question de la laïcité. Il est aussi l'un des adversaires les plus résolus de toutes les atteintes aux principes et aux valeurs qui la fondent, en France et dans le monde. Son dernier essai, *Qu'est-ce que la laïcité ?* est la meilleure introduction à cette notion. Il éclaire de manière érudite mais toujours accessible les sources philosophiques comme les enjeux les plus actuels d'une notion essentielle aux débats qui animent la société française. A ce titre, il permet d'appréhender avec la distance nécessaire les enjeux de demain.

Alexis Chabot

Henri Pena-Ruiz, *Qu'est-ce que la laïcité ?* Gallimard Folio.

Laïcité

Oui à l'humanisme

Philippe R. Saint-Léger-sous-Cholet (49)

(...) Je dois préciser que je suis professeur d'histoire, de géographie et d'éducation civique en collège, de la Sixième à la Troisième, et que l'histoire des religions, je ne fais presque que cela. D'ailleurs, pas seulement de l'histoire, mais aussi de l'architecture religieuse, de la symbolique religieuse, de la lecture de textes religieux, etc. Au lieu de parler d'inculture, il faudrait consulter les programmes de français et d'histoire au collège. En effet, en Sixième, il y a l'étude des Sumériens, de l'Egypte, des Hébreux, des Grecs et des Romains, ainsi que le christianisme. En Cinquième, la religion orthodoxe, l'islam et le protestantisme. En Quatrième, la contre-réforme ainsi que la question religieuse lors de la Révolution française. Enfin, en Troisième, la géopolitique nous amène à évoquer les liens entre religion et conflits. Quant à la laïcité, vue en Sixième et en Troisième, elle est abordée comme une notion de tolérance. Aussi, je souhaiterais que l'on arrête de parler du fait religieux sans connaissances exactes sur le sujet. Au lieu de vouloir réintroduire le religieux dans notre société et ses écoles, sans se demander si elles en ont besoin, on ferait mieux de prévoir des cours d'éducation aux médias et à l'image. Que *le Monde diplomatique* ne répercute pas sans commentaires des lamentos* sur le bon-vieux-temps-où-l'on-avait-des-repères-religieux ! Non à l'économisme, non au dogmatisme, oui à l'humanisme.

* Cette remarque fait référence à un article paru dans *le Monde diplomatique* d'août 2003, qui présentait le dernier livre de Régis Debray, *le Feu sacré.*

Laïcité

Une idée moderne

René Robert. Aiguilhe (43)

L'est médias s'agitent beaucoup en ce moment autour de ce qu'ils nomment la laïcité. En fait, ils évoquent surtout le voile islamique. Une approche aussi réductrice devient caricaturale et suspecte. Certes, le voile symbolise plus la soumission de la femme que des insignes religieux comme les croix ou l'étoile de David, dont le port à l'école était jusqu'ici toléré. Mais l'appréhension du sacerdoce ou du mariage des prêtres révèle que des discriminations entre les sexes perdurent dans plusieurs religions.

Alors que l'émotion prend une fois de plus le pas sur la réflexion et que des préoccupations électoralistes se dessinent, il est question de légiférer. Une loi spécifique ressemblerait fort à une loi d'exception qui pourrait provoquer des replis identitaires, susciter des postures radicales, dans une période où la cohésion sociale est déjà fragilisée. De plus, si elle ne s'appliquait – comme certains le préconisent – qu'à l'Éducation nationale, cela ne reviendrait-il pas à confirmer que la République n'est que partiellement laïque ?

Le mouvement social du printemps 2003, dont on occulte aujourd'hui les revendications, a souligné avec force les menaces auxquelles la laïcité est confrontée, notamment à travers les tentatives pour transformer l'école en une marchandise. Pour promouvoir la laïcité, il ne suffit pas de dresser une séparation prétendument étanche entre la sphère publique et la sphère privée. En effet, des interférences apparaissent naturellement entre les deux, puisque chacun projette toujours un peu de lui-même dans l'espace public. La démarche laïque ne peut pas être radicale, car elle est empreinte de tolérance, d'accueil. Sans tomber dans l'angélisme, ce qui serait un comble, elle privilégie le dialogue sur l'exclusion. C'est une dynamique de rassemblement, une transcendance, en somme une idée moderne.

Laïcité

Recentrer le débat

Nicolas F. Tournon (07)

Dans le débat actuel, un double constat s'impose : d'une part, tout le monde défend la laïcité ; d'autre part, des positions très diverses s'affrontent. Certains veulent une « laïcité ouverte » et dénoncent un « intégrisme laïque » ; d'autres soutiennent une conception « offensive » et non « défensive » de la laïcité, laquelle et ici où là rebaptisée « laïcisme », tandis que les soi-disant « fondamentalistes » de la laïcité se voient taxés d'intolérance. Le problème est le suivant : ou bien la laïcité admet plusieurs versions, et le débat, même virulent, ne serait qu'un débat interne à la laïcité ; ou bien la laïcité est un concept simple et univoque, et la confusion qui règne est le signe d'une ignorance, d'un renoncement ou d'une volonté délibérée de pervertir le sens du mot pour mieux remettre en cause l'idée.

Deux questions sont liées : la laïcité peut-elle avoir ses extrémistes ? Le concept de laïcité est-il univoque ? Se demander si l'on peut transposer à la laïcité un vocabulaire d'ordinaire employé à propos de doctrines religieuses (intégrisme) revient en effet à se demander si la laïcité, comme toute position, admet des versions plus ou moins radicales. Il me semble bon de résoudre ce problème avant de trancher la question de la nécessité et des modalités d'une réaffirmation de la laïcité. C'est à l'aune d'une idée claire de la laïcité que l'on peut juger la pertinence d'une nouvelle loi.

Il convient tout d'abord de rappeler que la laïcité est un principe d'organisation politique, fondé sur une exigence philosophique et qui promeut un certain nombre de valeurs. Ce principe, c'est l'ancrage des convictions religieuses dans le domaine privé et la délimitation d'un espace public neutre et commun ; cette exigence, le souci universaliste d'accorder la primauté à ce qui unit les individus (leur commune humanité) et non à ce qui les sépare (leurs différences) ; ces valeurs, ce sont en particulier la liberté de conscience et l'égalité des citoyens au sein d'une même communauté.

En ce moment, les confusions se multiplient. Trop souvent, seule la neutralité de l'État est mise en avant, sans qu'elle soit éclairée par l'idéal universaliste de la laïcité (aussi entendons-nous des formules comme : « c'est à l'école d'être laïque, et non aux élèves »). Trop souvent, la liberté de conscience est réduite à la liberté religieuse, expression qui semble exclure la liberté d'être athée ou agnostique. Trop souvent, la liberté de conscience est confondue avec la liberté d'exprimer ou d'afficher ses convictions, liberté que la laïcité limite, dans certains contextes, au nom précisément de la liberté de conscience et de l'égalité des citoyens (ainsi un fonctionnaire dans l'exercice de sa mission de service public ne peut manifester son appartenance spirituelle). Trop souvent, l'égalité des citoyens se trouve commuée en une égalité entre des individus qui se définissent par une appartenance sociale, culturelle, religieuse… si bien que l'unicité de la communauté civique est perdue de vue (et l'école est aussi le lieu d'intégration à cette communauté civique).

Cette clarification nous montre en quoi la laïcité n'est pas une position comme une autre : elle est la position qui permet à toutes les positions d'ordre spirituel (croyance en un dieu, en plusieurs dieux, athéisme, agnosticisme…) de coexister au sein d'une société. La laïcité n'est pas le choix d'une position, mais le choix de laisser le choix, c'est-à-dire le choix de la liberté de conscience pour tous, liberté qui n'est respectée que si un espace public neutre et commun est délimité. La laïcité ne peut se situer sur le même plan que les diverses convictions d'ordre spirituel, puisqu'elle est la condition qui rend possible un pluralisme harmonieux des convictions (lire à ce sujet les très belles analyses de Henri Pena-Ruiz dans *Qu'est-ce que la laïcité ?*).

C'est pourquoi parler de « conciliation » ou de « compromis » entre laïcité et « liberté religieuse », c'est commettre un contresens complet sur la laïcité. La neutralité de l'espace public et la primauté de *la* communauté civique sur *les* communautés ne peuvent être mises en cause au nom de la liberté de conscience et de l'égalité des citoyens, puisqu'elles rendent cette liberté et cette égalité possibles.

Dès lors, l'idée d'un « intégrisme laïque » peut-elle avoir un sens ? Un intégrisme, c'est avant tout une volonté d'imposer une doctrine religieuse par la subordination de toute loi à la loi religieuse. Or, subordonner toute loi au principe de la laïcité, ce n'est pas rendre une position dominante, mais permettre à toutes les positions de coexister. L'intégrisme se fonde sur une lecture des textes religieux destinée à consacrer une domination. Or, encore une fois, la laïcité c'est précisément le refus de toute domination, au nom de valeurs simples (liberté de conscience, égalité des citoyens, universalité de la condition humaine, exercice critique de la raison…). La laïcité ne peut donc admettre d'interprétation partisane, pas plus que les valeurs sur lesquelles elle se fonde ne peuvent se nuancer. La liberté de conscience n'est-elle pas entière ou inexistante ? L'égalité des citoyens ne disparaît-elle pas quand un privilège est accordé à une partie d'entre eux ? Mettre en question à l'école la primauté de ce qui unit sur ce qui divise, n'est-ce pas ruiner l'idéal universaliste de l'éducation ?

A l'évidence, la laïcité s'affirme ou se nie. C'est pourquoi l'idée même d'un intégrisme laïque et tout aussi contradictoire que le concept de cercle carré. Il est bien sûr possible de refuser le principe de la laïcité, parce que l'on pense qu'une autre organisation du rapport entre l'État et les religions est meilleure ; cette position est recevable, à condition qu'elle soit assumée comme telle. Cette exigence d'honnêteté intellectuelle est malheureusement aujourd'hui souvent transgressée.

Il est vrai qu'une fois le principe posé, on peut être plus ou moins conséquent dans son application. Ainsi le cas de l'Alsace et de la Moselle relève d'une inconséquence quant à l'application du principe laïque au sein de la République française ; l'unité de celle-ci, la laïcité et le statut dérogatoire en question forment un tumul-

20 ANS EN ARRIÈRE

Il n'est pire sourds que ceux qui ne veulent pas entendre. Pas le moindre accusé de réception de nos ministres au courrier envoyé le 2 octobre par la FADBEN et 10 syndicats sur la question des recrutements. Notre collectif national du 27 novembre a commencé à rassembler les informations émanant des différentes académies. Comme prévu, la situation est catastrophique au niveau des remplacements. Les TZR documentalistes sont bien évidemment affectés dans leur immense majorité à l'année. Les contractuels sont parfois nommés sur trois établissements. Les rectorats jouent la montre pour ne pas les affecter sur des remplacements pourtant prévus, petites économies sur le dos des personnels. Des TZR, des MA de discipline, en allemand par exemple se voient imposer des affectations en documentation. Plus grave encore le retour à des pratiques que l'on croyait bannies du paysage documentaire. Des collègues en réadaptation se retrouvent en responsabilité de CDI, affectés sans aucune préparation ou aide professionnelle et psychologique (il est regrettable que ces situations soient parfois cautionnées par certains I.P.R E.V.S). L'insuffisance criante des recrutements fait revenir notre profession, notre discipline vingt ans en arrière, alors que les demandes pédagogiques en direction des enseignants documentalistes vont en s'accroissant.

Jean-Pierre Hennuyer
documentalistes@snes.edu

tueux ménage à trois : un des éléments doit être éliminé. Cette exigence n'est pas seulement logique, mais aussi et surtout politique : un ensemble de normes n'est-il pas plus respectable lorsqu'il est plus cohérent ? Poser ce problème, ce n'est rien d'autre que faire preuve de cohérence avec les principes auxquels on adhère (en l'occurrence, unité et laïcité de la République).

Le même souci de cohérence implique le refus de tous les signes religieux, ou plus exactement de tous les signes d'appartenance spirituelle ou idéologique apparents au sein de l'école. Tolérer de tels signes, c'est nier l'idéal universaliste d'une école laïque, idéal en vertu duquel chaque élève peut accéder à une culture commune et à l'exercice autonome du jugement et jouir ainsi d'une *réelle* liberté de conscience. La tolérance, soulignons-le, n'est pas une valeur qui puisse être invoquée contre le refus laïque de ces marques d'appartenance communautaire, puisque l'attitude laïque va plus loin que la tolérance : elle ne consiste pas à seulement « tolérer » l'autre dans sa différence, mais à découvrir ce que l'autre, par-delà sa différence, a de commun avec moi.

Il est temps de prendre conscience que la confusion des mots cache souvent la perversion calculée des idées. Aussi devient-il aujourd'hui nécessaire de réaffirmer fortement, c'est-à-dire par la loi, le principe simple et clair de la laïcité, afin de recentrer le débat public sur les véritables questions à traiter (emploi, éducation, environnement, construction européenne…). Cette réaffirmation de la laïcité ne sera pas perçue comme la stigmatisation d'une partie de la population si elle s'opère avec clarté et bien sûr avec cohérence, c'est-à-dire si elle est l'occasion d'une remise en cause de *toutes* les entorses faites à la laïcité (port de signes religieux apparents à l'école, mais aussi statut de l'Alsace-Moselle, modalités de financement de l'enseignement privé confessionnel…). La cohérence demande du courage ; c'est à ce prix que la laïcité sera comprise par tous.

Proche-Orient

Pour une paix juste

Y. B. Champigny-sur-Marne (94)

Etre pour une paix juste et durable au Proche-Orient, conforme au droit international, qu'est que cela veut dire ?

Cela veut dire accepter la ligne verte, frontières au 4 juin 67, veille de la guerre des 6 jours, accepter l'existence de l'Etat d'Israël, demander la création de l'Etat de Palestine. Les accords d'Oslo ne disent pas autre chose, ils ont été cosignés par Y. Rabin et Y. Arafat mais les trois premiers ministres ayant succédé à Y. Rabin (assassiné le 4 novembre 95), B. Netanyahou, E. Barak et A. Sharon n'ont pas accepté ces accords ; le Hamas (créé en 87) et le Djiad islamique pas davantage.

Accepter la ligne verte c'est, après avoir accepté l'injustice historique faite au peuple palestinien par la résolution de l'ONU n° 181 du 29 novembre 47 portant partage de la Palestine en deux États, l'Etat juif et l'Etat arabe et attribuant 54 % du territoire au premier et 46 % au second. Accepter les bases de la résolution n° 242 du 22 novembre 67 ramenant l'Etat palestinien de 46 % à 22 % du territoire. Accepter la ligne verte, c'est refuser les attentats sur le territoire d'Israël, refuser la colonisation civile et l'occupation militaire des territoire palestiniens. Accepter la ligne verte, c'est accorder à l'Etat palestinien les ouvertures sur la mer et le Jourdain, les frontières communes avec l'Egypte, la Jordanie et la Syrie, la maîtrise de l'eau ; tout ce que condamnent les différentes colonisations et, aujourd'hui, le réseau de murs.

Dans ce contexte, justement, que représente la construction « du mur » commencée il y a un an dans l'indifference internationale ? Il ne peut ni consacrer l'existence de l'Etat palestinien puisqu'il ne suit pas la ligne verte (projet initial travailliste), ni assurer la sécurité d'Israël, sa perméabilité n'est plus à démontrer. Son tracé n'est ni aberrant, ni absurde, il est machiavélique, il veut imposer un nouvel état de fait dans la logique de la construction du grand Israël. En retrait de la ligne verte il consacre l'implantation des colonies, rétrécit, enclave et parcellise les territoires palestiniens tout en marginalisant une partie de sa population. Sa construction alimente le désespoir et la haine.

A. Sharon a réussi à torpiller la feuille de route mais doit faire face depuis peu à une double réprobation, en Israël (les 27 réfuzniks de l'air, la déclaration du chef d'état-major de l'armée, la manifestation samedi 2 novembre, la levée du front social…) et dans la communauté internationale (votes à l'ONU).

En France, le Collectif national Palestine fort d'une soixantaine d'organisations pour une paix juste et durable au P.O. lance une campagne contre le « mur » et relance après cette nouvelle violation par Israël du droit international celle pour la suspension des accords d'association UE/Israël.

ARLES SOLIDARITÉ*

La FSU 13 appelle l'ensemble des personnels à manifester une solidarité active envers nos collègues arlésiens. Libeller les chèques à l'ordre de FSU 13 Solidarité Arles, les envoyer directement à la FSU, 13, bd Charles-Nédelec, 13003 Marseille.

Restos du cœur

Soyez neutres !

Monique L. Avallon (89)

A réception de *l'US magazine* n° 593, j'ai été surprise d'y trouver une enveloppe de sollicitation pour les « Restos du cœurs ». Je trouve déplacé que l'on fasse la promotion de cette association, et d'elle seule. Parce qu'il en existe d'autres qui offrent le même type d'aide. Parce que d'autres fournissent repas et toit depuis bien plus longtemps : l'Armée du salut (années 80 en France), la Mie de pain, et d'autres plus récentes… et pour certaines antérieures à Coluche. Votre choix ne me semble pas neutre. Faire la « Saint Coluche », c'est dévaloriser tous les autres. Et idéologiquement parlant, il n'y a pas de raison à une préférence de la part du syndicat, qui n'est pas un parti. Défendez nos intérêts matériels et moraux – c'est pour ça que nous vous mandatons – mais soyez neutres dans les autres domaines car les enseignants français sont libres de leurs choix, ils ne sont pas des enseignants soviétiques ou est-allemands mandatés pour diffuser la pensée officielle du parti !

NDLR : Que notre collègue se rassure, le SNES n'a pas de « pensée officielle » concernant les organisations caritatives qui, du Secours populaire au Secours catholique ont, hélas, toujours plus à faire pour venir en aide aux plus démunis. Précisons, s'agisssant des Restos du cœur, que c'était une publicité payante que nous n'avions, a priori, *aucune raison de rejeter.*

Gérard Anthéaume

MONTPELLIER SOLIDARITÉ*

Pour manifester une solidarité active, envoyez vos chèques à l'ordre du SNES, en précisant au verso « Solidarité inondations, Gard/Hérault », les adresser directement au SNES, Enclos des Lys, Bât. B, 585, L'Aigue-Longue, 34090 Montpellier.

Les publications du SNES

Au fil des pages

Louis B. Miramas (13)

Ce petit mot pour témoigner de ma satisfaction à la lecture de la brochure *« Pour un vrai débat »* et des actes du colloque *« Maîtrise de la langue »*.

La brochure d'abord : simple, claire et cependant fondée sur des informations précises ; constructive et pas seulement négative : critique au bon sens du terme. Quelques remarques pourtant au fil des pages :

• Page 5 « Pratiques artistiques et sportives pour enrichir ses loisirs » : formule dévalorisante et erronée, qui évacue la dimension éducative, formatrice de ces disciplines ! Le français pourrait tout aussi bien être ravalé au stade d'enrichissement des loisirs pour la lecture !

• Page 8 « Une réforme chasse l'autre sans évaluation » : oui, mais quelle évaluation ? (*cf.* les « Actes » p. 18).

• Page 11 « La Seconde (…) les ruptures sont importantes » : sans doute, mais bien moins qu'il y a vingt ans, et c'est plutôt cette évolution qui est le fait saillant, dont les causes et les effets sont faciles à analyser, et cela l'a été maintes fois, et contribue au « malaise » des enseignants. « Ces redoublements ne sont pas toujours profitables » : c'est vrai, mais pourquoi taire l'effet désastreux des passages laxistes ?

• Page 12, à propos du bac : « L'examen est difficile » : c'est faux, il l'est de moins en moins. La formule se justifierait si on s'en tenait aux programmes officiels, très ambitieux, ou aux manuels.

Mais elle ne tient pas quand on constate dans quelles conditions réelles on délivre cet examen, et qui est recalé, et pourquoi (les problèmes sociaux y étant pour beaucoup, mais pas seulement).

• Page 18 « Un durcissement de la loi (sur la laïcité) risque de conduire à plus d'exclusion et moins d'intégration » : non, pensons un peu aux contraintes qui pèsent sur les jeunes filles, et qu'un vrai État laïque permet de desserrer, sans pour autant attenter en quoi que ce soit à la liberté des cultes.

Les actes du colloque me paraissent justifier tout à fait la réflexion syndicale dans le domaine pédagogique, lors même qu'elle conforte, voire même qu'elle fonde l'action. Bravo donc pour l'ensemble de cette brochure, tonique et stimulante.

* La section nationale du SNES (S4) a décidé de verser immédiatement 3 000 € pour chacun des départements sinistrés.

PROTECTION SOCIALE. Au lendemain de la réforme des retraites et dans l'attente de la réforme de la protection sociale, *l'US Magazine* ouvre le débat : quels sont les enjeux de la future réforme ? Quel est l'avenir de la protection sociale en France ?

Quel rôle pour la mutualité ?

Jean-Paul PANZANI
Président de la Fédération des mutuelles de France

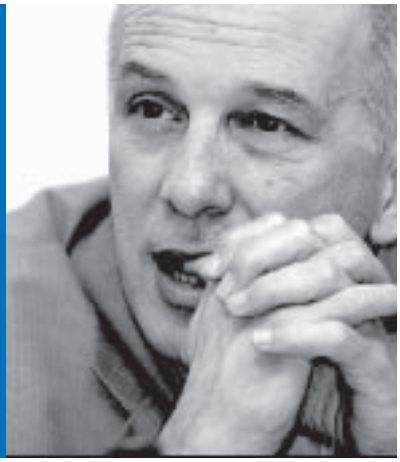

© D.R.

Quelle conception de la protection sociale développe la Fédération des mutuelles de France ?

Elle tient dans l'idée centrale d'universalité des droits. C'est ce qui fonde notre action contre toute forme d'exclusion et de discrimination, sur la sélection des risques et des personnes. Notre modèle de société est une société de semblables partageant des droits identiques et des ressources les plus communes possibles. Notre conception de l'universalisme est donc fondamentalement anti-assurantielle. Cet universalisme ne peut se déployer que dans le cadre de la solidarité nationale, qui doit s'exercer avec comme instrument public une Sécurité sociale de haut niveau. Sans elle, l'accessibilité au système de santé ne peut plus être garantie à tous. L'avenir de la protection sociale passe donc par un vrai partenariat assumé et négocié entre la Sécurité sociale et la mutualité. Nous combattons donc toute idée de transfert entre régime obligatoire et régime complémentaire. Si par hypothèse absurde, la mutualité devait prendre à son compte le déficit de l'assurance maladie, il lui faudrait augmenter de 100 % ses cotisations ! Ces transferts de charge sont impossibles sauf à provoquer au sein de la population une fracture sanitaire qui remettrait en cause les fondements de notre pacte démocratique et social, alors même que le sentiment d'insécurité sociale n'a jamais été aussi profond que ces dernières années. Aggraver l'insécurité sociale aurait des effets qui dépasseraient la seule remise en cause du modèle français d'accessibilité aux offres de santé. C'est contre cette dérive dangereuse que nous avons décidé de réagir en lançant notre campagne de débats et de pétitionnement qui a déjà recueilli des dizaines de milliers de signatures.

Quels sont les grands axes de cette campagne ?

Savoir s'opposer, c'est aussi savoir proposer. C'est ce que nous avons fait en juin, au congrès de Toulouse de la FNMF en adoptant 25 propositions. Dans l'espace des solutions alternatives, la mutualité n'a pas vocation à rester seule. Une autre réforme de la protection sociale peut naître si les acteurs syndicalistes, mutualistes, associatifs se mettent d'accord sur une vision commune articulée autour de quelques propositions structurantes. J'en vois au moins deux.

• Faire partager notre conviction que la réforme doit être une réforme d'ensemble sans que cela puisse être compris comme une remise en cause de la Sécurité sociale de 1945 mais bien comme une réappropriation des principes fondateurs, notamment celui d'un financement solidaire davantage lié à la création des richesses économiques qu'aux revenus des populations.

• Donner une impulsion démocratique, car la réforme que nous souhaitons pour la protection sociale doit être une réforme de la démocratie, notamment dans le champ de la démocratie sanitaire. Cette question dépasse le seul cadre des droits des malades. La réflexion conduite dans le champ de la démocratie sociale et qui va se poursuivre – la loi Fillon ne va rien régler – doit nous encourager à développer les débats sur la démocratie sanitaire, faute de quoi d'autres ministres de la Santé pourront continuer à dire que la démocratie sanitaire, cela ne veut rien dire.

Car chacun a bien à l'esprit que le débat sur le devenir de l'assurance maladie est tout sauf un débat gestionnaire qui devrait être abandonné aux experts, fussent-ils ceux de la mutualité ou de la Sécurité sociale. Cela passe en premier lieu par l'animation d'un vrai débat public. J'ai été frappé par la faiblesse du débat politique à l'Assemblée nationale lors de l'examen du PLFSS. Beaucoup d'acteurs sont trop frileux comme s'ils étaient dans l'attente de la « grande réforme ». Or, avec les mesures prises, la réforme est déjà là, bel et bien engagée et dans un sens contraire à l'intérêt général. Les acteurs sociaux n'ont pas intérêt à laisser entretenir l'illusion du grand soir ou celle que la réforme serait jouée d'avance.

Chacun a bien à l'esprit que le débat sur le devenir de l'assurance maladie est tout sauf un débat gestionnaire qui devrait être abandonné aux experts.

La mutualité est-elle prête à travailler avec tous les acteurs ?

Beaucoup dépend effectivement de notre capacité à trouver des relations nouvelles entre tous les acteurs concernés. Et bien sûr avec les professionnels de santé. La Fédération des mutuelles de France est restée longtemps la seule force mutualiste qui ait entretenu des relations en continu avec l'essentiel des forces syndicales médicales dans le respect des différences et d'intérêts parfois divergents. Malgré les difficultés, notre conviction est restée inébranlable. On ne peut pas réformer le système de santé sans les médecins et encore moins contre eux. Qu'aujourd'hui la mutualité française, j'ai pu le vérifier en rencontrant le président de la CSMF, Michel Chassang, ait renoué un dialogue constructif avec la médecine libérale, est l'une des premières manifestations de la nouveauté de la situation. Une deuxième est dans la richesse des contacts que nous avons eus avec les centrales syndicales. Des préventions sont tombées, des malentendus ont été dissipés. Il est capital que nos interlocuteurs syndicaux distinguent clairement la mutualité des assurances privées. Cela a été possible grâce à une capacité d'écoute réciproque. De même, il a fallu qu'en mutualité nous soyons tous persuadés, avec le même degré de conviction, que la place des syndicats dans la gestion de la protection sociale était indiscutable. Simplement, tout le monde a bien conscience que la gestion démocratique de la Sécurité sociale ne saurait se résumer à une hypothétique restauration du paritarisme, de la même façon que la régulation conventionnelle doit dépasser le seul tête-à-tête assurance maladie/syndicats. ■

Propos recueillis par Elizabeth Labaye

Assurance maladie : quel financement ?

Pierre Volovitch
Chercheur à l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES)

L'assurance maladie n'est pas une assurance, c'est une assurance sociale

Quelle réalité du financement aujourd'hui ?

Aujourd'hui les dépenses de soins sont prises en charge par l'assurance maladie pour 75,7 %, par des assurances maladie complémentaires (mutuelles et assurances commerciales) pour 12,7 %, un peu plus de 10 % restant à la charge des ménages. Il s'agit d'une moyenne. C'est beaucoup moins de 10 % pour ceux qui ont une « bonne » complémentaire et largement plus pour les autres.

Le financement de l'assurance maladie est très largement assis sur les salaires. Cotisations et CSG représentent plus de 80 % de ces ressources. Ici la contribution de chacun s'appuie sur son revenu et non sur son état de santé. Ce mode de financement affirme que la responsabilité des entreprises s'étend aux dépenses de santé. Conséquence forte : le chômage sape les bases de ce financement. L'inégalité règne dans le financement des complémentaires : calcul en pourcentage ou forfait, prise en compte de l'âge et du nombre d'enfants, participation ou non de l'employeur. Plus le revenu est élevé plus la proportion de personnes couvertes est élevée, meilleure est la couverture et plus forte est la probabilité que l'employeur participe. Enfin la part qui reste à la charge des ménages joue un rôle déterminant dans les inégalités d'accès aux soins.

Quelles sont les évolutions envisagées ?

Face à cette situation l'objectif d'augmenter le niveau de prise en charge de l'assurance maladie devrait apparaître comme la politique la plus souhaitable. Au nom du dogme libéral de la diminution des « prélèvements obligatoires » d'autres politiques nous sont proposées.

• Le « sentiment de gratuité »[1] serait un facteur d'accélération de la dépense. Il faudrait donc « responsabiliser ». La « responsabilisation » évoquée ici est uniquement financière. Les pauvres sont priés d'être plus responsables que les autres.

• L'assurance maladie étant devenue universelle, il faudrait en fiscaliser le financement. C'est le caractère universel de l'assurance maladie qui justifia la mise en place de la CSG, puis lors de la mise en place concrète de l'universalité, la CMU, on décida…de ne pas utiliser la CSG. Parler de fiscalisation ne dit rien sur le type d'impôt. Un impôt progressif, du type de l'impôt sur le revenu, ou un impôt proportionnel qui ressemble furieusement à une cotisation ? Si on ne répond pas à ces questions, on ne dit pas grand chose.

Faut-il, en changeant de mode de financement, exonérer les entreprises de toute responsabilité dans le domaine de la santé ? Ce projet est dans l'air. On séparerait l'assurance maladie couvrant les actifs de celle couvrant les retraités.

• Puisque, au nom du dogme, on ne pourrait pas améliorer la couverture maladie de base chacun devrait s'assurer auprès d'une complémentaire. Et pour faire social on financerait[2] une aide pour permettre à tous de s'acheter cette complémentaire. Deux remarques. a) Si l'accès aux complémentaires reste ce qu'il est, on à tout à craindre dans le domaine des inégalités. Si les complémentaires sont soumises à des règles strictes pour offrir des contrats solidaires on évite le pire, mais alors pourquoi ne pas faire assurer la couverture par le régime de base qui, lui, est solidaire par construction ? b) La couverture individuelle n'a de sens que pour les dépenses faibles, ce que d'aucuns appellent le « petit risque ». La prise en charge du « gros risque » ne peut s'appuyer que sur une assurance collective. Or la distinction « petit risque » « gros risque » n'a aucun sens médicalement. Un « gros risque » est très souvent un « petit risque » qui n'a pas été pris en charge à temps. De plus en laissant chacun se couvrir individuellement pour le « petit risque » on perpétuera la situation actuelle dans laquelle les plus modestes, mal couverts, n'ont recours aux soins que lorsque la situation s'est dégradée. C'est très mauvais en termes de résultat de santé, ce n'est même pas bon en matière de dépenses.

Mais le financement s'articule aussi avec la mise en place d'une autre organisation du système de soins

Au-delà des assurés sociaux, les prestations de l'assurance maladie sont la source des revenus des professionnels, individus ou entreprises, qui produisent des soins. Si « la santé n'est pas une marchandise » est un beau slogan, il ne s'applique malheureusement pas à la situation française. Aujourd'hui, l'assurance maladie solvabilise la demande mais sans organiser l'offre. Les dépenses de santé sont à la source des revenus de l'industrie pharmaceutique, des cliniques privées, des officines pharmaceutiques, des médecins libéraux… Entre 1997 et 2002 les dépenses d'assurance maladie ont progressé de plus de 27 % sans que l'on puisse affirmer que la qualité des soins a été meilleure ni que les inégalités ont été réduites.

La collectivité qui finance le système de soins ne peut laisser l'organisation de ce système aux mains des seuls intérêts économiques des producteurs de soins. Elle doit poser la question des objectifs et des moyens du système de soins.

La collectivité qui finance le système de soins ne peut laisser l'organisation de ce système aux mains des seuls intérêts économiques des producteurs de soins. Elle doit poser la question des objectifs et des moyens du système de soins.

L'assurance maladie n'est pas une assurance, c'est une assurance sociale. Grâce à elle il y a encore aujourd'hui séparation entre le financement, assis sur les revenus, et les prestations, liées aux besoins. La réduction de la couverture apportée par l'assurance maladie, la distinction entre « gros » et « petit » risque, la volonté de « responsabiliser » les patients, toutes ces réformes réintroduiraient le « risque » comme critère de financement, ce qui serait un formidable retour en arrière.

1. Raffarin le 14 octobre 2003 lors de la mise en place du Haut Conseil de l'assurance maladie.
2. Avec des prélèvements obligatoires !

RENTRÉE 2004

Scénario catastrophe

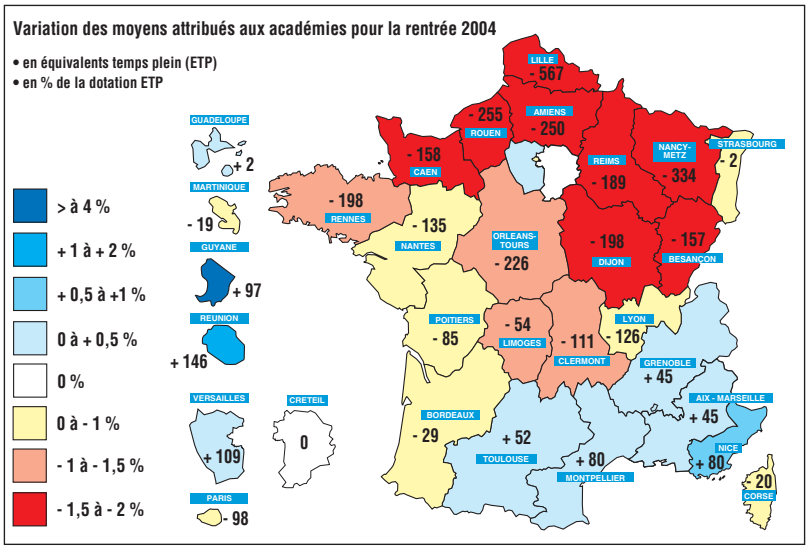

Dès les annonces fin septembre du budget 2004, nous avions alerté sur les orientations régressives de ce dernier et la programmation d'un appauvrissement de l'Education nationale. Celle-ci participe en effet du cadrage politique général qui vise à désengager l'Etat, poursuivre pour cela la politique de réduction des dépenses publique.

Munis de ces instructions, nos ministres de l'E.N. ont argué de la baisse des effectifs du secondaire prévue d'ici 2006 pour justifier leur budget calamiteux, passant sous silence la question des objectifs de qualification de plus en plus éloignés de la loi d'orientation de 1989, ces derniers renvoyés au grand débat sans doute !

Trois mois après, les conséquences concrètes des mesures budgétaires votées apparaissent crûment dans le cadre de la préparation de rentrée : si on a gelé le traitement des fonctionnaires, les postes eux fondent comme neige au soleil !

La déperdition se décompose en 1 500 suppressions d'emplois dans le secondaire, 800 équivalents temps plein résultant de la suppression de 2 500 emplois de stagiaire, 110 emplois d'enseignant gagés pour des emplois de direction, d'éducation et d'inspection, soit 2 410, auxquels s'ajoutent 1 500 à 2 000 emplois à rendre par les académies supposées en dépassement de dotation les années précédentes (chapitre des crédits de suppléance). Pour la seule année scolaire 2004/2005, il faudra donc rendre plus de 4 000 emplois en resserrant des structures déjà bien pressurées puisque 2 300 ETP avaient déjà été supprimés en 2003, soit environ 1 300 divisions.

D'ores et déjà, des recteurs ont commencé à échafauder les scénarios catastrophes, sabrant dans les options en lycée, fermant des classes de Première d'adaptation, de TS, remettant en cause l'offre de formation dans les collèges ruraux, menaçant même dans certains cas de les fermer.

Quant aux moyens de suppléance, intégrés dans le calcul de la dotation, ils reposent sur des calculs théoriques censés répondre aux besoins constatés des deux dernières années. Le remplacement, lui aussi, risque d'être souvent théorique (cf. la lettre du recteur de Lyon, qui anticipe dès décembre 2003) !

Les mesures de carte scolaire vont pleuvoir dans les académies du Nord, où les efforts des personnels pour résorber les retards seront annihilés ; les effectifs seront particulièrement lourds dans les académies du Sud, la Guyane, la Guadeloupe et la Réunion, en expansion démographique.

Partout, la qualité de l'enseignement, la diversité de l'offre de formation et l'égalité d'accès à celle-ci seront compromises. Plus question de progresser dans l'accès de tous aux savoirs et aux diplômes, plus de dispositifs possibles pour lutter contre l'échec scolaire.

Plus que jamais, la lutte syndicale est primordiale pour alerter l'opinion, illustrer les ravages d'une politique libérale sapant les fondements de notre système éducatif. ■

Frédérique Rolet

ENCADREMENT EDUCATIF

9 000 emplois de surveillants supprimés au budget 2004 après les 5 600 de la rentrée 2003, 14 000 aides éducateurs arrivant en fin de contrat. De l'autre coté, 9 000 emplois d'assistants d'éducation + 4 000 créés au 1er septembre 2004. Le nombre d'adultes pour l'encadrement éducatif baissera donc encore dans les écoles, collèges et lycées de 10 000 personnes au moins à la rentrée 2004 après avoir déjà baissé de 10 à 15 000 en 2003 ! Vous avez dit « améliorer la qualité de la vie des élèves à l'école» et «lutter efficacement contre la violence et les incivilités* » !

* fiches 15 et 17 du grand débat.

CSE

Conseils de discipline

Le Conseil supérieur de l'Education (CSE) du 17 décembre a pu enfin examiner le texte révisant la composition des conseils de discipline. La proposition du SNES de revenir au principe du tripartisme a été retenue : le conseil comprend donc un premier groupe composé du chef d'établissement et de son adjoint, d'un CPE, du gestionnaire. Le second groupe comprend cinq représentants des personnels dont quatre représentent les personnels d'enseignement. Le troisième groupe comprend trois parents et deux élèves dans les collèges et deux parents et trois élèves dans les lycées. Ce texte sera applicable dès sa parution.

Le texte a été approuvé par 18 voix pour (syndicats de la FSU, FO, SNALC), 7 contre (FCPE, UNL, CGT), 1 abstention (privé) et 8 refus de vote (SGEN, SE-UNSA).

Le SNES a rappelé que le texte de 2000 avait été reçu comme une manifestation de défiance vis-à-vis des enseignants réduits à deux représentants. Pour autant, il a rappelé que le ministre ne pouvait prétendre lutter contre la violence et renforcer l'autorité des enseignants par l'intermédiaire de ce texte et dans un contexte de suppression massive des moyens d'encadrement. Il a rappelé qu'il fallait donner priorité à la prévention, aider à redéfinir les relations professeurs-élèves en s'écartant à la fois des modèles autoritaristes et laxistes. Les représentants du SNES ont insisté auprès des parents d'élèves très remontés contre le nouveau texte, sur le fait que la réunion d'un conseil de discipline sanctionne toujours un échec éducatif de l'école et des parents ; la décision d'exclure n'est jamais prise de gaieté de cœur ; renforcer la place des professeurs dans les conseils de discipline ne signifie pas nécessairement plus de sévérité.

REMPLACEMENT : LYON, CARTON ROUGE

Lettre du recteur aux chefs d'établissement (extraits)

« [...] Cette situation se résume à deux points essentiels :

• d'une part, dans les disciplines déficitaires, je ne suis plus en mesure de faire systématiquement appel aux agents contractuels, [...], en l'absence de titulaires sur zones (TZR) disponibles. Cela signifie, dans ce cas, que le remplacement ou la suppléance inférieure ou égale à un mois ne sera plus assurée ;

• d'autre part, le recrutement de vacataires doit demeurer exceptionnel et sera autorisé par mes services dans les situations de remplacement ou de suppléances jugées prioritaires. [...]

En conséquence, je suis conduit à optimiser le potentiel de remplacement des titulaires sur zones (TZR) et des maîtres auxiliaires.

Je vous saurais gré de bien vouloir, à votre niveau, demander également aux enseignants de votre établissement d'accepter les heures supplémentaires. [...]

Pourunvraidébat

ENSEIGNEMENT ADAPTÉ

Nouveau diplôme

Le Conseil supérieur du 17 décembre a examiné une nouvelle certification complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap[1]. C'est la première fois qu'est créé un tel diplôme pour les enseignants du second degré. Il s'agit d'un maillon d'une politique générale d'intégration des handicapés dans les classes ordinaires ou en UPI. Cette certification repose sur 150 heures de formation et peut être acquise en 3 ans maximum sous la forme de trois unités (la première de 100 heures). C'est évidemment un progrès puisque nous partons de rien. Mais tout dépendra des moyens de remplacement disponibles, de la valorisation de l'effort de formation dans la carrière, du contenu de la formation pour susciter des volontaires.

Au-delà de ce nouveau diplôme, le SNES a interpellé à plusieurs reprises le ministère pour que cesse l'improvisation en la matière, pour que des instructions claires soient données en vue d'une intégration réussie avec des conditions de travail et d'enseignement qui garantissent une bonne formation aux élèves handicapés. Nous y reviendrons plus en détail ultérieurement. Nous souhaitons que tous les collègues qui ont acquis en ce domaine une expérience nous fassent part des problèmes et des demandes.

(1) Le décret qui traite aussi de la nouvelle formation AIS du 1er degré n'a pas reçu de voix pour, 3 contre (FO - SNALC), 14 abstentions (FSU - UNSA), 4 refus de vote (SGEN).

PARTICIPATION AU DÉBAT NATIONAL

Ministère : des chiffres ronflants

Chaque semaine, le ministère fait le point. Au 17 novembre il annonçait 14 182 débats sur les 15 736 débats annoncés. Il précise pour la première fois que « le nombre de participants aux réunions publiques est très variable (de 10 à plus de 200 participants) ». Pour le site, il annonce 212 813 visiteurs représentant 1 186 668 pages vues. A entendre le ministère, son débat est donc un franc succès.

Des médias beaucoup plus réservés

Ces chiffres sont invérifiables. Mais ils sont loin de correspondre aux réalités du terrain, tels que les militants du SNES ont pu les observer, même s'il y a d'importantes inégalités pour les réunions dans les établissements. Mais les médias soulignent presque tous que « le grand débat sur l'école n'a pas trouvé son public » *(Le Monde)* et « son succès mitigé » *(Le Parisien)*. Ils confirment que si la présence des enseignants est variable, celle des parents reste très faible. Les réunions organisées par les préfectures sont le plus souvent à la limite du fiasco.

DÉBAT SUR L'ÉCOLE

MEETING DE LA FSU, DIMANCHE 18 JANVIER

Salle de la Mutualité à Paris. De 10 heures à 16 h 30.

Le débat officiel se termine pour sa première partie le 17 janvier. Le 18, la FSU tire les premières conclusions de ce débat, fait le bilan des initiatives départementales décidées avec les 5 fédérations de l'Education nationale (FSU, SGEN-CFDT, UNSA-Education, FERC-CGT, FAEN) et organise le débat autour de ses propres propositions.

Ce sera aussi l'occasion de resituer le débat dans un contexte marqué par un budget particulièrement calamiteux pour le second degré avec toutes les conséquences qui sont en train de se concrétiser : réduction drastique du nombre des postes mis au concours (régression de plus d'un tiers sur un an) et rentrée dont tout annonce qu'elle sera catastrophique.

Le matin sera consacré à un forum/débat avec des personnels des différents secteurs de l'éducation qui apporteront leurs propres témoignages. Des jeunes présenteront sous diverses formes les réussites du système éducatif.

L'après-midi sera consacré à une table ronde sur les propositions de la FSU. Des chercheurs spécialistes de l'éducation mais aussi d'autres domaines présenteront dans un premier temps les grands enjeux de l'éducation pour lancer la discussion.

GRAND DÉBAT

Mobilisation dans les établissements

Le grand débat organisé dans les établissements a été l'occasion dans bien des cas de renouer avec une certaine mobilisation. Presque partout on s'est exprimé, on a montré que l'on n'était pas dupe des intentions gouvernementales, on a eu le souci de faire part, notamment aux parents d'élèves, de nos propositions et d'en débattre avec eux. Ce qui a pu prendre des formes bien différentes ! Des dizaines de contributions figurent déjà sur le site « Pour un vrai débat » du SNES. Plusieurs dizaines d'autres sont en passe d'y être ajoutés. Il est encore possible de s'exprimer. Ci-dessous quelques citations très partielles et pour quelques établissements seulement, mais qui donnent déjà une bonne idée de ce que vous pourrez trouver sur le site. **Bernard Boisseau**

Quartier de Planoise à Besançon

Lors des mouvements du printemps, le gouvernement a ignoré les revendications de millions de personnes. Après seulement quelques mois, ce même gouvernement prétend vouloir consulter les Français pour définir une nouvelle loi d'orientation pour l'école. ? Encore un jeu de dupes pour cautionner une future réforme ! Une des solutions possibles était de refuser toute discussion. Nous souhaitions cependant offrir une alternative à tous ceux (personnels, élèves, parents..) qui pensent que l'école est un sujet essentiel

Cité technique Jules-Verne de Mondeville

Les personnels, ont décidé de ne pas participer aux réunions prévues dans leur établissement et d'assurer normalement leurs cours. Un texte a été rédigé en AG pour expliquer leur position. Les ministres Luc Ferry et Xavier Darcos ont déjà leurs réponses «qui doivent naturellement émerger » du débat.

Aurillac, collège Jules-Ferry

En sollicitant la réponse de chaque enseignant considéré comme simple unité noyée dans une « marmite de 60 millions d'opinions », le ministère prend la responsabilité de diluer l'avis et la représentativité des professionnels de l'école. Que peut bien vouloir dire cette interrogation lâchée avec désinvolture ? « Les élèves travaillent-ils trop ou pas assez ? ». S'agit-il d'une question SMS expédiée par un institut de sondage? La lecture du budget 2004 de l'Education nationale fournit une liste de réponses anticipées. En dépit de toutes ces réserves, les personnels restent ouverts à un vrai débat sur l'école qui ne serait pas seulement le produit de simples orientations budgétaires

Collège de l'Arche-Guédon, Torcy

Les enseignants ont été le fer de lance de la contestation. Le gouvernement devrait s'en souvenir puisqu'il continue à leur faire payer en pratiquant tous les mois de lourdes retenues sur salaire. Nous nous sommes donc déjà largement exprimés en mai et juin 2003, le gouvernement y a répondu par la surdité et le mépris. Comment croire dans de telles conditions que puisse s'engager un débat serein sur l'école ?

Collège Aragon, Torcy

Aujourd'hui, la façon dont s'organise ce nouveau débat nous atterre. La composition de la commission nous a déjà laissés sceptiques : aucun participant représentatif ni des enseignants, ni des parents d'élèves – ensuite, le diagnostic « partagé » (par qui ? avec qui ?), dans lequel, à côté de statistiques qui ne rendent aucun compte de la réalité du terrain (ex : il y a 11 élèves pour un professeur), on peut lire des inepties du style : la plupart des professeurs ne font que 16 heures de cours par semaine ! On aimerait connaitre les sources de la commission. Ces chiffres sont un affront fait aux collègues dont les classes sont surchargées et à qui on impose des heures supplémentaires

Collège et lycée Couperin de Fontainebleau

Vraies questions, faux débat !

• Imagineriez-vous un débat sur la santé publique où les médecins, les infirmières et tous les acteurs de la santé ne seraient présents que comme invités et non comme professionnels ?

• Où est l'honnêteté du débat quand les réponses sont déjà prévues par le gouvernement, indépendamment des résultats de la consultation ? « Si le débat reflète correctement ce que les Français pensent, le gouvernement en tiendra compte. » Claude Thelot, président de la commission nationale du débat sur l'avenir de l'école, *Le Monde* 15/11/2003...

Le rapport Chamard commence par ce titre éloquent : « Chapitre premier : l'urgence de la réforme I – le système scolaire accapare une part croissante de la richesse nationale ». Commentaire de Luc Ferry : « Le véritable levier (de cette réforme), c'est l'autonomie des établissements, qui peut leur permettre de disposer d'un budget global, d'une fongibilité des lignes de crédits et aussi d'une marge d'autonomie sur les programmes de 10 à 15 %. Il n'est pas possible d'imaginer passer une telle réforme en force ». ■

RECRUTEMENTS

Une baisse de 4 000 postes aux concours externes 2004 ?

S'il est une question escamotée dans le Grand débat, c'est bien celle des recrutements. Et pour cause : la question a été préalablement tranchée par les orientations budgétaires pour 2004. Le gouvernement programme de ne pas remplacer intégralement les départs et met en perspective une diminution considérable des postes aux concours pour la session 2004.

Alors qu'il ne saurait être question officiellement d'anticiper sur les conclusions du Grand débat, les ministres ne se privent pas pour autant de stigmatiser des « surnombres » dans certaines disciplines et d'évoquer des solutions qui ont en commun de peser sur la gestion des personnels, sur l'offre de formation et d'hypothéquer durablement l'évolution du vivier de candidats aux concours.

Le ministère dispose des données pour construire une programmation des recrutements qui permettrait d'assurer le renouvellement massif de la profession qui verra 40% de ses effectifs partir d'ici 2010.

Les travaux de la mission d'audit commandée par le ministre il y a un an permettent d'évaluer l'ampleur et le rythme des départs de personnels titulaires (en retraite, vers d'autres fonctions), tout en intégrant la diminution des effectifs scolarisés dans le second degré, comme le montre le tableau 1 ci-dessous.

Dès lors, il est possible de faire une estimation des postes nécessaires aux concours externes[1] en tenant compte d'une part des déperditions résultant des admissions à plusieurs concours, des affectations directes dans le supérieur, des postes non pourvus, des démissions[2], d'autre part de la nécessité d'anticiper les recrutements d'une année[3].

On aboutit ainsi, dans l'hypothèse zéro liste complémentaire, aux ordres de grandeur suivants, présentés par le tableau 2 (ci-dessous).

Mais le gouvernement a fait le choix de programmer la diminution des effectifs de titulaires dans le second degré en ne remplaçant que 2 départs sur 3. La suppression de 2 500 emplois de stagiaire au budget 2004 ramène leur nombre à 11 500 (au lieu de 14 000 en 2003). De ce fait, le nombre de postes aux concours externes de la session 2004 devrait se situer très en dessous des 18 000 postes aux concours externes et troisièmes concours de la session de 2003. Le refus *a priori* de Bercy d'accorder des autorisations de paiement pour les stagiaires recrutés au-delà du nombre inscrit au budget (comme cela se pratique depuis des années) valide plutôt l'hypothèse de 13 500 postes. En perspective également, pour les précaires, une nouvelle diminution des possibilités de titularisation par la voie des concours internes, réservés et des examens professionnels.

La diminution sensible et durable des recrutements aurait un effet redoutable auprès des étudiants. L'expérience montre que le meilleur moyen de faire reculer durablement le vivier , c'est de baisser les postes aux concours sur plusieurs années.

Le déficit – cumulé année après année – de personnels qui en résultera, conjugué à la politique de récupération des « moyens excédentaires » des académies (1 500 à 2 000 emplois à rendre pour la rentrée 2004, sur 6 000) imposera des réformes structurelles de l'Education nationale. Plusieurs pistes sont explorées par le ministère pour absorber l'effet de la diminution des recrutements et en conséquence du nombre de titulaires en exercice dans les établissements :

• En pesant sur la gestion des personnels, par la révision profonde du système de remplacement par des titulaires (TZR affectés uniquement sur des postes vacants à l'année) et le recours massif aux contractuels et vacataires pour assurer les suppléances de courte et moyenne durée, par des formes d'annualisation des services, par la réintroduction de la bivalence.

• En réduisant l'offre de formation4, par des regroupements d'options assurées en lycée dans un établissement du bassin ; par des suppressions de divisions dans les lycées professionnels et technologiques ; par une nouvelle diminution de l'offre d'enseignement avec une refonte des grilles horaires ; par la récupération de tous les moyens permettant une prise en charge diversifiée des élèves et permettant des dispositifs de remédiation (aide individualisée, modules...).

A l'heure où se préparent les arbitrages sur les postes aux concours de la session 2004, le SNES engage une campagne pour alerter la profession et l'opinion sur les effets structurels d'une réduction des recrutements. C'est l'efficacité du système éducatif qui est en question. ■ **Francis Valenti**

© DR

Le gouvernement programme une diminution considérable des postes aux concours pour la session 2004.

1. Les recrutements nets de nouveaux personnels sont assurés par les concours externes et se mesurent au nombre de stagiaires affectés en formation en deuxième année d'IUFM.
2. Il faut en moyenne 10 postes aux concours externes pour réaliser au final 8,5 recrutements nouveaux de titulaires sans listes complémentaires.
3. Les départs prévus à la rentrée 2005 seront couverts-ou non-par les recrutements réalisés aux concours externes de la session 2004.
4. Il faut savoir à titre d'exemple que diminuer d'une heure les horaires d'histoire-géographie en classe de Cinquième permet une « économie » de 1 500 équivalents temps plein.

Tableau 1

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Départs	16 619	18 831	21 147	21 306	20 779	19 420	18 033

Tableau 2

Session	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Postes	18 500	20 900	23 500	23 700	23 000	21 500	20 000

Victoire du mouvement social

Nous vous avions informé de la plainte déposée par Michel Charasse, sénateur-maire de Puy-Guillaume (63), contre Michel Bouchet, cosecrétaire départemental de la FSU, à la suite d'un appel à manifestation intersyndicale le 18 juin devant la mairie de Puy-Guillaume.

Après la mise en examen de notre camarade, les multiples interventions de l'intersyndicale FSU, CGT, UNSA, G10, SNETAA, UNEF, auprès de la fédération du PS, de François Hollande, malgré le refus obstiné de Michel Charasse de retirer sa plainte, le juge d'instruction, sur réquisition du procureur de la République prononçait le 19 novembre un non-lieu sur le chef d'accusation « d'intimidation », qui constituait, de fait, une remise en cause du droit de manifestation.

La justice ayant tranché, on pouvait espérer que les choses en restent là ! Et bien non ! Alors que Michel Charasse annonçait le 26 novembre, dans le quotidien régional *La Montagne,* qu'il retirait sa plainte sur les deux autres chefs d'accusation (injure et diffamation), nous apprenions qu'en réalité il la maintenait et, qui plus est, qu'il faisait appel de la décision de non-lieu le 28/11. Nouvelles interventions auprès du PS qui affirmait que le sénateur-maire maintenait le retrait de sa plainte, mais aucune réponse à nos demandes de confirmation officielle. L'intersyndicale décidait alors d'un ultimatum. La réponse arrivait enfin le 9/12 avec la copie des courriers adressés le même jour aux tribunaux pour annoncer le retrait de la plainte et le désistement de l'appel du non-lieu ! A un moment où les mises en cause de syndicalistes se multiplient, il s'agit bien d'une victoire importante du mouvement syndical.

Nous tenons à remercier très vivement toutes les personnalités syndicales, politiques, associatives, nationales et régionales qui ont accepté de participer au comité de soutien de Michel, ainsi que les 10 000 signataires, de toute la France, de la pétition de soutien que nous avions lancée.

Jean Degoute
Cosecrétaire de la FSU-63

LES 5 GROUPES DE TRAVAIL

GT 1 : Débuts de carrière des enseignants.
GT 2 : Diversification des modalités d'enseignement et élargissement du champ d'intervention des enseignants.
GT 3 : Dispositifs de respiration ou de réorientation professionnelle.
GT 4 : Suivi et aide aux enseignants en difficulté.
GT 5 : Aménagement du temps de travail.

FONCTION PUBLIQUE

Unité pour nos revendications

Toutes les places sont restées vides face au ministre présidant la réunion du Conseil supérieur de la fonction publique, convoquée le 16 décembre, suite à l'absence de quorum constatée le 11. Du jamais vu.

A l'ordre du jour, le projet de loi supprimant le caractère férié du lundi de Pentecôte et portant la durée de travail des fonctionnaires du « maximum annuel de 1 600 heures » à « 1 607 heures ».

Chaises vides pour dénoncer un dialogue social vidé de toute substance.

Mais aussi protestation unanime des fédérations de fonctionnaires face à la rigueur salariale.

Les enjeux sont lourds. Celui du pouvoir d'achat de nos traitements et de l'attractivité de nos métiers est immédiatement perceptible. Au-delà, il y a l'annonce d'un projet de loi qui serait déposé dans les toutes prochaines semaines pour assouplir nos statuts et permettre cette « gestion des personnels individualisée ». La rémunération au mérite, dont il a été fréquemment question ces dernières semaines, participe de cette logique de rupture des repères communs. En limitant le rôle de la rémunération de base, elle limiterait aussi le montant futur de nos pensions. De quoi inscrire les actions à venir dans la continuité de la mobilisation du printemps. Manifestement, le gouvernement a réussi à ressouder le front des sept fédérations de fonctionnaires, quelques mois à peine après avoir eu avec la CFDT et la CGC, le moyen de rompre l'unité réalisée en janvier sur les retraites, trouvant là le moyen de faire passer la réforme des retraites.

Cette unité est fragile, et l'audience sollicitée par Chérèque auprès de Delevoye alors même que les fédérations de fonctionnaires dénonçaient la caricature du dialogue social, aurait pu la remettre en cause.

Mais elle est importante et aujourd'hui, elle met le ministre de la Fonction publique en difficulté. Elle doit impérativement trouver un relais dans la mobilisation des personnels.

C'est le sens de l'appel commun à réunir des assemblées générales, à y débattre de nos revendications de fonctionnaires et des actions à construire. Un tract commun est disponible et une carte pétition est diffusée (elle est jointe à cette *US*).

Cette campagne de mobilisation doit déboucher sur « une action de haut niveau », dont les modalités et la date restent à préciser. Des actions se dessinent le 21 janvier dans les transports publics, le 22 à l'hôpital ; faut-il retenir la même période ? ou au contraire viser une date plus éloignée ? Les AG doivent donner leur avis sur ces questions. Faites remonter les avis en vue d'une prochaine réunion des fédérations. ■

Anne Féray

MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT

Des groupes de travail peu prometteurs

Après le refus de la FSU et des organisations de l'intersyndicale éducation de siéger en juillet dans les groupes de travail dirigés par la DPE, le directeur de cabinet de Ferry a repassé commande en septembre. Les thèmes retenus pour les 5 groupes reprennent majoritairement les options initiales, à l'exception du GT 1 consacré aux débuts de carrière des enseignants et susceptible d'ouvrir sur des négociations.

Lors de l'ouverture, le 19/11, une déclaration interfédérale a rappelé les désaccords tant sur la méthode que sur les questions débattues, les saignées du budget 2004 et les orientations négatives de la stratégie ministérielle de réforme.

Pierre-Yves Duwoye, directeur des personnels enseignants a exposé le cadrage des groupes, le souhait de discuter ouvertement des sujets liés au métier et à la gestion des ressources humaines, d'établir des diagnostics puis de déboucher sur des mesures, éventuellement « coûteuses » pour certaines (ex. de l'amélioration des débuts de carrière) rappelant en filigrane les propos de Ferry : « on baisse les recrutements, on ne remplace pas tous les départs en retraite, mais on traite mieux les personnels en place ». Lesquels ? Pas tous, semble-t-il !

Le GT 2 a été reporté en attente des conclusions du débat national sur l'école.

Depuis, 4 groupes se sont tenus puis une réunion de synthèse le 9/12 où la DPE recensa les pistes retenues. Quelques améliorations sont évoquées concernant les débuts de carrière (indemnités, accélération de la carrière) et les reclassements ; d'autres propositions sont inacceptables (affectations régionalisées des lauréats des concours du second degré, compte épargne-temps annualisé...). Au final, beaucoup plus de constats (l'insuffisance des moyens mis au service des personnels en difficulté) que d'ouvertures !

Nous avons exigé que les objectifs et finalités de ces GT soient éclaircis, souligné notre opposition sur différents sujets et rappelé le contexte de dégradation des conditions d'exercice, la promesse non tenue d'aménager les fins de carrière, l'attente d'arbitrages politiques permettant de concrétiser les quelques mesures positives envisagées. ■

Frédérique Rolet

EUROPE

Pacte de stabilité suspendu, la politique libérale reste !

Les ministres des Finances de la zone euro ont décidé le 25 novembre de suspendre les procédures pour déficits excessifs engagées contre la France et l'Allemagne, alors que ces deux pays afficheront en 2004, pour la troisième année consécutive, des déficits publics supérieurs à la limite de 3 % du PIB.

De nombreux commentateurs ont vu dans cette décision la fin du pacte de stabilité qui, depuis 1997, prétendait être le cadre nécessaire à la coordination des politiques budgétaires au sein de la zone euro. Cette décision traduit la difficulté d'une monnaie unique sans processus unique de la prise de décision politique. On sait que la politique monétaire a été attribuée à une autorité indépendante (la Banque centrale européenne), que la politique de change est en principe partagée entre la BCE et le Conseil, mais de fait est entre les mains de la BCE (ce qui explique l'absence de réaction vis-à-vis de la forte appréciation de l'euro par rapport au dollar), et que la politique budgétaire relève de souverainetés nationales. Faute d'avoir un débat sur la politique conjoncturelle, on s'est réfugié derrière des règles dont on savait depuis le début qu'elles seraient inappli-

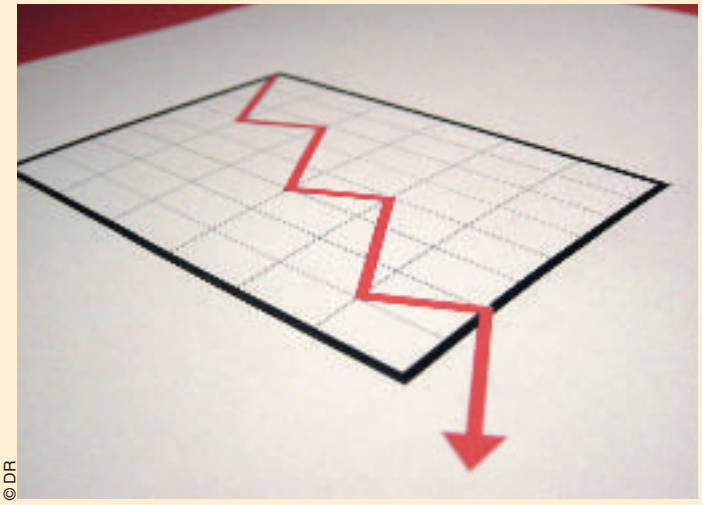

© DR

cables en cas de sérieux ralentissement de la croissance. Romani Prodi lui-même avait qualifié ces règles de « stupides » du fait de leur rigidité. En effet, alors que le déficit public atteint 6 % du PIB aux États-Unis pour 2003, avec une reprise économique qu'on annonce forte, pourquoi le limiter de façon abstraite en Europe et surtout pays par pays, alors qu'il s'agit de gérer la monnaie d'une zone de pays ?

La déstabilisation du pacte de stabilité pose au moins deux questions.

Premièrement, la coordination des politiques budgétaires est-elle compatible avec une situation de dumping fiscal et social pérennisée par la future Constitution, puisque les Britanniques ont obtenu le maintien du vote à l'unanimité sur la fiscalité et le social. Solidarité ou concurrence ? Certains pays prétendent bénéficier de l'une (les fonds structurels) et de l'autre (le moins-disant fiscal), ce qui est pour le moins contradictoire.

La seconde question part d'un paradoxe : au-delà des divisions d'intérêts entre États, le plafonnement des déficits publics est l'indice d'un choix politique libéral largement partagé. En effet, le problème est de savoir ce qu'on met ou pas dans les finances publiques.

D'ailleurs les partisans les plus réalistes du pacte de stabilité proposent un déficit à géométrie variable : la Commission elle-même utilise un déficit « structurel » éliminant l'impact de la conjoncture, d'autres veulent calculer un déficit hors investissements publics ou hors dépenses militaires. Mais on connaît le rêve avoué des libéraux : privatiser des dépenses publiques, notamment les dépenses sociales et d'éducation (avec des retraites publiques qui ne représentent que 5,5 % du PIB au Royaume-Uni contre 12,5 % en France, on est plus à l'aise pour faire l'équilibre). C'est évidemment le meilleur moyen pour résoudre le problème qu'ils ont construit de toutes pièces : comment équilibrer les finances publiques en baissant les impôts ?

Raffarin et Schröder s'y emploient en réduisant le « périmètre » de l'État. C'est pourquoi la suspension du pacte de stabilité ne signifie nullement un abandon de la politique de réduction des dépenses publiques : pour remplir son engagement de réduire son déficit public de 4,3 % en 2003 à 1,5 % du PIB en 2007, l'État doit geler les dépenses publiques en volume jusqu'aux prochaines présidentielles ! Deux jours après la décision de suspension, Delevoye annonçait le gel du traitement des fonctionnaires. ■

Daniel Rallet

YO-YO

Trichet et la BCE ont renoncé à augmenter les taux d'intérêt malgré le refus des gouvernements allemand et français de sacrifier leur économie sur l'autel de l'orthodoxie financière. C'est du moins la lecture habituelle de la stabilité des taux d'intérêt. En réalité, une baisse du dollar de 10 % équivaut à une hausse des taux d'intérêt de 1 % (qui entraîne une réduction de la croissance de 0,6 % environ). En laissant le dollar baisser sans rien faire, la BCE pratique une politique restrictive, dont les effets sur l'emploi seront catastrophiques.

Fraude

Vive l'esprit d'entreprise !

Dans le cadre de sa politique « Réhabiliter le travail plutôt que l'impôt », le gouvernement ne rejette pas *a priori* une proposition parlementaire visant à instaurer une amnistie fiscale pour ceux qui ont frauduleusement placé des capitaux dans des paradis fiscaux. L'objectif serait, en garantissant l'anonymat des fraudeurs, de susciter le rapatriement de ces capitaux par la mise en place d'une taxe forfaitaire (10 %) pour solde de toute poursuite. Cette fraude étant évaluée à 45 milliards d'euros par an, on peut estimer que la mesure rapporterait suffisamment d'argent pour payer les frasques de la bande du Crédit Lyonnais en Amérique (affaire dite « Executive Life »). Tout le monde serait content et notre ministre pourrait sans remords nous demander d'enseigner « l'esprit d'entreprise » à l'école.

Monopole

Grandes manœuvres dans l'édition

Le gouvernement français, très distrait ces derniers temps, ne s'était pas aperçu que le groupe Lagardère (Hachette), après le rachat d'Editis (ex Vivendi) était en position de quasi-monopole dans l'édition, notamment scolaire, et dans la distribution des livres. La Commission européenne, plus vigilante, a imposé à Lagardère de céder 40 % d'Editis pour autoriser ce rachat. Reste à savoir qui va acquérir ces actifs et devenir ainsi le numéro 2 de l'édition en France.

Dialogue de sourds

Petite nouvelle de la mondialisation

La pression de l'opinion publique a forcé l'État de New-Jersey à renoncer à la délocalisation en Inde... d'un service d'assistance téléphonique pour les bénéficiaires de l'aide sociale (!). On imagine le dialogue : « rendez-vous compte, je n'ai que 500 $ par mois pour vivre », dit l'allocataire. « En effet, c'est un problème », répond le salarié indien, qui en gagne 150.

Salaires : où se situe

POUVOIR D'ACHAT

Une politique désastreuse

La décision du gouvernement de refuser toute hausse du point d'indice en 2003 et de maintenir la rigueur salariale dans la fonction publique jusqu'en 2007 a des conséquences graves sur notre pouvoir d'achat. Elle aura probablement des conséquences tout aussi sérieuses sur les recrutements, en détériorant un peu plus la situation relative des enseignants.

L'évolution du pouvoir d'achat

Le pouvoir d'achat du point d'indice est en baisse permanente depuis vingt ans. Cette baisse s'accélère fortement depuis trois ans (graphique 1). En effet, alors que la valeur du point stagne, l'inflation semble reprendre.

Bien entendu, le pouvoir d'achat de chaque enseignant n'a pas diminué d'autant du fait de la carrière. Mais celle-ci vient compenser, en principe, des rémunérations de départ extrêmement modestes. Le ministère de la Fonction publique préfère raisonner sur le salaire moyen des fonctionnaires, qui intègre le GVT, c'est-à-dire les « glissements » dus au vieillissement (qui accroît les traitements) et à la technicité (la qualification moyenne augmente, car il y a plus de profs ou de cadres et moins d'ouvriers ou d'employés).

Malgré cette hausse mécanique, il est remarquable de constater que le pouvoir d'achat du salaire moyen s'est à peine maintenu entre 1981 et 1989 et stagne à nouveau (graphique 2). En fait, la seule période de hausse sensible correspond à la « revalo » et à la création des hors-classes, preuve que le combat syndical paye.

D'autre part, il est essentiel de garder à l'esprit que certains ont été injustement écartés des mesures de revalorisation de 1989 ; parmi eux, les retraités dont le pouvoir d'achat a chuté quant à lui comme le point d'indice et même plus, compte tenu des nouveaux prélèvements qu'ils ont subis. Ironiquement, la loi Fillon faisant progresser leurs pensions avec l'indice des prix maintient leur pouvoir d'achat cette année. Mais c'est après avoir fait table rase du passé.

Pour mieux mesurer les conséquences de la politique salariale actuelle, le graphique 3 présente une comparaison éclairante, qu'on peut résumer brutalement ainsi : d'un point de vue salarial, les enseignants sont en train de basculer des classes moyennes aux classes populaires.

Certes, les certifiés passent très rapidement du premier au troisième échelon ; mais cette accélération des débuts de carrière est compensée par un ralentissement ensuite. Aujourd'hui, un professeur certifié est donc recruté à 1,25 fois le salaire minimum et l'effet de ses futurs avancements d'échelon sur son pouvoir d'achat sera limité.

Où se situent les professeurs ?

Aujourd'hui, les professeurs se situent encore à un niveau de rémunération moyen, intermédiaire entre celui des techniciens ou des secrétaires de direction et celui des cadres (graphique 4). Mais les effectifs à la date d'aujourd'hui comprennent une forte proportion d'enseignants en fin de carrière, donc en haut de l'échelle des rémunérations.

Professeurs : essentiellement certifiés, agrégés et professeurs de l'enseignement supérieur.

Professions de l'information, des arts et des spectacles : essentiellement journalistes, auteurs, artistes, bibliothécaires, cadres de la presse, de l'édition et des spectacles.

1er quartile : salaire tel que 25 % des individus gagnent moins.

Salaire médian : salaire tel que 50 % des individus gagnent moins.

3e quartile : salaire tel que 25 % des individus gagnent plus.

La comparaison des salaires d'embauche est encore plus défavorable (graphique 5), ce qui est évidemment inquiétant, à l'heure où l'État a besoin d'attirer le quart des étudiants détenteurs d'une licence ou maîtrise.

La différence entre le secteur privé et l'enseignement est écrasante : pratiquement du simple au double. Cet écart ne cesse de se creuser, puisque le pouvoir d'achat des cadres s'est maintenu alors que celui de l'indice de traitement baissait de six points en quatre ans. Comment espère-t-on, dans ces conditions, maintenir la qualité des recrutements ? La politique salariale à courte vue du gouvernement, non contente de malmener notre pouvoir d'achat, menace l'avenir du service public.

Ces évolutions montrent que, plus que jamais, nos revendications sur la reconstruction de la grille indiciaire sont d'actualité et que, au rebours des affirmations de Delevoye, l'augmentation de la valeur du point est indispensable, y compris pour maintenir la notion de carrière. ■

Arnaud Parienty

DÉCLASSEMENT SALARIAL

Et les primes ?

Les rémunérations accessoires sont souvent évoquées pour contester le déclassement salarial. Elles sont aussi un instrument redoutable d'individualisation des rémunérations et aujourd'hui utilisées par le ministre pour nier les pertes du pouvoir d'achat.

Pour les cadres de la fonction publique, les indemnités représentent une part importante de la rémunération (45 % en moyenne du traitement brut). Les taux constatés pour les certifiés (10 %) et les agrégés (20 %) sont très nettement inférieurs (voir graphique 6).

Encore, faut-il préciser que l'essentiel de ces « primes » correspond pour les enseignants à la rémunération de travaux supplémentaires (les heures sup. sont comptabilisées dans ce cadre). On comprend ainsi la différence de constat entre certifiés et agrégés ; la propension des chefs d'établissement à construire des services de dix-huit heures (au moins) et la situation particulière des classes préparatoires conduisant à ce que les agrégés aient davantage d'heures supplémentaires.

Pour toutes les catégories, elles comprennent aussi des éléments de revalorisation salariale comme l'ISOE, que les responsables politiques ont choisi d'attribuer sous cette forme pour contourner l'intégration de ces rémunérations dans la grille indiciaire.

Cette comparaison limitée à la fonction publique ne porte évidemment pas sur d'autres avantages conséquents accordés aux cadres du privé tels les voitures de fonction ou de service, l'ordinateur portable, les prestations apportées par les comités d'entreprise.

Ne devons-nous pas souligner la situation ubuesque faite aux enseignants qui accompagnent les voyages scolaires, sans percevoir quelque indemnité que ce soit pour une absence de plusieurs jours de leur domicile, une responsabilité lourde 24 heures sur 24, et à qui l'on demande parfois de prendre en charge leurs déplacements et frais de séjour ? ■

Anne Féray

nt les enseignants ?

Graphique 1 - La glissade du point d'indice
Évolution en glissement annuel du pouvoir d'achat du point d'indice de traitement, base 100 en 1982

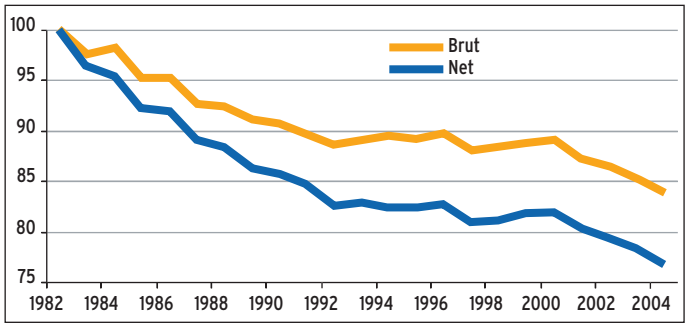

Note : 2004 correspond en fait à octobre 2003. Pour les autres années, la valeur est prise sur janvier.

Graphique 2 - Après la revalorisation, retour à la stagnation
Évolution du pouvoir d'achat du salaire moyen des fonctionnaires (par tête)

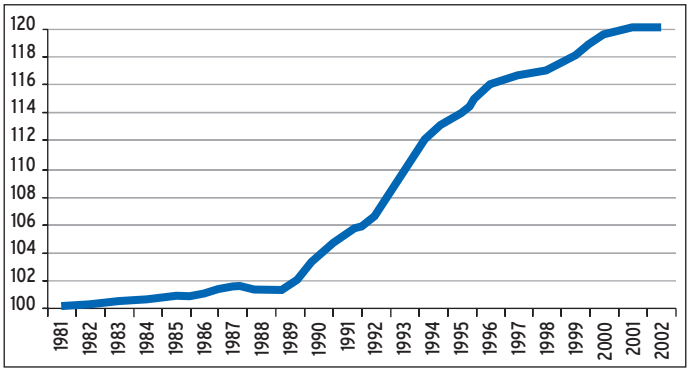

(Base 100 en 1981).

Graphique 3 - Le salaire d'embauche des professeurs : toujours plus près du SMIC

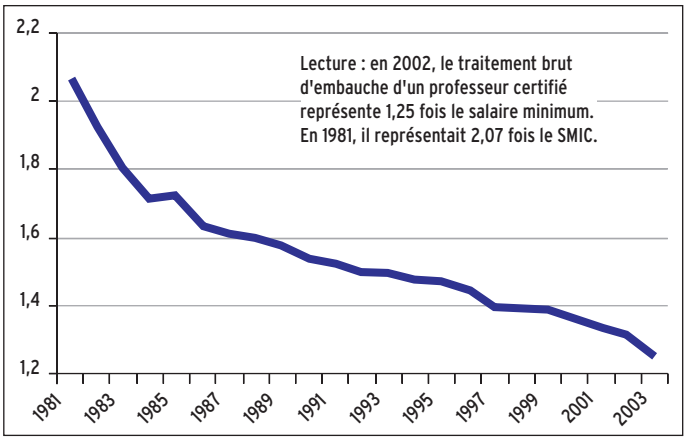

Graphique 4 - Un niveau de rémunération encore intermédiaire
Comparaison en 2002

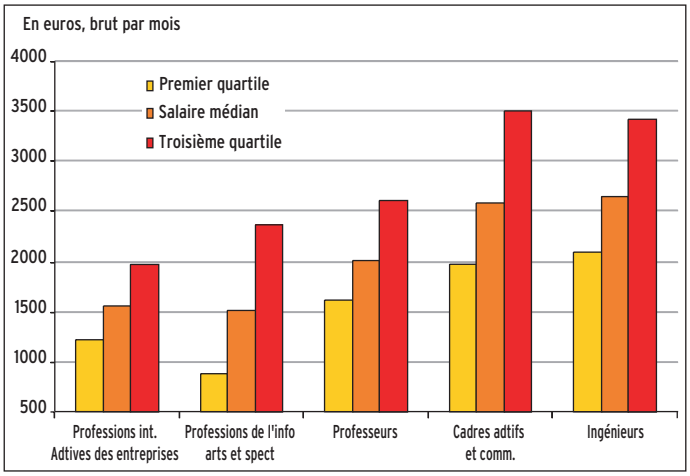

INSEE, Enquête emploi.

Graphique 5 - Loin des salaires des autres cadres
Comparaison des salaires d'embauche des diplômés.
Salaire annuel brut, en euros, en 2003

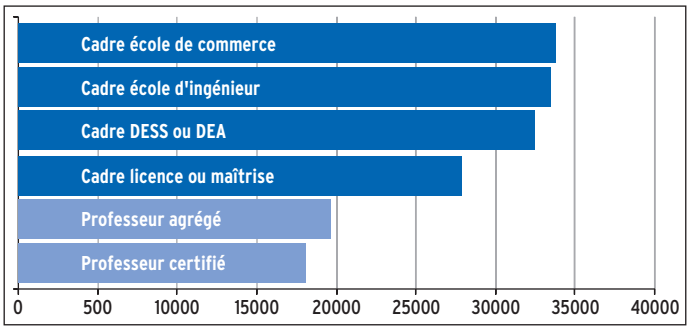

Source : pour les cadres, estimations du site de L'expansion.

Graphique 6 - Les primes font la différence
Rémunération annuelle moyenne par catégorie

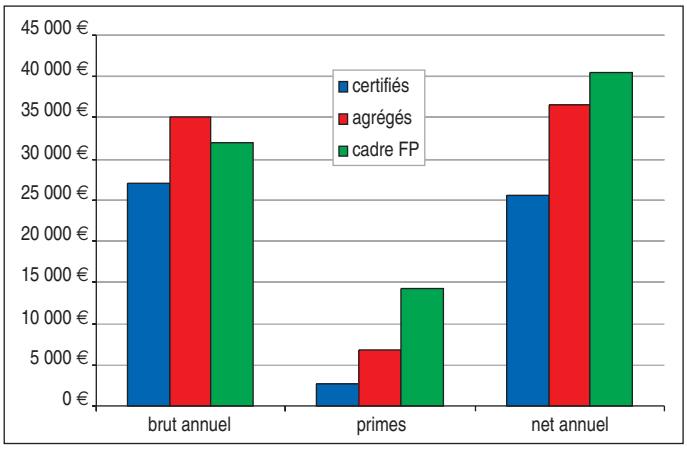

Source : INSEE, exploitation des fichiers de paie 2001.

REVENU MINIMUM D'ACTIVITÉ

Haro sur les pauvres

Le Sénat a adopté définitivement, et en rejetant tous les amendements proposés par le groupe communiste, le projet de loi de décentralisation du RMI et la création du RMA (revenu minimum d'activité). D'une part, la loi transfère aux départements la charge du RMI, et ce sont les présidents de conseils généraux qui se verront conférer les pouvoirs jusqu'alors dévolus aux préfets, concernant notamment les décisions individuelles d'attribution ou de suspension du RMI. Pour rassurer les élus locaux, les départements se voient garantir la compensation de leurs dépenses. D'autre part, le gouvernement crée un revenu minimum d'activité : selon le ministre du travail, le RMA a pour objectif la « réinsertion des chômeurs » ; il s'agirait ainsi d'inverser une « tendance à l'installation dans le RMI », et de passer « d'un revenu d'assistance à un revenu du travail ». Après que l'UNEDIC a réduit la durée des allocations, après avoir transformé 300 000 chômeurs en Rmistes avec la limitation du versement des ASS, François Fillon s'attaque aux plus pauvres d'entre les Français, environ 1,1 million, qui touchent le RMI, faute de se voir proposer un véritable emploi. La loi prévoit un « complément d'activité » de 20 heures, rémunéré 545 euros. Mais ce contrat est un contrat d'insertion et non un contrat de travail, il ne va pas permettre aux personnes concernées d'accéder au statut de salarié, avec l'ensemble de la protection afférente au salaire. Ainsi, une année de RMA ne donnera droit qu'à un trimestre de validation pour la retraite ! Pour les associations de chômeurs, comme pour Claire Villiers, du SNU-ANPE, « le RMA est l'inverse d'une situation de réintégration et les enfermera au contraire dans la pauvreté ».

Cette flexibilité accrue du marché du travail, est aussi une pression sur les salariés, pour qu'ils fassent preuve de docilité ; tout patron pourra embaucher un salarié au RMA, sans limitation, puisque l'amendement proposant la limitation à 5 % des effectifs sous statut RMA dans les entreprises de plus de 20 salariés a été rejeté. Même les entreprises d'intérim sont concernées ! Le MEDEF ne pouvait rêver plus beau cadeau de Noël

Ce gouvernement qui organise la casse de l'emploi, et persiste «à donner plus à ceux qui ont plus » (c'est sa conception de la discrimination positive), vient de mettre à son passif une nouvelle loi de honte et de régression sociale, au nom de la valeur travail qu'il bafoue tous les jours. Mais, si Raffarin et consorts, veulent nous faire revenir au XIX^{e} siècle, en « desserrant un à un les verrous qui étouffent l'emploi » qu'ils se souviennent que les classes laborieuses peuvent être aussi des classes dangereuses ! ■

Élizabeth Labaye

PROJET DE LOI FILLON

Faux dialogue et vrai dumping

À entendre François Fillon, la réforme du dialogue social devait être la « mère de toutes les réformes ». Elle était censée être une réponse au « 21 avril 2001 » qui aurait révélé des « Français… tentés par tous les poujadismes ». Il s'agissait selon lui, avec le principe de l'accord majoritaire, de renforcer la démocratie sociale et des syndicats dont l'affaiblissement serait l'une des causes majeures des difficultés françaises. Souci d'autant plus compréhensible que les accords minoritaires signés dans le cadre des deux conflits sociaux importants, celui des retraites et celui des intermittents, ont troublé l'opinion publique et suscitent bien des interrogations par rapport au syndicalisme.

Le projet de loi, à l'arrivée, n'a évidemment rien à voir avec les objectifs annoncés ! Toutes les organisations syndicales sont hostiles au projet, mais pour des motifs parfois différents. Le MEDEF, qui a arraché en dernière minute d'importantes concessions, parle, lui, de « vraie conquête sociale ».

Trois aspects du projet retiennent tout particulièrement l'attention :

• Le *statu quo* a été maintenu pour la représentativité, alors que cette question est aujourd'hui un facteur essentiel de faiblesse pour le syndicalisme. On en reste aux 5 critères de représentativité de la loi de 1950 dont l'« attitude patriotique pendant l'Occupation », et à la liste dressée il y a près de 40 ans attribuant, une fois pour toutes, une « présomption irréfragable de représentativité » à 5 confédérations : CGT, CFDT, FO, CFTC et CGC. Le mouvement syndical a pourtant connu bien des bouleversements depuis, avec notamment l'émergence de nouvelles forces comme la FSU, l'UNSA ou le Groupe des 10 (avec les SUD) qui ont joué, par exemple, un rôle au moins aussi grand dans la mobilisation sur les retraites que la plupart des membres de la liste des 5.

• Le principe de l'« accord majoritaire » est au bout du compte vidé de sa substance. Un mécanisme complexe privilégie en effet, au niveau interprofessionnel et au niveau des branches, la notion de majorité d'opposition mesurée en nombre d'organisations et non en nombre de voix obtenues par les organisations. Ce qui permet au projet de verrouiller de fait le dispositif dans la mesure où, dès le départ, FO, CFTC et CGC sont opposés au principe de la majorité en voix.

• Enfin, et c'est le plus grave, ce projet bouleverse les fondements même du droit du travail et le rapport du contrat à la loi en remettant en cause le principe de faveur : celui-ci ne permet à l'accord contractuel collectif de déroger à la loi que s'il est plus favorable aux salariés. Or,depuis des années le MEDEF a dans sa ligne de mire cette hiérarchie des normes (loi, accord interpro, convention de branche, accord d'entreprise). D'abord parce qu'elle protège les salariés : le syndicalisme est plus fort au niveau de la branche qu'au niveau de l'entreprise (moins de 20 % d'entre elles comptent un délégué syndical). Ensuite parce qu'elle est à la base de la diffusion des acquis sociaux des entreprises socialement les plus avancées vers les autres. Ces dispositions, si elles devaient être adoptées par le Parlement, feraient de la loi de réforme du dialogue social une véritable entreprise de dumping social. ■

Bernard Boisseau

© Thierry Nectoux

DOSSIER

Nos métiers en débat

Enseigner *en France aujourd'hui*

© Clément Martin © Clément Martin © Clément Martin © Corbis/Sygma

Dossier coordonné par Frédérique Rolet et réalisé par : Mireille Breton, Marylène Cahouet, Odile Cordelier, Anne Féray, Fabrice Giovanazzi, Pierre Heumetz, Élizabeth Labaye, Catherine Remermier, Frédérique Rolet, Évelyne Salé, Nicole Sergent.

Quelles sont les caractéristiques des enseignants français ? Quels regards portent-ils sur leur activité, que recouvre la réalité de leurs situations professionnelles ? Recrutés à un haut niveau de qualification, mais privés ensuite de formation continue, confrontés dans les vingt dernières années à une transformation rapide du second degré, un glissement des missions, seraient-ils la proie de ce malaise complaisamment souligné par les ministres et qui devrait être traité, à la suite du comité interministériel du 27 mai, par une réflexion sur les carrières et les conditions de travail ?

Ne sont-ils pas plutôt porteurs de revendications pour une meilleure prise en compte des tâches effectivement accomplies, sur la pénibilité du travail et de lutte contre les inégalités ? Déjouant les oppositions creuses reprises dans les supports du grand débat (fiche 02), 85 % des enseignants reconnaissent que leur métier consiste à la fois à instruire et à éduquer, à donner aux élèves des outils de compréhension du monde dans lequel ils vivent, à faciliter l'accès à l'autonomie par la médiation des savoirs et à préparer à l'insertion professionnelle.

Arrivés au métier prioritairement par attachement à la discipline, la majorité d'entre eux trouvent ensuite des satisfactions professionnelles dans les contacts avec un public jeune, composante essentielle du métier d'enseignant, composante ambivalente aussi puisque le rapport aux élèves se traduit en attentes déçues comme en satisfactions.

Conscients des écarts grandissants entre la culture scolaire et celle(s) des élèves, les enseignants peinent à mobiliser suffisamment les élèves, doutent parfois de la possibilité de poursuites d'études réussies pour le grand nombre, ressentent au cœur de leur métier l'insuffisance des moyens mis au service de la démocratisation. Les attaques récurrentes, émanant y compris de ministres censés les représenter, contribuent à la dégradation de l'image du ▶▶ Suite en p. 20

métier et à l'amertume des enseignants. Taxés tantôt d'élitisme, tantôt rendus responsables des échecs de certains élèves, montrés du doigt pour leur supposé taux d'absentéisme voire leur inactivité totale (les fameux surnombres !), soupçonnés de distraire des moyens (que de chiffres fantasmatiques sur les professeurs mis à disposition, déchargés, etc. !), ils sont souvent les victimes de discours négatifs qui contribuent au sentiment de dévalorisation de la profession. Plus que tout, l'image convenue du temps de travail, supposée réduite au temps passé avec les élèves, de plus en plus éloignée de la réalité, irrite une profession qui a largement payé son tribut à la démocratisation. Au fil des ans, l'activité professionnelle est devenue de plus en plus complexe, la charge de travail s'est alourdie, la formation a été laissée à la charge de chacun sans qu'aucune forme de reconnaissance vienne accompagner ces évolutions.

Aucune réflexion n'a été engagée sur la manière d'améliorer globalement les conditions d'exercice des personnels et l'efficacité de ceux-ci en tenant compte de la diversité des situations professionnelles. Des dispositifs permettant - comme la CPA - d'aménager les fins de carrière ont été dégradés, la diminution de l'encadrement dans les établissements difficiles a renforcé la pénibilité.

Pour rendre à nos métiers leur attractivité et les faire évoluer de façon positive, les outils existent.

Alors que les insatisfactions exprimées par la profession sont fortement corrélées aux préoccupations de réussite des élèves et d'élévation des qualifications, les pistes actuellement avancées par le gouvernement consistent en une individualisation de traitement des enseignants, à travers les conditions de rémunération, de carrière, et non dans des améliorations pour tous.

Alors qu'ils sont demandeurs d'une formation initiale et continue répondant mieux à leurs besoins, de possibilités de rompre l'isolement, d'un accompagnement en début de carrière, les moyens affectés à la formation fondent, de nouvelles tâches s'ajoutent à celles déjà effectuées par manque de personnels. Pour rendre à nos métiers leur attractivité et les faire évoluer de façon positive, les outils existent (renforcement de la qualification, décharge pour le travail en équipe, reconnaissance de diverses fonctions permettant d'évoluer dans la carrière, revalorisation...). Dans l'actuel contexte budgétaire, rien de cela n'est envisageable. Mais le gouvernement prendrait une lourde responsabilité à rester sourd aux revendications exprimées lors du mouvement du printemps dernier. ■

Attractivité

Améliorer *le recrutement*

Attractivité du métier : il en est fortement question à travers la lecture de plusieurs rapports qui mettent l'accent sur les difficultés prévisibles quant à la réalisation des recrutements nécessaires à l'horizon 2010. En effet, alors qu'il faudra assurer le remplacement de 167 000 enseignants, CPE et CO-Psy, soit 41 % des effectifs actuels de titulaires, un certain nombre d'indices sont particulièrement préoccupants. Le premier concerne la baisse du nombre de licences délivrées. C'est ce qu'a pointé en décembre 2002 la mission d'audit commandée par le ministère. Le rapport de synthèse fait état de la baisse du nombre d'étudiants et de diplômés dans plusieurs disciplines dans lesquelles il faut recruter de nouveaux enseignants.

«Le nombre de licences est en baisse sensible depuis 1999, notamment dans les disciplines scientifiques : - 36 % pour les mathématiques, - 32 % pour la physique chimie, - 21 % pour les sciences de la vie, - 27 % pour l'histoire-géographie, - 17 % pour les lettres et - 14 % pour les langues. »

Il attire également l'attention sur la politique de recrutement de l'Éducation nationale «qui a entraîné de très forts à-coups dans l'ouverture des postes, ôtant toute visibilité aux candidats potentiels envisageant de poursuivre un cursus débouchant sur l'enseignement». L'abandon de la programmation des recrutements y est pour quelque chose ! Deuxième constat préoccupant : la baisse de 2 % des effectifs second degré en première année d'IUFM. La note d'information de la DPD (direction de l'évaluation et de la prospective) relative aux effectifs IUFM pour 2002-2003 souligne que «pour le second degré, la baisse observée pour les préparations au CAPES (– 6 %) est en partie compensée par l'augmentation des effectifs dans les autres préparations (CAPEPS, CAPET, CAPLP2 et CPE).

Les mesures à prendre en amont des concours de recrutement

Afin de «développer les viviers de candidats», il est urgent que le ministère prenne des mesures concrètes de type financier. Le SNES demande la mise en place, dès le début du cursus universitaire, de prérecrutements permettant des poursuites d'études jusqu'à la maîtrise et à la préparation des concours. Compte tenu de l'urgence, notamment dans les disciplines déficitaires, il faut dans l'immédiat réactiver les dispositifs nationaux déjà existants des allocations d'enseignement (supprimées en 1997) et des cycles préparatoires, en les étendant et en les améliorant.

Dans le même temps, pour les étudiants, il est nécessaire d'étendre les aides financières (bourses d'études), aides au logement et à l'équipement, afin de leur permettre de mener leurs études à leur terme et d'augmenter le nombre de diplômés, notamment issus des classes populaires. ■

Répartition par âge des titulaires en activité

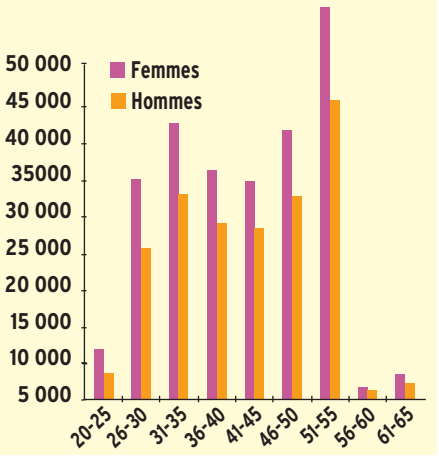

Choc démographique

Tous les secteurs sont concernés

« Le Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales Gifas a, par exemple, mené l'enquête dans son secteur. Résultat ? D'ici à 2015, la moitié des effectifs – 200 000 salariés dans les entreprises et chez leurs sous-traitants seront à renouveler dont de très nombreux ingénieurs en 2007/2008, mais aussi des techniciens et des opérateurs en 2009/2010... Pour Claude Brisson, directeur des affaires sociales du Gifas... une inquiétude surgit : « La désaffection des jeunes pour les études scientifiques risque de poser un problème. Il faut trouver les moyens de rendre notre secteur attractif pour ne pas perdre la guerre des talents.... ».

D'après *Le Monde Emploi*, 9 décembre 2003.

La réalité du temps de travail

Plus de *40 heures par semaine*

Depuis des années, des enquêtes et sondages auprès des enseignants en collège et lycée, réalisés par le SNES ou par les services du ministère, permettent de cerner avec une certaine précision la durée effective de notre temps de travail

Le travail « contraint », c'est-à-dire les heures de cours et d'activités contrôlables dans l'établissement (réunions institutionnelles : conseils, rencontres avec les parents...) est bien sûr facilement mesurable : de 23 à 25 heures hebdomadaires, avec des fluctuations au cours de l'année de plus ou moins 2 heures.

Par contre, en ce qui concerne le travail « autonome », les résultats divergent, vraisemblablement selon la formulation des questions, et parce que l'estimation du temps consacré au travail « autonome » est soumise à une certaine subjectivité : si le temps passé aux corrections est à peu près objectivement quantifiable par les intéressés (5 à 8 heures selon les disciplines), ses autres composantes, y compris la préparation des cours (6 à 9 heures), comportent une marge de flou importante. Certaines lectures, recherches documentaires, visites, qui ne sont pas effectuées pour les besoins de préparation d'une séquence précise d'enseignement, sont ou non comprises dans le temps de préparation et/ou de formation. Des échanges entre collègues, pourtant souvent très productifs, sont ou non pris en compte dans le temps de travail collectif. Les écarts selon le type d'établissement sont pratiquement inexistants : préparations et corrections plus longues en lycée sont compensées par un horaire de cours inférieur. Les écarts liés à la discipline enseignée restent faibles (environ 3 heures), des répartitions inégales entre les différentes natures d'activités aboutissant à des durées totales de travail relativement proches.

Les raisons d'un temps de travail supérieur à la moyenne apparaissent assez clairement dans deux cas : durant les premières années d'exercice (ce qui confirme la justesse de notre revendication d'un allégement de service en début de carrière), et pour les enseignants qui consacrent du temps au travail en équipe(s) et au suivi d'élèves (hors conseils de classe).

© Clément Martin

Mais toutes les enquêtes concordent pour évaluer la durée moyenne hebdomadaire de travail des enseignants entre 40 heures (direction de la programmation et du développement du ministère, 2002) et 45 heures (SNES 1999) pendant l'année scolaire, auxquelles s'ajoutent les temps d'examen et un temps de travail personnel pendant les vacances (principalement hors été) que les enseignants évaluent à 10 jours. Soit un total annuel de 1 600 à 1 800 heures.

Les raisons d'un temps de travail supérieur à la moyenne : durant les premières années d'exercice, pour le travail en équipe(s) et le suivi d'élèves.

Comparaisons européennes

Le rapport Eurydice (Bruxelles 2002), consacré à « La profession enseignante » dans la prochaine Europe à 25, reconnaît d'abord la difficulté des comparaisons en matière de temps de travail. En effet si la majorité des pays ne quantifient qu'un horaire hebdomadaire d'enseignement (de 14 à 24 heures) et la durée de l'année scolaire (de 167 à 210 jours), près de la moitié d'entre eux établissent un nombre d'heures annuelles (de 1 360 à 1 800 heures)incluant « l'ensemble des prestations exigibles » (Eurydice fait d'ailleurs figurer la France parmi ces pays, alors que la référence à 1600 h annuelles n'y a aucune valeur statutaire). Surtout, la définition des tâches à accomplir peut être statutaire ou contractuelle, et comprendre des tâches administratives, le remplacement des collègues absents (15 pays), la surveillance des élèves entre les cours (19 pays). À signaler le cas extrême du Royaume-Uni, où les enseignants doivent un volume horaire annuel dont l'utilisation est laissée en grande partie à l'initiative du chef d'établissement.

Le même rapport relève que « le mouvement général de réduction du temps de travail de tous les salariés » et « l'introduction d'autres tâches » ne se sont « généralement pas accompagnés d'une diminution du nombre d'heures d'enseignement ». Il signale également que les pays qui avaient accumulé le plus de tâches diverses aux enseignants (Royaume-Uni, Suède, Pays-Bas) amorcent un recentrage sur les tâches d'enseignement, et que 10 pays ont intégré une réduction du volume d'heures en présence d'élèves à partir de 50 ou 55 ans. Eurydice plaide pour un chiffrage annuel, pour « faire reconnaître par la société l'ampleur de la charge de travail », mais aussi pour « réguler les activités en dehors du temps d'enseignement » et « apporter aux écoles une certaine latitude dans l'utilisation des ressources humaines ». On retrouve là sans peine certains enjeux immédiats, en France, de la nouvelle étape de décentralisation, de l'autonomie des établissements et des prérogatives des chefs d'établissement. ■

Témoignage

Peau de chagrin

Nadine Frattini a 40 ans, MA pendant 8 ans, elle est titulaire du CAPES depuis 1995 et enseigne l'espagnol au lycée Dantec à Lannion. Elle a 6 classes : deux Secondes de 33 et 32 élèves, deux Terminales S et STT à 34, et deux Premières en LV3 (10) et STT d'adaptation (23)... En tout 165 (?) élèves et beaucoup plus de 3 niveaux pour les préparations de cours.

Les horaires ? La réduction de l'horaire élève partout pèse lourdement « En Seconde le dédoublement des LV2 par quinzaine rend impossible de l'articuler avec le cours en classe entière ». En Terminale S, les élèves viennent de deux classes différentes, pour cause d'emplois du temps un groupe a ses deux heures hebdo le même jour et le dédoublement se fait sur la base des classes d'origine : 14 et 20, malgré le déséquilibre. « Mener à bien la préparation d'un bac écrit n'est pas plus simple que de préparer un oral avec un effectif lourd. Pour corriger et améliorer l'écrit de chaque élève, il faut beaucoup d'entraînement écrit. Le poids des corrections est énorme : 8 à 10 heures par paquet en Terminale. Quant à l'oral, le nombre de textes à travailler est élevé (une quinzaine) alors que l'horaire se réduit comme toujours plus. « De nouveaux matériels sont installés, par exemple chez nous un labo multimédia, à nous de nous débrouiller pour que ça fonctionne, de gérer, de nous former. Quand les programmes changent c'est pareil. Idem pour l'ouverture de BTS, d'une section européenne, etc.

En prime dans mon établissement, on vient de nous fermer la LV3 en espagnol, dans un souci d'économies. »

Nadine a participé aux mouvements du printemps dernier et n'a pas l'intention de lâcher prise. Pour elle, il s'agit en cela avant tout d'améliorer les conditions d'enseignement pour les élèves.

CO-Psy : chez nous aussi le travail est invisible

Pour comprendre ce qu'est le métier aujourd'hui, suivons une conseillère d'orientation-psychologue dans une journée très ordinaire de décembre.
10 ans d'ancienneté, un DESS de psychologie au départ, complété par 2 ans de formation pluridisciplinaire, dans l'un des 4 centres de formation. Nomination en banlieue parisienne dans un CIO d'État en attente de relogement, dont les crédits ont baissé de près de 40 % en deux ans. Comme secteur, un collège, plus un lycée soit 1 450 élèves en plus de l'accueil au CIO.

Matin : collège

- Rendez-vous avec un élève de Sixième « en perdition » d'après les enseignants. Discussion sur la base du questionnaire d'entrée en Sixième proposé au début de l'année. Une forte pression familiale et une difficulté à accepter les nouvelles exigences du collège sont identifiées. Un rendez-vous est pris avec la famille. Prévoir une discussion lors de l'équipe de suivi lundi prochain.
- Rendez-vous avec une élève de Cinquième scolarisée l'an dernier en classe d'accueil pour enfants nouvellement arrivés en France. Les résultats sont faibles et l'équipe ne sait que faire. Après un premier entretien, une rencontre est proposée à la famille, un bilan plus approfondi est évoqué.
- Rendez-vous avec un élève nouvellement arrivé au collège. Les parents souhaiteraient une entrée en Seconde, lui craint de ne pas y arriver car ses résultats sont beaucoup plus faibles que dans son ancien établissement. Il voudrait se renseigner sur « l'apprentissage d'un métier ». Discussion sur les différentes solutions possibles, ses difficultés présentes, son histoire scolaire et son manque de confiance en lui.
- Réunion avec l'équipe chargée du projet individuel d'intégration d'un élève de Quatrième souffrant de handicaps moteurs et auditifs. La maman

Des personnels spécifiques pour des missions particulières

Créer *un collectif de travail*

Après le modèle du lycée napoléonien, les enseignants ont réussi à faire prévaloir une définition de leur service d'enseignement qui a exclu progressivement les tâches autres que celles liées à la transmission des connaissances, notamment celles « de la surveillance des tenues, des mœurs, de l'ordre et des études ». La création du collège, l'obligation scolaire jusqu'à 16 ans, la massification, la montée des préoccupations d'intégration sociale, scolaire, professionnelle et de prévention ont entraîné la création de personnels spécialisés autour des enseignants. Les problèmes de discipline, l'apprentissage de l'autonomie par les élèves et leur responsabilisation croissante dans l'établissement, le développement des activités socio-éducatives ont rendu indispensable la transformation du surveillant général en conseiller d'éducation.
C'est alors que l'institution a préconisé un travail en équipe pour une vision plus globale de l'élève.
Se pose alors la question des modalités du travail en équipe, de son sens et de ses convergences.
Les enseignants ont un pouvoir direct sur la scolarité des élèves (contrôle, notation, évaluation, aide à l'orientation...), les autres personnels sont associés ou y participent de façon complémentaire. Cette complémentarité est rendue plus difficile par l'intermittence de fait de la présence de certains personnels, et de la superposition des champs d'intervention. D'autres difficultés peuvent surgir aussi des divergences générées par la définition que chacun a de ses missions. Il apparaît donc essentiel de pouvoir définir son rôle et ses objectifs dans la présentation et l'évaluation des modes d'organisation d'un collectif de travail.
Si cette réflexion n'est pas menée, elle peut aboutir dans certains domaines comme le champ de la discipline générale, a une « dévolution du sale boulot » qui peut-être vécue négativement, par les CPE entre autres. Les établissements difficiles ont déjà interrogé la division du travail et découvert la nécessité de la dimension éducative commune en définissant une politique cohérente et efficace face aux élèves.
Il n'en demeure pas moins que dans tous les établissements, les personnels doivent avoir comme objectif d'apporter une aide différente et complémentaire et être en mesure de passer le relais à bon escient pour permettre à l'élève de trouver une réponse appropriée aux questions qu'il se pose.
Le travail en équipe doit devenir un instrument de régulation et de réflexion collectives et non un contrôle de l'activité des autres. Celui-ci doit être une collaboration efficace et non un simple partage des tâches pour le seul maintien de l'ordre.
Se posent alors les questions de la coordination des personnels de cette équipe et du temps de concertation qu'elle nécessite. ■

Corbis/Sygma

Pouvoir définir son rôle et ses objectifs dans la présentation et l'évaluation des modes d'organisation d'un collectif de travail.

Témoignage

CPE en collège

Le CPE exerce souvent seul dans le premier cycle du secondaire. Cette solitude est souvent mal vécue par le ou la collègue car l'isolement nous fragilise. Il est alors plus difficile de résister à certaines pressions, qu'elles émanent de la direction, de parents d'élèves mais aussi de quelques collègues nostalgiques des surveillants généraux. Ce lieu qui accueille des enfants (élèves de Sixième), des pré-ados (Cinquième et Quatrième), et enfin des ados pour les Troisième est le théâtre de tensions parfois difficiles à gérer. Nous qui exerçons en collège ne trouvons pas souvent les circonstances favorables pour éduquer et encore moins pour conseiller. Les satellites que nous sommes (dixit les fiches Thélot du grand débat sur l'école) ont plutôt le sentiment d'appartenir à la planète enseignants/enseignés tant cette dernière nous sollicite. Combien de parents, d'élèves, de collègues enseignants apprécieraient de voir face à eux des collègues plus disponibles. On nous refuse les moyens pour mener à bien nos missions car parler de « moyens » à l'heure actuelle n'est pas « politiquement correct ». Pourtant, le matin, nous ne pouvons nous empêcher de penser que la journée sera encore riche d'événements et qu'encore une fois, faute de temps, on sera passé à côté d'un « cas » qui aurait mérité notre attention. C'est dur de constater chaque jour que l'on rate certains rendez-vous avec l'éducatif mais est-il encore à l'ordre du jour ?

Formation continue

Doit mieux faire !

Tous les discours officiels mettent en avant la nécessité d'une formation continue exigeante. Mais la réalité est autre et le bilan est catastrophique. Faute d'une volonté politique, on rogne sur les crédits : en 2002, on n'a toujours pas atteint les objectifs fixés pour 1999 (3,8 % de la masse salariale) : 3,2 % de la masse salariale ont été officiellement dépensés pour la formation continue des personnels. Certaines académies ont déposé le bilan dans le courant de l'année 2003 (Grenoble par exemple). Résignés, les personnels se forment comme ils peuvent. Pourtant c'est un enjeu fondamental compte tenu des évolutions importantes de la société et de nos métiers. Effectivement, si on veut des maîtres hautement qualifiés, clé d'une formation réussie pour tous les jeunes, la formation initiale ne suffit pas : tout ne peut s'apprendre au cours du stage. Les questions sur le métier, les attentes, ne sont pas les mêmes quand on a une ou plusieurs années d'enseignement. On est confronté à des situations diverses, complexes, que la maîtrise du métier permet d'aborder avec efficacité. Sur le temps de travail, la formation continue doit permettre à la fois de répondre aux demandes institutionnelles et aux choix individuels des collègues, avec des possibilités de mise à jour scientifiques régulière, une réflexion sur des questions pédagogiques et une confrontation entre pairs favorisant l'analyse et la réflexion collective des enseignants sur leur propre activité professionnelle. Mais force est de constater qu'elle répond essentiellement à des priorités identifiées au niveau national (accompagnement des programmes notamment), voire aux besoins particuliers d'un établissement. Elle est rarement présentée comme une réponse adaptée à des exigences professionnelles individuelles, avec des choix d'ouverture, de promotion, de mobilité, voire de reconversion pour les personnels. Les modalités d'accès, les possibilités d'obtenir un congé sabbatique rémunéré, les congés de mobilité, n'existent plus et les congés de formation sont insuffisants, faute de remplacement, ou sont limités. On retrouve les mêmes tendances dans les autres pays européens. Qu'elle soit obligatoire ou facultative, explicitement liée ou pas à l'octroi de promotions et d'augmentations salariales, le décalage est fort entre les besoins de formation exprimés par les personnels et l'offre sur le terrain. Il faut d'ailleurs préciser que le processus de décentralisation a eu un impact non négligeable sur les orientations en matière de politique de formation continue. C'est ce que pointe le rapport Eurydice de septembre 2003 qui consacre un chapitre à la formation continue en Europe : « plusieurs processus de décentralisation ont entraîné une nouvelle répartition des responsabilités dans le domaine du financement de la formation continue et de l'élaboration des politiques en la matière ». Sont ainsi privilégiées en France les formations de proximité dans le cadre des établissements ou des bassins d'emploi au détriment d'une formation continue impliquant l'université, les IUFM et les grands organismes de recherche.

Bref, la France et les autres pays européens feraient bien de s'inspirer des propositions de la Commission « Éducation et formation 2002 » : « chaque pays devrait mettre en place, d'ici 2005, un plan d'action en matière de formation continue du personnel éducatif... : elle devrait être substantiellement renforcée... mais aussi gratuite, organisée pendant le temps de travail et avoir un impact positif sur l'évolution des carrières. » ■

Si on veut des maîtres qualifiés, la formation initiale ne suffit pas.

© Clément Martin

Témoignage

Mardi matin, en route pour mon collège ZEP...

Je retrace la dure journée d'hier : le Kevin qui hurle dans les couloirs, bouscule tout le monde à grand renfort de grossièretés, Steven puni pour travail non fait revient en classe sans avoir fait la punition, sans matériel (provoc ?) mais avec un mot du beau-père qui n'accepte pas la sanction et « viendra me voir s'il le faut ». Gwendoline bougonne en gribouillant son classeur sans vouloir l'ouvrir pour faire ses exercices : elle aurait bien besoin de rencontrer l'assistante sociale ou l'infirmière mais l'une est malade non remplacée et l'autre n'a plus de temps pour écouter les élèves. À la récré, c'est la collègue de maths qui craque (bagarre dans sa classe). Heureusement l'équipe est encore soudée, Anne ne sera pas seule à porter le problème et nous réunissons la « commission patatraque » le soir même. Epuisée, je rentre à la maison bien plus tard que prévu et c'est mon fils qui fait la tête !

8 heures : dans la cour, je vais chercher les Sixième 9 : quelques visages souriants guettent mon regard, « m'dame on est là ». Ah, il y a des moments qui font chaud au cœur ! Et si on arrivait a passer une journée sans anicroche ? Allez, on y va...

Liliane Cotton

s'inquiète pour l'orientation. Un autre rendez-vous est prévu avec la CO-Psy, la maman et le garçon.

Midi

• Passage éclair au CIO pour récupérer des documents et jeter un coup d'œil sur les rendez-vous de mercredi. Dans le casier se trouve l'ordre du jour de la réunion de centre du lendemain (préparation d'un groupe de réflexion sur les résultats du questionnaire Seconde et la réunion Troisième 2). Une circulaire du rectorat sur l'obligation d'assurer des prestations dans le cadre de la VAE en plus du travail habituel anime le repas.

Après-midi : lycée

• Restitution des résultats du questionnaire sur l'entrée au lycée en Seconde 6 en présence du professeur principal. Les difficultés et les malentendus remontent à la surface. On compare avec les résultats des autres classes, on organise la discussion et la recherche de solutions. Pas assez de temps. Le professeur principal terminera seul.

• Rendez-vous avec une élève de Seconde 5 qui pense s'être trompée dans le choix de ses enseignements de détermination. Elle regrette de ne pas avoir choisi IGC à la place d'une LV3. L'entretien montre que cette élève n'est pas à l'aise dans cette classe où elle ne connaît personne et se sent en difficulté. Après analyse des ressources disponibles un autre rendez-vous est fixé.

• Rendez-vous avec deux Terminale STT sur les études en alternance. De nombreux éclaircissements sont nécessaires

Soirée

• Conseil de classe des Secondes 5 et 8.

Dommage pour la Troisième C qui se déroule en même temps au collège. Vendredi avec un peu de chance, elle croisera le professeur principal.

Et tout ça sans hors-classe, avec la menace d'une décentralisation qui reste d'actualité, des conditions d'exercice de plus en plus difficiles, mais une identité professionnelle affermie et une volonté de continuer à remplir toutes ses missions dans l'Éducation nationale... ■

Transparence

Le maquis de la rémunération

Assise pour l'essentiel sur le traitement indiciaire, la rémunération des enseignants varie au gré des mois.
L'élément le plus régulier et le plus répandu de ce phénomène est celui de la part fixe de l'ISOE (indemnité de suivi et d'orientation des élèves), versée chaque trimestre. Même bien cadrée et systématique pour les professeurs, cette indemnité est source d'injustice puisque versée selon un montant réduit pour les CPE, les documentalistes, les CO-Psy et les DCIO, et bien entendu sans répercussions sur les pensions de retraite.
On peut prolonger le constat à celles des indemnités ou bonifications indiciaires attribuées selon des critères objectifs, liés à l'affectation (ZEP, établissement sensible) ou à l'exercice de fonctions particulières (remplacement, conseiller pédagogique, chef de travaux..). La détermination syndicale a permis d'obtenir qu'elles soient versées à tous ceux qui remplissent les conditions sans différenciation. Mais la règle n'efface pas toutes les causes d'injustice : les critères de classement d'un établissement sont variables d'une académie à l'autre, le classement va départager des situations parfois très voisines, surtout s'il est ancien.
Dans les rémunérations annexes, souvent évoquées pour nier le déclassement salarial des enseignants, on trouvera pour l'essentiel la rémunération de fonction particulière (la part modulable de l'ISOE attribuée aux professeurs principaux) ou d'un travail supplémentaire. La plus grande partie de celles-ci est constituée des heures supplémentaires. Les heures année, bien définies à partir de l'emploi du temps, mais aussi l'extrême variété des heures éventuelles, des taux spécifiques. C'est dans ce maquis que la transparence est bien maltraitée, d'autant plus que leur gestion est déconcentrée. Selon l'enveloppe dont il dispose, le chef d'établissement décidera de la valeur de telle tâche effectuée.
Dans quelle mesure cette individualisation joue-t-elle contre les solidarités ? Le SNES a porté la bataille pour la réduction des heures supplémentaires, engrangeant sur ce point quelque succès. Dès que leur volume dépasse le niveau utile pour organiser des services cohérents, les heures supplémentaires jouent contre l'emploi. Elles sont une fameuse aubaine pour l'employeur, qui rémunère moins l'heure supplémentaire que les heures normales, c'est le cas dans l'enseignement, évite les cotations sociales, et divise les personnels, certains étant tentés de compenser l'insuffisance de la rémunération de base par le recours aux HS et se trouvant alors moins disponibles pour la revendication salariale collective. On comprend le choix politique d'un gouvernement qui limite le nombre des emplois, quitte à développer les heures supplémentaires, qui répond à une revendication par une indemnité plutôt qu'au fond. Pour minimiser la perte du pouvoir d'achat des fonctionnaires, le ministre avance le poids des mesures catégorielles. Il tend un piège aux personnels tant pour leurs salaires que leur retraite future. Après en avoir réduit le taux par la loi Fillon, le gouvernement veut abaisser le salaire qui fera référence. ■

Clément Martin

Le choix politique d'un gouvernement qui limite le nombre des emplois, quitte à développer les heures supplémentaires, qui répond à une revendication par une indemnité plutôt qu'au fond.

Les affectations des titulaires

	Agrégés	%	Certifiés	%	PEGC	%	AE	%	CPE	%	TOTAL	%
Second degré	49 374	86,1	225 246	96,8	18 106	97,6	534	90,7	10 632	98,7	303 892	95,0
Collèges	*8 175*	*14,3*	*119 627*	*51,4*	*17 651*	*95,2*	*315*	*53,5*	*5 026*	*46,7*	*150 794*	*47,1*
Lycées	*37 601*	*65,6*	*78 151*	*33,6*	*48*	*0,3*	*122*	*20,7*	*3 540*	*32,9*	*119 462*	*37,3*
LP	*254*	*0,4*	*1 404*	*0,6*	*42*	*0,2*	*2*	*0,3*	*1 708*	*15,9*	*3 410*	*1,1*
TOM	*372*	*0,6*	*2 154*	*0,9*	*71*	*0,4*	*6*	*1,0*	*103*	*1,0*	*2 706*	*0,8*
ZR	*2 972*	*5,2*	*23 909*	*10,3*	*292*	*1,6*	*89*	*15,1*	*255*	*2,4*	*27 517*	*8,6*
Supérieur	7 223	12,6	4 420	1,9	3	0,0	1	0,2	4	0,0	11 651	3,6
Administratif	101	0,2	386	0,2	50	0,3		0,0	16	0,1	553	0,2
Autres	615	1,1	2 613	1,1	391	2,1	54	9,2	120	1,1	3 793	1,2
TOTAL	**57 313**	**100,0**	**232 665**	**100,0**	**18 550**	**100,0**	**589**	**100,0**	**10 772**	**100,0**	**319 889**	**100,0**

Source DPE, juin 2003

Agrégés exceptés, la moitié des collègues sont affectés en collège, 37,3% en lycée. Cette répartition évolue peu avec l'âge : les collègues ayant plus de cinquante ans sont un peu plus nombreux en lycée et surtout exercent beaucoup moins en ZR (2,3 % des titulaires du second degré de plus de 50 ans contre 8,7 % de l'ensemble).
Les détachements sont peu nombreux, une dizaine de milliers tous corps du second degré confondus. Près de la moitié d'entre eux exercent des fonctions d'enseignement à l'étranger, les autres sont pour la plupart détachés dans une autre administration. Quant aux fameux MAD (mis à disposition) dont certains avaient voulu faire le modèle des « gaspillages « de moyens, il faut les ramener à leur - très modeste - réalité : 375 MAD dans tout le second degré (0,08 % des titulaires en activité), pour la plus grande partie auprès de l'UNSS et de son pendant universitaire, la FNSU.

Santé *des enseignants*

Si l'enquête réalisée par la MGEN parue en 2001 mettait en évidence que la santé des enseignants de l'Éducation nationale était plutôt bonne, comme est particulièrement favorable également leur espérance de vie, les indicateurs du ministère montrent que la réalité est plus complexe, que certaines pathologies sont fortement liées à l'exercice du métier, et que les fins de carrière (51-60 ans et plus) sont une tranche d'âge très sensible. L'allongement des carrières lié à la loi Fillon ne pourra qu'aggraver cette situation. Une surmorbidité apparaît également chez les femmes (en poids et gravité des congés). Certaines situations sont également porteuses de difficulté de santé. Ainsi, les affections lourdes touchent particulièrement les personnels contractuels et vacataires.

Face à des clignotants qui s'allument, la médecine de prévention, malgré les efforts des médecins, reste indigne d'une administration qui se prétend soucieuse de ses agents. Le ministère indique lui-même que « pour permettre l'accessibilité à la médecine de prévention, il faudrait un maillage minimal d'un médecin par département et 2 dans les plus gros », et souligne que « les tâches administratives et de liaison rendent nécessaire une mobilisation de moyens en secrétariat médical et personnel infirmier pour renforcer les capacités d'action de la médecine de prévention ».[1] Mais cela reste un vœu pieux,et dans le cadre des restrictions budgétaires, la santé des enseignants est renvoyée à la responsabilité de chacun.

La circulaire sur l'emploi des personnels handicapés n'est pas appliquée complètement (aide, locaux adaptés, aménagement d'emploi du temps).Enfin, les possibilités de reconversion, de réemploi et réadaptation, sont bien insuffisantes. Elles conduisent à des mises en retraites pour invalidité de collègues capables d'exercer (sous une forme différente, ou une autre activité), qui les mettent en grave difficulté financière. ■

(1) Rapport sur la médecine de prévention 2001-2002.

Face à des clignotants qui s'allument, la médecine de prévention, malgré les efforts des médecins, reste indigne d'une administration qui se prétend soucieuse de ses agents.

Les personnels en congé de longue maladie

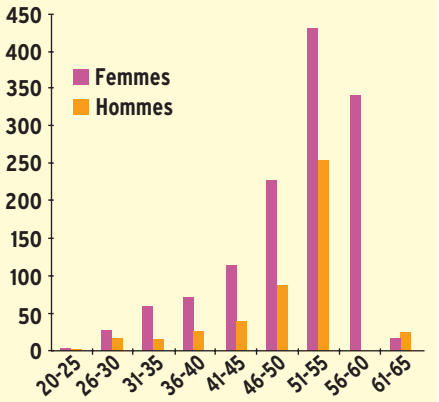

Les personnels en congé de longue durée

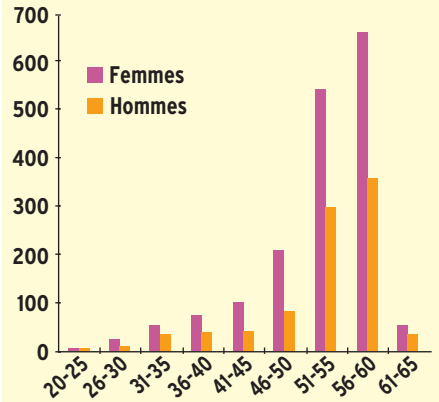

Témoignage

Le plaisir malgré tout

Être prof, c'était une évidence pour moi, après deux générations d'instits dans la famille.

11 ans après, aucun regret, même si je n'appréhende plus le métier de la même manière : je prends en effet de plus en plus de plaisir à enseigner dans les séries où l'histoire-géo n'est pas la matière de prédilection, comme en séries SMS (coefficient 1 au bac, un scandale !) ou STT, certainement par goût pour la vulgarisation ou pour le défi d'amener une classe à apprécier une discipline pourtant bien malmenée ces derniers temps. Les amputations d'horaires (souvenez-vous des modules en Première, de l'horaire en série S..) au profit d'« innovations pédagogiques » comme l'ECJS (boycottée en majorité dans mon lycée en Seconde) ou les TPE, l'annonce dernièrement du projet de modification d'une épreuve dès le bac 2005 alors que nous préparons nos élèves sur 3 ans et qu'il va falloir tout recommencer, une consultation sur les programmes qui n'est pas prise en compte, l'annonce que les profs d'allemand pourraient être amenés à enseigner l'histoire-géo en complément de service, etc. me démontrent à quel point les élèves ont plus de considération pour mon enseignement qu'un gouvernement davantage soucieux de rentabilité que de formation de citoyens.

Karine Boulonne

Qui exerce en ZEP ?

Selon les chiffres de la DPE, 10,5 % des personnels titulaires du second degré exercent en ZEP ou sensible soit un peu plus de 44 000 collègues. Il s'agit surtout de certifiés; 14,4 % des CPE y exercent quand les agrégés y sont sous-représentés (4,8 %). 38,6 % d'entre eux ont moins de 35 ans (contre 28,6 % de l'ensemble des titulaires en activité). Ces collègues sont donc plus jeunes que la moyenne. Il reste qu'un nombre non négligeable de collègues continuent de s'investir dans ce type d'établissements bien au-delà de la première affectation : le nombre de titulaires exerçant en ZEP ou en zones sensibles et âgés de plus de 50 ans s'élève à 11 818, soit 26,8 % de l'ensemble des personnels exerçant en ZEP ou en zone sensible. Le taux d'exercice en ZEP ou en zone sensible de ces collègues est ainsi de 8,36 %.

Reconnaissance et qualification

Carrière *et « mérite »*

En matière de rémunérations, c'est l'insatisfaction qui domine dans la profession. L'attractivité de nos carrières est insuffisante.

L'idée qui prévaut, c'est que notre métier n'est pas suffisamment reconnu et toutes les comparaisons, à qualification égale, marquent bien l'écart de l'ordre d'au moins 1/3 qui nous sépare des autres métiers sur le plan des salaires. Et ce ne sont plus aujourd'hui les conditions de travail, ni même les congés, (*cf.* la RTT) qui peuvent, si tant est que cela pouvait l'être par le passé, le justifier.

La création des hors-classes – mais les CO-Psy n'en ont pas et les retraités en ont été écartés – a constitué un véritable appel d'air. Cependant les limites en sont évidentes : tout le monde n'y accède pas et cela s'est fait au prix d'un allongement de la durée globale de la carrière.

L'autre idée, assez communément partagée aussi, c'est que les déroulements de carrière sont trop uniformes, insuffisants en ce qu'ils ne permettraient pas de reconnaître l'investissement professionnel. Qu'en est-il vraiment ? Le constat est net. La carrière est loin d'être indifférenciée. Avec les trois rythmes d'avancement, les écarts financiers sont très importants. Entre une carrière parcourue au grand choix en 20 ans et celle à l'ancienneté, cela représente près de 147 000 euros pour un agrégé, et près de 131 000 euros pour un certifié. (*cf tableaux*). Et c'est un écart plus considérable encore pour les quelques collègues chaires supérieures, promus tôt dans leur carrière, parfois dès le 6e ou le 7e échelon.

D'autre part, des formes de reconnaissance de missions particulières existent : décharges de service, NBI, liste d'aptitude au corps des agrégés. Le problème est néanmoins réel. Les évolutions de notre métier n'ont pas été vraiment prises en compte et le déficit en la matière est considérable.

Attachés aux décrets de 1950, nous considérons qu'il est indispensable d'élargir leur application en termes de décharges de service pour mieux répondre aux situations d'exercice de plus en plus diversifiées et permettre une plus grande souplesse dans un cadre statutaire et collectif. De même, il serait tout à fait possible d'étendre l'utilisation de la NBI pour reconnaître des missions particulières, comme c'est par exemple aujourd'hui le cas pour les conseillers pédagogiques ou les chefs de travaux, à une hauteur qui est cependant insuffisante. Enfin, il faut développer la promotion interne par liste d'aptitude sur la base de critères objectifs et donc quantifiés. On peut en même temps explorer les modalités de reconnaissance de certaines missions en termes de validation des acquis de l'expérience (VAE). Ce pourrait être le cas par exemple de certaines missions de formation, de ce qui relève des TICE... et favoriser sur ces bases la mobilité professionnelle.

Les disparités en matière d'inspection, les difficultés à concevoir une évaluation objective, la spécificité de notre métier, la qualification qu'il exige et le nécessaire travail en équipe poussent à revoir notre carrière et à déconnecter avancement et notation en construisant une seule carrière revalorisée pour tous. Cela n'exclut nullement la prise en compte de missions particulières et leur reconnaissance. ■

Les traitements selon le rythme d'avancement (grand choix, choix, ancienneté), hors-classe incluse, carrière commençant à 24 ans et se terminant à 60 ans. En points d'indice et en euros.

Agrégés

Total	en points	en euros
Carrière GC	327 921	1 434 471
Carrière C	310 269	1 357 254
Carrière A	294 375	1 287 726
Écart	**en points**	**en euros**
GC-C	17 652	77 218
C-A	15 894	69 527
GC-A	33 546	146 745

Certifiés

Total	en points	en euros
Carrière GC	263 451	1 152 451
Carrière C	247 557	1 082 924
Carrière A	233 511	1 021 480
Écart	**en points**	**en euros**
GC-C	15 894	69 527
C-A	14 046	61 443
GC-A	29 940	130 971

Contre la bivalence

L'histoire de l'évolution des qualifications est fortement corrélée dans notre système éducatif à l'unification progressive du second degré. Sous la pression de la demande sociale, les gouvernements ont dû accueillir massivement les élèves d'origine populaire.

Les réponses ont alors tenté de dévoyer cette demande faute d'octroyer les moyens budgétaires proportionnels à ces changements profonds ; le combat contre l'échec scolaire et les mécanismes de sélection sociale jouant dans le système scolaire n'a pas été véritablement mené.

Pour cette raison plusieurs projets ont tenté de freiner l'élévation des niveaux de qualification en cantonnant une partie des élèves au collège conçu comme cycle Terminal.

Au lieu d'une continuité éducative dynamique, liée à un projet de formation et de développement équilibrés, on a théorisé l'idée d'un collège du savoir « minimum » où les enseignements seraient assurés par un corps de professeurs bivalents, insuffisamment formés et aux missions mal définies. C'est ainsi que plusieurs projets se sont succédés dans la période où se construit le collège unique, qui visaient tous à tirer les coûts en imposant des services alourdis aux enseignants de collège.

Les luttes des personnels et la poussée des demandes de qualification aboutissent en 1986 à l'arrêt du recrutement des PEGC (voir encadré). Donner à tous les maîtres les moyens de maîtriser les disciplines, leur didactique, d'intégrer l'évolution des connaissances, de trouver des solutions face aux difficultés d'ordre cognitif, d'intervenir efficacement pour résorber l'échec scolaire : telle devrait être la réflexion à mener sur la qualification et la formation des maîtres en lieu avec le développement des études secondaires.

À l'inverse, les orientations ministérielles actuelles privilégient les impératifs de gestion et la restauration d'une coupure entre les cycles d'enseignement. ■

Historique

1974 : Joseph Fontanet → professeur de collège formé en 4 ans.
1979 : Christian Beullac → polyvalence du professeur de collège.
1986 : arrêt du recrutement des PEGC par décision de René Monory (à cette date, 22,5 % des PEGC possèdent une licence). ≃ 80 000 PEGC ; accusation de rompre la liaison école/collège ; projet de l'école fondamentale de la maternelle à la Troisième. « Les professeurs qui seront recrutés dans l'enseignement secondaire auront vocation à enseigner dans les collèges et les lycées » et « qu'ils ne seront pas bivalents ».

RENDEZ-VOUS DE L'HISTOIRE DE BLOIS[1]. Le 17 octobre dernier, le SNES et la revue *Histoire & Sociétés* y ont animé, en collaboration, deux tables rondes. Des universitaires français et européens ont débattu de l'histoire sociale dans l'enseignement de l'histoire au collège et au lycée en Europe[2].

Histoire sociale et enseignement

L'histoire sociale est-elle morte ? J.F.Wagniart[3] a introduit les débats par un constat : au tournant des années 90 l'histoire sociale a été évacuée tant de la recherche que de l'enseignement, au profit d'une histoire politique et culturelle dominante. M.Pigenet[4] a montré qu'une certaine histoire sociale a mal vieilli (interprétations simplistes de la pensée d'E. Labrousse : l'économique déterminant le social déterminant le mental), entraînant dans son discrédit toute l'histoire sociale. Or aujourd'hui l'histoire sociale est attentive aux acteurs et à leurs pratiques, aux réseaux et à leurs stratégies, à la construction des groupes et leur évolution... Elle travaille sur l'histoire sociale du politique, la politisation comme processus ; l'histoire politique elle-même est allée du côté des cultures. Beaucoup reste à faire sur l'histoire du travail : relations, identités, valeurs, normes, professionnelles, modes de domination dans et hors du travail...

Dans l'enseignement, constat général tant pour la France que pour d'autres pays européens : soit des manques importants, soit des avancées menacées, soit des absences notoires de la place de l'histoire sociale dans les programmes d'enseignement.

M. Deleplace[5] prenant l'exemple de la Révolution française en Seconde, a montré que les évolutions ont été fortes entre 1985 et 1995. On est passé d'une dominante d'histoire sociale à une dominante d'histoire politique : le modèle implicite de la révolution bourgeoise à soutien populaire a disparu, de même que la notion d'« Ancien Régime » au profit de « monarchie absolue ». En fait c'est l'objet historique même «Révolution française » qui a disparu en 1995 au profit de « la période révolutionnaire ». Alors que les acteurs étaient représentatifs des groupes sociaux en 1985, ils sont un moment de la révolution, exemplaires dans ceux de 1995. Le réinvestissement de la fonction civique de l'histoire se fait ainsi non dans l'étude de l'objet historique, mais dans le rapport des notions de « république », «empire », « monarchie constitutionnelle »..., au présent actuel. R. de Keyser et W. Dupon[6], ont montré que l'histoire sociale est présente à tous les niveaux d'étude, en Belgique flamande, avec des objets traditionnels. Parallèlement ils ont présenté une méthode de travail fondée sur l'utilisation d'outils didactiques nouveaux : un CDRom complémentaire à un manuel doit permettre une approche problématisée, documentée (documents sources et historiographiques), de recherche (parcourir, s'interroger, être face à l'incertitude), de construction-déconstruction du cours.

DR

Présentant le cas de l'Espagne, R.Valls[7] a montré que l'histoire sociale avait acquis une place importante dans les manuels scolaires, dans les années 80, 90. Mais aujourd'hui, la tendance est inverse : options très conservatrices, retour d'une histoire générale, orientation essentiellement politique. Phénomène commun à tous les pays occidentaux, Italie, GB, EU... Il s'agit d'une nouvelle bataille pour le contrôle de la mémoire.

Ch. Heimberg[8], a présenté la réforme de l'enseignement de l'histoire pour le canton de Genève. Objectif : faire l'apprentissage des solidarités. Il s'agit de passer d'une histoire « des antiquaires » sans lien entre passé et présent, sans contestation possible des affirmations, à une histoire investigatrice posant les questions pour la vie sociale. Pour construire une culture commune, il propose d'associer des modes de penser historiens : comparaison, périodisation, distinction des logiques historiques et de la mémoire..., avec des objets historiques nettement définis (ex. Moyen Âge et périodisation, guerre d'Algérie et mémoire...). Cela permet d'affronter les problèmes du présent par une prise de distance critique.

Ces interventions ouvrent des pistes de réflexion à approfondir, pour penser nos pratiques et nos revendications. Comment, dans quel cadre penser la France ? Travailler sur des objets historiques avec les éclairages multiples de l'histoire économique, sociale, politique, culturelle... Faire de l'histoire comparative. Passer d'une histoire consensuelle, des certitudes, à une histoire investigatrice permettant d'affronter les modes de penser historiens et les questions vives du présent. Penser une culture commune en histoire sur de nouvelles bases... Et tant d'autres...

L'intérêt porté à ces débats par les enseignants présents et leur satisfaction expriment une fois encore l'urgence et la nécessité d'une formation continue de haut niveau scientifique que le ministère refuse d'entendre. Pour notre part nous l'avons entendu. À l'année prochaine, à Blois, pour débattre de la place des femmes dans l'enseignement de l'histoire ? ■

Hélène Latger

1. Les Rendez-vous de l'Histoire, festival annuel, se veulent être l'équivalent du festival de Saint-Dié des Vosges pour la géographie : lieu de rencontre d'universitaires, de professeurs, d'amateurs... de l'histoire, pendant trois jours.
2. L'intégralité des interventions sera publiée dans un numéro spécial de la revue *Histoire & Sociétés* d'ici l'été prochain.
3. Professeur de lycée, membre du groupe d'histoire sociale, revue *Histoire & Sociétés*.
4. Professeur université Paris I-Panthéon-Sorbonne et Centre d'histoire sociale du XX^{e} siècle.
5. Maître de conférences à l'université de Reims.
6. Université de Louvain.
7. Professeur à l'université de Valence.
8. Institut de formation des maître(sse)s de l'enseignement secondaire, Genève.

TPE et capacités expérimentales

Organisons notre refus du contrôle local

L'an dernier, le ministère a imposé leur évaluation sous la forme d'un contrôle local. De nombreux établissements ont refusé ce dispositif et ont pu évaluer dans d'autres établissements. Le SNES a remis la pétition contre le contrôle local, signée par plus de 5 000 collègues, à la DESCO en juin. Cette année, en réponse à des interventions des S3, quelques recteurs ont déjà fait savoir que le ministère interdisait tout échange d'enseignants entre établissements. Sous couvert d'application stricte de l'arrêté et de la note de service définissant l'épreuve, le ministère, en fait, refuse de rémunérer les examinateurs tant au niveau des déplacements qu'à celui des vacations.

Le SNES intervient auprès du ministre et de la DESCO et appelle les collègues concernés à adresser à leur recteur, sous couvert de leur chef d'établissement, leur refus d'évaluer les élèves de leur établissement. Vous trouverez sur le site **http://www.snes.edu/clet/rubrique.php3?id_rubrique=46** un ensemble d'exemples de lettres et les interventions du SNES.

École normale supérieure

Une première !

Les conséquences des sombres coupes budgétaires dans l'enseignement supérieur et la recherche se font sentir un peu partout. Dernier visé, le concours d'entrée à l'École normale supérieure de Lyon, filière littéraire (ENS-LSH). Pour combler un déficit d'environ 80 000 euros dans les caisses de l'école, des frais d'inscription, dont on ne connaît pas le montant, seront demandés aux candidats, à l'exclusion cependant des candidats boursiers. Le principe de gratuité des concours donnant accès à la fonction publique est ainsi écorné, c'est une première, qui pourrait faire tache et que nous dénonçons. Des élèves de l'ENS-LSH ont rédigé une pétition que nous publions en ligne.

Programmes de collège

Relecture

Les groupes d'experts Humanités et Sciences ont remis leur rapport au ministère en juin. Le ministère leur demande de poursuivre leur travail

afin de soumettre les programmes modifiés au Conseil supérieur de l'éducation de juin.
Toutes les disciplines ne seront pas « relues » de la même façon. Il semble que le pôle sciences soit plus avancé que le pôle humanités qui souhaite revoir les langues vivantes.
En ce qui concerne la technologie, le recteur Joutard a été reconduit comme responsable du groupe.
Le SNES rencontrera les différents groupes disciplinaires en janvier.
Nous préparons des 8 pages disciplinaires afin de faire un bilan de ce qui est enseigné en collège et d'analyser les rapports Rémond et Bach sur les pôles humanités et sciences.

CPGE deuxième année

Programmes

Des projets de programmes (physique, chimie, mathématiques) sont soumis à la concertation avant passage au Conseil supérieur de l'éducation. Transmettez-nous vos remarques.
http://www.snes.edu/clet/rubrique.php3?id_rubrique = 20

Affectations, séjours

Hors de France

Saint-Pierre-et-Miquelon

(*BO* n° 42 du 13/11/03)
La procédure est la même que pour le mouvement TOM 1 (saisie par Internet des vœux du 5 au 23/12004 et dépôt auprès du supérieur hiérarchique avant le 26/1/2004).

Louisiane

Des postes sont proposés dans les établissements publics de l'État de Louisiane, pour les enseignants titulaires de l'Éducation nationale (au moins deux années de service).
Bonne maîtrise de la langue anglaise requise.
Durée : trois ans maximum.
Le dépôt des dossiers de candidature est fixé au plus tard au 18/1/2004.

Mission laïque française

BO n° 45 du 4/12/2003. Seuls les candidats fonctionnaires titulaires au moment du dépôt du dossier peuvent postuler. Le dossier complet, rempli et signé, devra être retourné à la MLF pour le 20 janvier 2004. Attention aux conditions d'exercice et de rémunération.

Informations complémentaires et fiches syndicales sur www.hdf.snes.edu
Tél. : 01 40 63 29 41

MUTATIONS 2004

Mieux séparer les conjoints !

Par « souci de simplification et de cohérence », le ministère a décidé cette année de traiter de la même manière le rapprochement de conjoints des titulaires et celui des stagiaires. Les stagiaires ne bénéficient donc des bonifications que sur le vœu 1 (académie du conjoint) et les académies limitrophes, et non plus sur les autres académies.
Par voie de conséquence, les stagiaires ne peuvent plus, en fonction de leur situation personnelle, choisir telle ou telle académie non limitrophe pouvant atténuer les inconvénients de la séparation (moyens de transport, proximité de la famille, d'amis, possibilité de logement...), y compris utiliser à l'intra les bonifications familiales. L'administration fait donc le choix sinon de créer davantage de situations de séparation, du moins de les aggraver considérablement. Enfin, dans un bel élan de progrès social, elle décide de ne pas reconnaître les conjoints qui seraient emplois-jeunes ou aides-éducateurs.
Plutôt que de dégrader considérablement la situation des personnels, « le souci de simplification et le souci de cohérence » dont se prévaut le ministère devrait conduire à ce que tous les dossiers de mutation à l'inter soient traités par le ministère, selon des règles humaines.

Signez la pétition « Construire un nouveau mouvement national » sur le site du SNES. ■

Christophe Barbillat, Andrée Béhotéguy

MUTATIONS POUR MAYOTTE

Quelques précisions

Pour les personnels enseignants, l'arrivée de Mayotte dans le mouvement inter suscite des interrogations.
S'agissant de l'inter, le décret fonction publique 96-1027 interdit de demander une affectation à Mayotte affectés depuis moins de deux ans hors d'une COM (ex-TOM) à l'issue d'un séjour en COM. Par voie de conséquence, le vœu Mayotte formulé par les personnels dans cette situation sera annulé par l'administration.
Par ailleurs, les personnels affectés à Mayotte conservent évidemment priorité de réintégration sur leur ancienne académie à l'issue de leur séjour (2 ans, renouvelable une fois).
Enfin, la question du barème pour l'intra en ce qui concerne l'ancienneté poste n'est pas réglée. Il existait précédemment un mouvement interne à Mayotte prenant en compte l'ancienneté dans le poste à Mayotte.
Le prochain mouvement intra examinera les arrivants à l'intra et les collègues déjà à Mayotte, ce qui change la donne et nécessite une règle équilibrée, éventuellement transitoire. Dans l'immédiat, le ministère a décidé de ne pas tenir compte pour le mouvement intra, des éventuels changements d'affectation internes à Mayotte.
Pour les CPE et CO-Psy, sûrement dans un souci de cohérence et de simplification, les modalités de candidature sont différentes (*BO* n° du 13 novembre 2003). Si la clause des deux ans (voir ci-dessus) s'applique aussi, le ministère décide de « privilégier » les candidatures des personnels pouvant accomplir un séjour de quatre ans avant d'atteindre l'âge d'ouverture des droits à pensions (60 ans pour la plupart des candidats) et les candidatures des personnels ayant plus de deux ans d'ancienneté dans leur académie. Ces « privilèges » aboutissent à un traitement différent de celui des agrégés et certifiés (qui passent à l'inter) : nous intervenons pour un traitement égal des collègues et pour que ces clauses n'interviennent pas dans l'examen des candidatures. ■

C. B., A. B.

CNDP. Dans la semaine du 15 au 19 décembre, les personnels, refusant et table rase et table ronde, multiplieront les actions, avec comme temps fort la grève le mercredi 18 décembre

Un an de lutte contre le transfert

L'intersyndicale du CNDP dénonçait vigoureusement le 18 décembre 2002 le scandale que représentait le transfert du CNDP à Chasseneuil-du-Poitou, dans le fief de M. Raffarin. La direction du SNES s'interrogeait par ailleurs sur les dangers d'un tel choix : démantèlement du CNDP et de son réseau, liquidation pure et simple de ses personnels, privatisation d'un service public de documentation et d'édition ?
Jusqu'à ce jour, aucun projet d'établissement sérieux n'a été présenté pour justifier son implantation à Chasseneuil-du-Poitou. Jusqu'à ce jour, aucune réponse n'a été apportée par l'administration aux questions précises des représentants du personnel exigeant la mise en place d'un véritable plan d'accompagnement social. Jusqu'à ce jour, François Perret, directeur de cabinet de Xavier Darcos, qui s'était pourtant prévalu, lors de la table ronde du 7 juillet 2003, d'être un interlocuteur privilégié, n'a pas daigné répondre aux différents courriers de l'intersyndicale.
Il est de plus en plus flagrant que les réunions des groupes de travail mis en place après la table

ronde de juillet dernier n'étaient que des alibis pour justifier une délocalisation préméditée suivant un calendrier prévu à l'avance. Ce projet de délocalisation ne correspond en rien à une volonté de développer et moderniser le CNDP et son réseau. Ces communautés de travail présentes dans un établissement comme le CNDP du fait de la spécificité de ses missions, feraient cruellement défaut dans un CNDP délocalisé.

Dans ces conditions, l'intersyndicale du CNDP ne peut cautionner la politique de table rase engagée contre le CNDP par le gouvernement comme le montre le choix de Benoît Sillard (ancien PDG de choc de Fun Radio…) à la sous-direction de la technologie, ce dernier déniant ouvertement tout rôle d'éditeur de ressources audiovisuelles et numériques au CNDP.

En conséquence, l'intersyndicale a demandé à M. Perret le report de la table ronde prévue initialement le 18 décembre 2003 et exige que le ministère fournisse des garanties fiables et concrètes concernant les mesures statutaires et réglementaires, qu'il s'engage à établir un véritable dialogue sur l'avenir du CNDP. De ce fait, elle demande, pour le moins, un moratoire. ■

Gisèle Jean

Contact : Jean-Claude Arrougé
06 82 22 61 77

CO-PSY

L'OCDE et la psychologie

Tous ceux qui lisent attentivement *l'US* savent combien de batailles il a fallu mener pour défendre pied à pied l'existence des CO-Psy dans l'Éducation nationale et leur qualification de psychologues. Mais les attaques de plus en plus vives contre cette originalité du système éducatif[1] français s'expliquent mieux si on étudie le rapport de l'OCDE concernant l'analyse des politiques éducatives pour 2003[2].

Celui-ci en effet dénonce les théories et les méthodes de l'orientation, basées sur la psychologie différentielle et la psychologie du développement, comme étant complètement dépassées !

Pendant de nombreuses années, précisent les rapporteurs : *« On a considéré que les entretiens individuels et les tests de psychologie étaient les principaux outils utilisés dans l'orientation professionnelle. »* Dans beaucoup de pays, la psychologie demeure la principale filière de formation pour accéder à cette formation (p. 43).

Or, ceci n'est plus d'actualité. Tout d'abord, parce que « l'entretien individuel est une méthode coûteuse ».

Il faut dorénavant « intégrer l'éducation à l'orientation dans les programmes scolaires », « prévoir des cours et stages pratiques tout au long de la scolarité et pas seulement à un moment donné » (reste à convaincre les enseignants qui semblent réticents dans les autres pays européens aussi). Quant aux professionnels de l'orientation qui ne seraient plus psychologues, un champ d'innovation s'offrirait à eux sous les doubles auspices de l'orientation tout au long de la vie et de la gestion du capital humain ! Conseils par téléphone, aide en ligne, construction de plans d'action personnalisés surtout pour les chômeurs ailleurs, dont on peut penser que grâce au RMA ils vont être vivement incités « à rechercher de nouveaux types d'emploi, dans des régions différentes » (p. 48).

En un mot s'ouvrirait une place centrale pour l'orientation professionnelle dont le bon fonctionnement contribuerait à améliorer l'efficience du marché du travail et l'employabilité des clients. Le tout prenant place dans une société harmonieuse où la diversité des compétences et des talents rencontrerait miraculeusement la hiérarchie des places sociales et des professions.

La décentralisation, c'est à très court terme le glissement des activités des CO-Psy et des CIO vers les services adultes ainsi que le préconisent de concert l'OCDE et le mémorandum européen. C'est aussi à terme une redéfinition du métier au travers de référentiels de compétences servant de base à l'homologation des formations au niveau européen.

Défendre notre qualification de psychologie aujourd'hui, c'est prendre parti pour une orientation qui soit résolument du côté du sujet, du développement de la personnalité et de sa réussite dans une école émancipatrice et ambitieuse pour tous. ■

Catherine Remermier

(1) Dans la plupart des pays européens, ce sont des enseignants très peu formés, ou des personnels du ministère du Travail qui s'occupent de l'orientation.

(2) Le rapport a été établi sur la base d'un questionnaire adressé par l'OCDE complété par une enquête de la Commission européenne.

BTS DIÉTÉTIQUE

Vers un nouveau régime ?

Le vent de la réforme souffle quelque peu sur la formation de diététicien. Pour les professionnels c'est une urgence qu'ils souhaitent activer, pour l'Éducation nationale on réfléchit.

Le métier de diététicien s'exerce après l'obtention d'un BTS ou d'un DUT. Seuls diplômes qualifiant cette profession. Les diététiciens se rencontrent surtout à l'hôpital, en diététique thérapeutique, une minorité exerce dans le milieu « bien portant », restauration collective, collectivités locales (maison de retraite, restauration scolaire, services de d'hygiène et de santé, ect.) ou en libéral.

C'est une profession qui a considérablement évolué, et continue d'évoluer dans ses méthodes et ses pratiques, en parallèle aux connaissances scientifiques et médicales dans le domaine de la nutrition, en même temps aussi qu'augmente le besoin d'éducation alimentaire à tous niveaux. Que l'on pense un instant au rôle grandissant de la restauration collective, à la qualité de la restauration scolaire. À ce sujet un « plan national de nutrition — santé », le PNNS, a été élaboré et promu à la fin de l'année 2000. Il prévoit le recrutement de 800 diététiciens sur 5 ans tant pour la prise en charge nutritionnelle des patients que pour des consultations externes à l'hôpital. Quelques dizaines de diététiciens seulement ont été recrutés à ce jour.

Depuis longtemps les professionnels comme les enseignants demandent à ce qu'il y ait une révision des contenus et la mise en place de formations complémentaires. La dernière révision de programme en BTS diététique date de quatorze ans. L'inertie est grande dans les formations technologiques et les formations post-bac en lycée, autant peut-être que les crédits sont faibles.

Les diététiciens en place souhaitent l'allongement des études (3 ans au moins), souhaitent aussi l'« universitarisation » des études et enfin souhaitent rejoindre les autres profession de santé pour être mieux reconnus.

Quid du BTS diététique, de la voie technologique courte qui a permis à bon nombre d'accéder à cette profession et qui n'aurait pas pu le faire par d'autres voies plus classiques ? Tels sont les enjeux actuels. Enjeux qui ne sont sans doute pas propres au BTS diététique mais qui, compte tenu de la double tutelle éducation-santé, trouvent ici un éclairage particulier. ■

Dominique Beaudoux

DR

LA GUYANE est un département français. L'état du système éducatif, la sous-scolarisation, les conditions de vie particulièrement

La Guyane, un département

Un système éducatif à la dérive

L'académie de la Guyane n'est plus sinistrée, elle est à la dérive. En effet, depuis plus de trois ans, aucun bilan, aucune évaluation n'ont été faits par le recteur sur aucun dispositif, comme par exemple les dispositifs de remédiation, d'orientation, et de la formation des personnels, malgré nos multiples demandes. Quant à la formation continue des adultes, le GRETA, elle vient d'être sabordée avec application et méthode par l'administration rectorale. Cette structure, pourtant vitale pour les nombreux jeunes qui quittent le système scolaire sans formation, est aujourd'hui une coquille vide.

Nous pourrions multiplier les exemples…

Dans le même temps, les actes autoritaires et arbitraires fleurissent, les dérapages de toute sorte pointent le nez, sans la moindre réprobation.

Le dernier en date ? 55 heures hebdomadaires de travail en entreprise et fin de service à 23 heures, pour un jeune stagiaire mineur d'un lycée professionnel… La convention qui lie l'employeur à l'établissement n'a même pas été signée par le chef d'établissement.

La non-scolarisation (3 000 enfants) progresse de pair avec une déscolarisation en collège dont le taux a presque doublé de 1996 à 2003, passant de 7 % environ à 14 % d'une classe d'âge.

Les raisons ? Absence de structures d'accueil pour les élèves, (les internats quand ils ne sont pas utilisés pour loger les professeurs ne fonctionnent pas par manque de moyens), absence de dispositifs pour traiter la grande difficulté scolaire, surpopulation des lycées professionnels dont les rares filières les plus motivantes sont surchargées ; un schéma prévisionnel des formations inapte et une carte des formations obsolète. Cette situation a pour effet de transformer les Secondes générales, qui absorbent le surnombre des lycées professionnels, en impasses.

La situation n'est pas meilleure en collège. Les CIPPA sont devenues des classes d'orientation ; les primo-arrivants sont regroupés avec des jeunes qui relèvent des UPI ; les enseignants, pour la grande majorité en situation précaire, sont désignés volontaires pour piloter ces dispositifs détonants sans formation aucune...

Et comme un malheur n'arrive jamais seul, l'absence de corps d'inspection entraîne une gestion comptable d'inspections en lieu et place d'une véritable évaluation pédagogique. La tentation est actuellement grande de recourir aux services de quelques faire-valoir.

Ce tableau bien sombre est, hélas, celui de notre académie ultra ou supra périphérique... ■

La non-scolarisation (3 000 enfants) progresse de pair avec une déscolarisation en collège.

DR

UN DÉPARTEMENT CONCORDATAIRE

La loi de séparation des Églises et de l'Etat du 9 décembre 1905 ne s'est jamais appliquée en Guyane. Le seul texte fondamental régissant les cultes en Guyane demeure l'ordonnance du 27 août 1828.

Cette ordonnance bien que d'inspiration concordataire ne reconnaît que le culte catholique. Une loi de finances datant de 1900 a d'ailleurs transféré la charge des cultes à la colonie, puis au moment de la départementalisation (1946) à la collectivité départementale. Le clergé a été intégré dans le personnel départemental et les lois de décentralisation (1982) et de 1984 concernant le statut des fonctionnaires territoriaux, n'ont pas modifié cette situation.

Contrairement à l'Alsace-Moselle où c'est l'État qui paie les salaires, c'est le Conseil général de Guyane qui assure la rémunération du clergé catholique : 25 prêtres et 1 évêque. Ils ont la qualité d'agent public à durée indéterminée et sont classés en catégorie A (évêque) et catégorie B (prêtres).

Cette dépense obligatoire représente 34 077,06 euros. Selon la collectivité départementale, « cette situation atypique a fait l'objet d'interpellations au niveau des instances concernées ». A cette charge, s'ajoute l'entretien de quelques églises départementales faisant partie du patrimoine du conseil général.

La collectivité départementale n'a pas à supporter ces obligations qui devraient revenir au Vatican. Non seulement, elles pèsent sur son budget, mais elle remettent en cause la laïcité et la neutralité.

DR

Pages réalisées par
Christophe Bouchy, Alain Bravo, Christiane Bravo, Daniel Robin

difficiles dans certains secteurs en font un département hors norme.

français du tiers monde

De dures conditions d'enseignement

« […] Je rappelle, pour mémoire, que nous ne sommes toujours pas capables d'assurer de manière continue à des personnels (dont aucun n'est volontaire pour travailler dans ces conditions) ni eau potable, ni électricité, ni téléphone, ni transport, ni service minimum de santé. Le paludisme et la dengue (ici particulièrement invalidants) frappent un enseignant sur trois dès la première année de travail en site isolé. […] On ne peut demander à un fonctionnaire de couvrir, aux dépens de sa propre responsabilité pénale, l'incurie des autres services de l'État. Faudra-t-il en arriver à fermer toutes ces écoles (25 % de la population de la Guyane) tant que les collectivités territoriales et l'État (qui dans la totalité des sites isolés a dû prendre ces mêmes collectivités en tutelle) n'auront pas fait leur travail ? La question ne peut être plus longtemps éludée. […] »

(Extraits du rapport de l'IGEN Jean Hébrard, rapport de mission 20 février-1er mars 2000 dans l'académie de la Guyane)

Trois ans après ? Rien n'a changé ou si peu ! Trouver un logement acceptable sur les sites isolés relève du parcours du combattant, si on veut éviter la promiscuité, c'est-à-dire un hébergement en groupe dans un « abri de chasse » avec un hamac comme lit. Bien heureusement, les agressions et les vols restent peu fréquents, mais le risque est quand même bien présent.

Le paludisme, présent à l'intérieur de la Guyane, touche régulièrement des personnels de l'Éducation nationale. Le gouvernement refuse toujours sa prise en compte comme maladie professionnelle. Se laver ? Une corvée sur certains sites. Il faut, très tôt, se lever et gagner rapidement les bords du fleuve avant l'arrivée de ses élèves, si on veut un peu d'intimité.

Nos collègues, pour la plupart, acceptent avec résignation cette situation car leur engagement éthique est réel : ils le font dans l'intérêt de leurs élèves. Cependant, les défections existent.

L'engouement des élèves pour l'école est palpable et bien réel. S'extraire de la misère, macule indélébile qui les poursuit dès la naissance, constitue une priorité des parents pour leurs enfants. Se nourrir, se soigner, se déplacer, communiquer, en un mot vivre, est un idéal difficilement accessible. L'école n'est pas un sanctuaire et la misère y pénètre, s'y insinue et s'installe de façon pérenne, y compris dans les écoles de Saint-Laurent, ville du maire-décrétaire d'État Léon Bertrand.

L'école publique bat de l'aile dans l'ouest guyanais car elle scolarise au compte-gouttes et cède, petit à petit, le terrain aux sectes qui s'engouffrent dans le vide laissé par l'État et les élus locaux. Le phénomène est catastrophique car il touche les adultes et les jeunes dans les zones les plus reculées, à l'abri de tous les regards. La démission de l'État est patente et son silence assassin.

La banalisation de la non-scolarisation, de la précarité, de l'exclusion et la culpabilisation des personnels ont permis de mieux fouler aux pieds la Constitution et violer les lois de la République.

Dans cette académie, la banalisation de la non-scolarisation, de la précarité, de l'exclusion et la culpabilisation des personnels ont permis de mieux fouler aux pieds la Constitution et violer les lois de la République.

Pourtant, une politique volontariste de développement de l'école et d'aménagement du territoire, sans tout régler, permettrait au moins l'accès du plus grand nombre à un service public... minimum. ■

« On ne peut demander à un fonctionnaire de couvrir, aux dépens de sa propre responsabilité pénale, l'incurie des autres services de l'État. »

DR

RÉPRESSION SYNDICALE EN GUYANE

Pour masquer ses insuffisances dans la gestion de l'académie, son absence de politique éducative, l'inexistence du moindre bilan/évaluation sur les dispositifs académiques, le recteur Bellegarde sombre dans l'arbitraire et l'autoritarisme.

Ce sont des blâmes distribués largement pour des motifs hallucinants tels que : adresser un courrier à l'inspecteur général sans passer par la voie hiérarchique ! Le dernier blâme touche un secrétaire départemental du SNUIPP, commissaire paritaire du 1er degré à qui il est reproché de s'être exprimé en créole dans la CAPD ! Et aujourd'hui, c'est un militant du SNES et de la FSU qui est visé. Sa faute, avoir été sur un piquet de grève face à un chef d'établissement particulièrement retors et armé d'un coupe-boulon. Prenant prétexte de cet incident, une cabale est mise en place. Un certificat médical fait l'affaire : 21 jours d'arrêt pour coups et blessures, soignés avec du Lexomil uniquement. Bref, il faut faire taire les militants de la FSU et les intimider. L'affaire est menée tambour battant par le recteur et son inspecteur d'académie adjoint, ami proche du principal. Un conseil de discipline est convoqué à la hâte, la parité violée, les témoins absents car non convoqués et une sanction votée : « l'abaissement d'échelon du 8e au 6e ».

Ces faits qui se multiplient nous indignent. Au-delà de cette misérable comédie, l'arbitraire est devenu la règle de bonne gestion de ce rectorat pour masquer incompétence et errances. C'est le monde syndical qui est visé, c'est le dialogue social qui est remis en cause, c'est l'autoritarisme et l'arbitraire qui sont érigés en institutions dans l'académie de la Guyane.

Incapable de gérer cette académie, incapable de répondre aux attentes des partenaires de l'école, le recteur choisit la fuite en avant.

Temps partiel et CPA

Les rectorats viennent de recenser les collègues désireux d'enseigner à temps partiel ou d'opter pour une CPA à la rentrée 2004. Un tel recensement permet aux chefs d'établissement et aux recteurs de mieux préparer la rentrée scolaire 2004. Mais ce calendrier se trouve cette année en contradiction avec la publication de décrets rendue nécessaire par la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites. Celle-ci devrait intervenir au mieux dans les tous derniers jours de décembre et le ministère de l'Éducation nationale devra élaborer une circulaire d'application. La concertation sur cette dernière est programmée en janvier.

La demande d'un temps partiel doit être déposée au plus tard le 31 mars et celle d'une CPA fin juin.

Voilà qui obligera les services des rectorats déjà saturés à revenir sur l'ensemble des dossiers déjà déposés et à accepter les nouveaux. Lors de la concertation réglementaire sur le projet de décret, le SNES et la FSU sont intervenus à plusieurs reprises pour défendre l'intérêt des collègues. Cette action, que seule notre organisation a menée, a permis de faire modifier le projet.

Les régressions majeures apportées au dispositif de la cessation progressive d'activité (CPA) sont inscrites dans la loi. La FSU a donc déposé trois vœux lors de la séance du 25 novembre du Conseil supérieur de la fonction publique. Concernant la progressivité du passage de l'ancien dispositif au nouveau, le ministre a porté les voix de l'administration en abstention. Ouverture qui permet d'entrevoir une évolution positive. À nous de transformer l'essai. La FSU invite tous les collègues concernés à appuyer son intervention en s'adressant par courrier au ministre et aux parlementaires. Un modèle est disponible sur le site du SNES et auprès de ses permanences. ■

Dossier réalisé par Gracianne Charles, Anne Féray, Erick Staëlen

VŒUX DÉPOSÉS PAR LA FSU

1. « *Le Conseil supérieur de la fonction publique de l'État se prononce en faveur du rétablissement des modalités initiales de la CPA (âge d'entrée, quotité de travail et de rémunération…). Il se prononce en faveur de négociations pour en améliorer les dispositions (surcotisation).* »
Votes. Refus de vote : CFDT. Contre : administration. • Pour : unanimité syndicale sauf CFDT

2. « *Les agents en CPA à la date du 1/1/2004 conservent pour la détermination de leur pension les règles en vigueur à la date du 28 mai 2003.* »
C'est sur ces bases que les agents se sont déterminés pour un choix irrévocable.
Votes. Contre : administration. • Pour : unanimité syndicale sauf CFDT

3. « *Les agents âgés de 55 ans au moins au 31 décembre 2003, peuvent bénéficier des dispositions antérieures de la CPA, quelle que soit la date retenue pour l'entrée dans le dispositif* ».
Votes. Abstention de l'administration. • Pour : unanimité syndicale

CPA

Le nouveau dispositif

DR

Collègues déjà en CPA au 1/1/2004

Pas de changement dans les conditions d'exercice (mi-temps), dans la rémunération (80 % du traitement indiciaire brut) ni dans la prise en compte des années de CPA pour le calcul du taux de liquidation de la pension (deux trimestres liquidables par année d'exercice). En revanche, application de la loi Fillon au moment du départ en retraite. La surcotisation n'étant pas ouverte aux personnels déjà entrés en CPA, la seule solution offerte par la loi est de demander à prolonger la CPA jusqu'à 61 ans si vous êtes né(e) en 1944 ou 1945, jusqu'à 62 ans si vous êtes né(e) en 1946 ou 1947, jusqu'à 63 ans si vous êtes né(e) en 1948. Quelle que soit votre année de naissance, la demande doit être formulée auprès de votre service gestionnaire avant le 31 décembre 2004. Contactez les permanences du SNES pour une évaluation de votre pension.

Collègues demandant une CPA au 1/9/2004

La loi Fillon introduit des options nouvelles mais les conditions d'obtention et de rémunération de la CPA sont fortement dégradées et les choix exprimés à l'entrée du dispositif restent irréversibles.

Il faudra désormais justifier de 33 années de cotisation (tous régimes) dont 15 ans de services publics et la condition d'âge va progressivement s'élever pour atteindre 57 ans en 2008. Pour les enseignants et personnels assimilés, l'entrée en CPA se fait au 1er septembre, les conditions requises devant dorénavant être réunies au 31 décembre. En 2004, il faudra être âgé de 55 ans et 6 mois au plus tard le 31 décembre pour pouvoir entrer en CPA au 1er septembre.

La loi permet d'opter entre deux formules, l'une fixe (activité à mi-temps rémunérée 60 % du traitement indiciaire brut), l'autre dégressive (activité à 80 %(1) durant deux ans puis à 60 % les années suivantes, rémunérée 85,7 % puis 70 % du traitement indiciaire brut), la CPA pouvant être poursuivie au-delà du soixantième anniversaire jusqu'au moment où l'on atteint la durée d'assurance requise pour ne pas subir de décote.

Les années de CPA comptent comme des années travaillées à temps plein pour la durée d'assurance mais comme des années travaillées à temps partiel pour le nombre de trimestres liquidables. Néanmoins, il devient possible de faire valider l'intégralité des années passées en CPA en optant pour une surcotisation au régime :

la retenue pension civile sera alors calculée sur la base du traitement indiciaire brut à taux plein.
Autre possibilité ouverte dans le nouveau dispositif, celle d'une CPA globalisée qui permet d'anticiper sa cessation d'activité. *A priori* attractive, cette formule reste néanmoins très contraignante (quotités non négociables, durée minimum de CPA d'au moins deux ans pour la formule fixe et de trois ans pour la formule dégressive) et instaure un dispositif de cessation anticipée d'activité bien en deçà de celui offert par le congé de fin d'activité. Il s'agit en effet de travailler au-delà de la quotité de rémunération en début de CPA (un an travaillé à temps plein et payé 60 % pour la formule fixe, deux ans à temps plein payés 85,7 % suivis d'un an à 80 % payé 70 % pour la formule dégressive) pour dégager une année de non-activité (payée 60 ou 70 % selon le type de CPA choisie) avant le départ en retraite. ■

1. Voir l'article temps partiel pour les modalités de service.

TEMPS PARTIEL

Ce qu'il faut savoir

© Clément Martin

La quotité

La loi prévoit que pour les enseignants du second degré, les quotités de temps partiel doivent correspondre à un nombre entier d'heures hebdomadaires.
L'enseignant indique la quotité souhaitée et celle-ci est adaptée selon le service retenu.

Temps partiel et rémunération

Le temps partiel est rémunéré en proportion de la quotité travaillée. Seule exception, les quotités comprises entre 80 % et 90 % apportent une surrémunération. La formule inscrite dans le décret (quotité de service en pourcentage du temps complet + 4/7) + 40) peut dans certaines situations représenter un recul par rapport à la pratique actuelle de l'ordre de 0,2 %. Ce que la FSU a contesté dans un amendement rejeté par l'administration.

Temps partiel et allocation parentale d'éducation

Pour bénéficier de la surrémunération et de l'allocation parentale d'éducation à temps partiel, il convient d'exercer à 80 % exactement. Le projet de décret excluait les certifiés de cette quotité (qui représente 14,4/18). Notre protestation a abouti à ce que le texte prévoit la possibilité d'un « cadre annuel », qui par l'alternance de semaines de 14 heures et d'autres de 15 heures permette de régler la situation. C'est une des questions que la circulaire ministérielle doit traiter. Nous y avons opposé une approche plus respectueuse des droits des collègues en proposant que la surrémunération soit ouverte à partir d'un exercice à 75 %.

Temps partiel et retraite

Il convient de distinguer le temps partiel de droit pour élever un enfant du temps partiel sur autorisation. Toutes les quotités sont désormais possibles. Ce temps partiel ne peut être refusé au père ou à la mère d'un enfant de moins de 3 ans, d'un enfant adopté et arrivé dans la famille depuis moins de 3 ans. Il peut débuter en cours d'année scolaire s'il est pris immédiatement après le congé de maternité ou parental. Pour un enfant, né ou adopté après le 1er janvier 2004, les périodes à temps partiel seront décomptées pour la retraite comme si elles avaient été effectuées à temps plein.
Pour le temps partiel sur autorisation, à partir du 1er janvier 2004, il sera possible de surcotiser pour un décompte d'une année pleine en liquidation. L'apport maximum sera de 4 trimestres. Par exemple, un collègue travaillant pendant 5 ans à 80 % pourra racheter 4 trimestres en « surcotisant » sur les 20 % manquant. Le taux encore mystérieux de la surcotisation sera supérieur à celui de 7,85 % appliqué sur la retenue pour pension civile. Si l'agent supporte seul la charge du gain escompté sur la pension, il risque d'être dissuasif.
Pour les collègues handicapés dont l'incapacité permanente est au moins de 80 %, le nombre de trimestres pouvant être pris en compte est de 8 et le taux retenu de 7,85 % sur le traitement qui serait perçu à temps plein.

Temps partiel annualisé

La circulaire en préparation doit préciser les modalités de son exercice par les enseignants.

Reconduction du temps partiel

L'autorisation d'accomplir un service à temps partiel est accordée pour une année scolaire ; elle est renouvelable par tacite reconduction dans la limite de trois ans. À l'issue de cette période une nouvelle demande doit être formulée. ■

TZR

ISSR proratisée

Si la durée de votre suppléance, est inférieure à l'année scolaire (qui va de la date de rentrée des élèves au 30 juin) : il s'agit d'un remplacement de moyenne ou courte durée. Vous devez donc percevoir l'ISSR « jusqu'au terme de chaque remplacement assuré » (décret n° 89-825 du 9 novembre 1989, art. 2), « pour tous les jours de la semaine y compris les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés s'inscrivant dans un remplacement. En revanche, ces dispositions ne s'appliquent pas si la mission se termine la veille de ces mêmes jours. » (réponse de la DAF au recteur de Rouen le 10/11/99). De nombreux rectorats appliquent ces textes de manière restrictive et défavorable aux personnels TZR en s'appuyant sur l'interprétation différente qu'en font la DPE (direction des personnels enseignants) et la DAF (direction des affaires financières). Si vous êtes dans cette situation, faites-vous connaître auprès de votre section académique pour constituer un dossier que nous transmettrons à la DAF (direction des affaires financières) en vue d'essayer de rétablir vos droits au paiement de l'ISSR.

X. Marand, I. Breil, J.-P. Gaëtan, C. Urbaniak

Carrières

Listes d'aptitude, hors-classes

La nouvelle rédaction des notes de service concernant la prise en compte de certains diplômes ne modifie en rien les dispositions pour les diplômes répertoriés antérieurement dans les barèmes. C'est notamment le cas pour les DEA ou DESS, titre d'ingénieur (bac + 5) ou les doctorats d'État ou de 3e cycle (bac + 8). Cette réponse a été confirmée par le ministère à tous les rectorats.

Nicole Sergent

Retraite

Raffarin nous offre un guide

Édité à quatre millions d'exemplaires, le guide pratique pour la retraite des fonctionnaires, sera prochainement diffusé. Outil d'information ou de propagande ? la question mérite d'être posée.
Car ce guide, s'il ne peut masquer la baisse programmée de nos pensions, est remarquablement discret sur quelques sujets de conflit. Qu'il s'agisse des bonifications pour enfants, de la validation des services de non-titulaire, de la CPA, du taux plus élevé que la retenue pour pension pour surcotiser lors d'un temps partiel, du rachat des années d'études... aucune difficulté particulière n'apparaît.
Rien ne remplacera l'information syndicale.

Anne Féray

Très souvent impliqués dans la vie locale et le tissu associatif, les retraités sont présents et actifs dans leur commune, département ou région : en tant qu'élus, membres d'organisations diverses concernant le soutien scolaire, l'aide humanitaire, l'enseignement à l'étranger, la protection de la nature, les activités artistiques et littéraires, l'aide aux personnes vieillissantes, l'accueil et la garde de leurs petits enfants…

La liste serait longue des contributions sociales qui sont les leurs. Ils sont aussi militants, au SNES, dans la FSU, la FGR-FP. Les plus anciens, même si leur énergie et leurs forces sont moindres, restent attachés à ce qui a fait leur vie et leurs années de retraite active. Libérés des contraintes professionnelles, ils s'octroient aussi du temps pour penser à eux : peindre, faire de la photo, suivre des cours de langue, d'informatique, de natation ou de yoga, cueillir bolets et chanterelles et aussi – « aidants naturels » – accorder du soin à leurs ascendants. *L'US* a décidé d'ouvrir ses colonnes à d'actives retraitées, portraits qui évoquent leur contribution à la vie sociale. Cinq camarades femmes inaugurent une série de portraits ; hommes et femmes retraités auront la parole dans l'*US-Retraités*. Invitation est faite à celles et ceux qu'intéresse ce travail, qui souhaitent alimenter cette rubrique, illustrer la revue, de photos, dessins, peintures, textes brefs…

Annie Clavel

Contacts : Annie Clavel, Jacqueline Brengou, SNES Retraités, 7, rue de Villersexel, 75007 Paris ou annie.clavel@snes.edu

Catherine, la délinquante…

Fille d'un étranger juif allemand arrivé en France en 1933 après l'accession d'Hitler au pouvoir, Catherine Stern connaît, pour l'avoir vécue, la situation des exclus. Après avoir recommencé ses études d'archéologie, les diplômes allemands n'étant pas reconnus en France, son père s'est vu exclure par Vichy et a vécu quatre ans de clandestinité. Catherine, elle, fut une enfant cachée jusqu'à la Libération… Professeur d'histoire à la retraite, elle consacre son temps à militer aux côtés des exclus, notamment des « sans-papiers ».

L'US : Ton engagement de retraitée vient de loin, on le devine aisément.

Catherine Stern : Il ne date pas de ma retraite mon engagement. Après avoir enseigné l'histoire à la maison universitaire médico-psychologique de Sceaux je suis allée à Rambouillet et bénéficiant d'un détachement à mi-temps à Paris VII, je suis intervenue à la prison de Fresnes et à la Santé. Je préparais des détenus non bacheliers à présenter l'examen d'entrée en université. J'exerçais aussi cette même activité auprès de jeunes adultes.

L'US : C'est un choix de travailler avec des gens en situation difficile ?

C. S. : Depuis sept ans maintenant je poursuis mes activités militantes, au PCF, et dans mon syndicat le SNES mais aussi dans « le collectif 28 pour la régularisation des sans-papiers », c'est ce qui occupe l'essentiel de mon temps.

Mobiliser le plus de gens possible sur la cause des sans-papiers.

L'US : Les « sans- papiers » c'est un peu ton histoire ?

C.S. : Un « sans-papier » c'est une personne qui demande un permis de séjour pour résider en France et travailler. Il devient un délinquant qui ne peut se déplacer parce qu'on lui refuse ces autorisations alors qu'il peut être employé sans la moindre protection sociale, jetable à tout moment puisqu'« invisible ». Il est la proie des trafiquants de toute sortes…

L'US : En quoi consiste ton activité personnelle ?

C.S. : Je suis « marraine » de sept « sans-papiers » que j'aide dans leurs démarches, en collaboration avec une association de juristes. Actuellement, avec la réforme Sarkozy et la politique sécuritaire il y a aggravation des sanctions pénales qui les touchent et aussi de ceux qui les aident ; retraitée, je peux devenir délinquante ! Mon travail consiste aussi à faire connaître leur situation, à intervenir auprès de la préfecture, à mobiliser le plus de gens possible sur la cause des sans-papiers…

L'US : Que cherches-tu encore à travers toutes ces expériences ?

C. S. : Je suis historienne, je peux agir sur ce que je veux transformer, dans un cadre collectif : je veux découvrir ce qui est caché derrière l'apparence, comprendre mieux. Demain je vais à Paris partager du temps avec la femme qui m'a hébergée pendant la guerre à Saint-Tropez. C'est une militante qui vient d'avoir cent ans !

Céline et Huguette : la saison du partage

Céline Gabaude et Huguette Desobeau, retraitées toulousaines se sont-elles transformées en empoisonneuses ? L'*US* mène l'enquête !

L'US : Quel est cet intérêt pour le poison ?

Céline : Il s'agit simplement du titre d'un polar, une œuvre primée au concours du meilleur polar… à sujet antique, ouvert aux collégiens et lycéens de Toulouse.

L'US : Alors, vous poursuivez vos activités d'enseignantes de lettres classiques ?

Céline : Nous avons, Huguette et moi, décidé de continuer à nous investir dans l'association toulousaine ARTELA[1] qui s'occupe de la promotion des langues anciennes, que nous fréquentions pendant notre activité et à laquelle, aux côtés des actifs, nous consacrons plus de temps.

L'US : Concrètement, que fait cette association ?

Céline : Elle prend des initiatives publiques ; par exemple chaque année, en mai, au moment où se déroule le Forum des langues du monde. Dressée devant le Capitole, une tente, gardée par des légionnaires romains accueille le public. Des jeux permettant la découverte des civilisations antiques, des livres, des CD sont proposés notamment aux jeunes, sensibles à cet aspect ludique.

L'US : Il s'agit de convaincre les jeunes de pratiquer le latin et le grec ?

Céline : C'est beaucoup plus que cela ! Des « agora-café » se tiennent certains jeudis dans un bistrot sympathique de la ville ; y sont traités des sujets sérieux, d'actualité : la démocratie de Périclès à Bush, la sexualité des Romains, la façon dont les anciens traitaient leurs femmes. Une cinquantaine de personnes participent à ces débats.

L'US : Quelle place occupent les retraités que vous êtes dans cette association ?

Céline : Huguette est trésorière, je suis secrétaire, rédige les comptes rendus des conseils d'administration, nous nous occupons des publications, du courrier…

L'US : Vous reste-t-il du temps pour vos activités militantes au SNES ?

Céline : Bien sûr ! Nous restons militantes actives de notre S1 de retraités, du collectif retraités de la FSU. Nous savons aussi prendre du bon temps avec nos camarades retraités : nous avons conclu notre dernière AG par une visite de l'archéosite de Montans qui révèle les trésors découverts au lycée Ozenne lors de travaux. La retraite c'est aussi la saison du partage !

(1) ARTELA : Association de la région toulousaine de l'enseignement des langues anciennes.

Françoise, ou la vie à pleines dents

Lorsque manger rime avec éducation, santé et plaisir

L'heure de la retraite a sonné ! J'étais décidée à me lancer dans l'éducation à la santé en direction des jeunes.
Élue au comité de section de la MGEN, j'ai animé la commission prévention de la section du Bas-Rhin. J'étais membre du CA de l'ADOSEN 67*.

« Mon rêve : une deuxième carrière »...
En 1991, j'ai obtenu un congé de mobilité pour préparer le diplôme universitaire « Politiques européennes de santé publique » et « Santé publique » : à 50 ans, je voulais me lancer dans une deuxième carrière, devenir une personne-ressource en prévention.
De guerre lasse, devant les difficultés administratives, j'ai fait ma demande de réintégration et j'ai repris avec joie mon métier.

Professeur de sciences de la vie et de la Terre, je me suis toujours impliquée dans l'éducation à la santé et ai organisé des clubs santé.

Menu chargé pour un pèlerin...
A la retraite, bénévole dans l'équipe de l'ADOSEN 67, j'ai pris mon bâton de pèlerin et parcours le Bas-Rhin, je fais des interventions dans différents domaines : la violence, la santé au quotidien (l'hygiène corporelle, l'équilibre alimentaire…), les conduites à risques des adolescents (le suicide, la toxicomanie, la sexualité…). Je consacre une quinzaine d'heures à cette activité militante ; je suis devenue présidente de l'ADOSEN 67 et j'organise la vie de cette association, tout en continuant à intervenir dans les établissements scolaires.

Mon bain de jouvence
Je retrouve des collègues connus des syndiqués, certains sont devenus chefs d'établissement. Je suis bien accueillie ; je peux faire bénéficier de mon expérience certains jeunes collègues.
Retrouver les élèves est pour moi un bain de jouvence, je suis contente de répondre à leurs questions et trouver des amorces de solution à leurs problèmes. Ils m'interpellent : me voilà baptisée madame SIDA ou madame TOXICO. J'ai découvert avec délices les enfants du primaire, sérieux et attentifs qui veulent tous me raconter leurs petits bobos quand nous abordons ensemble « manger rime avec santé et plaisir ». Les actions dans le primaire se font avec la participation de la caisse régionale d'assurance maladie et le comité départemental de lutte contre les maladies respiratoires et la tuberculose.

La vie à pleines dents
A ces occupations, ajoutez quelques ingrédients : une permanence syndicale sur les retraites, quelques lettres aux retraités, une réunion de la FSU et vous aurez une idée de ma vie sans oublier ma vie personnelle. Je ne me sens pas déphasée dans le monde des actifs, je me sens intégrée dans la société dont je suis solidaire. Je continue à faire partager les valeurs auxquelles je crois, la solidarité entre les générations : je crois en la vie et je la dévore à pleines dents.
Françoise Grosmann

* « Action et documentation santé pour l'Éducation nationale ».

Jocelyne, de l'Alabama à la Villeneuve

L'association culturelle franco-maghrébine Amal, l'espoir en arabe, a été créée à Grenoble en 2001.
Son objectif principal est la connaissance et la mobilisation de la culture maghrébine. Elle donne la parole aux émigrés qui depuis longtemps peuplent la France, y travaillent, participent à son histoire.
Jocelyne Jolibert, professeur d'anglais à la retraite lui consacre une grande partie de son temps. Elle l'a intégrée, à l'origine, pour animer un atelier de français langue étrangère (FLE).
L'US : C'est curieux cette évolution : enseigner l'anglais à des Français puis enseigner le français à des Français d'origine étrangère ?
Jocelyne Jolibert : C'est moins une question de technique qu'une question d'engagement très ancien, très personnel.
Ayant moi-même eu un parcours scolaire très difficile je me suis sentie longtemps en situation d'échec et j'ai été attirée par les élèves en difficulté.
L'US : Le collège expérimental de la Villeneuve de Grenoble t'a comblée ?
J. J. : J'ai séjourné en Alabama l'été 71, j'y ai rencontré des institutrices qui faisaient du rattrapage scolaire à des enfants noirs victimes de l'apartheid et à de jeunes Mexicains, ce qui a été décisif pour mon travail, pendant 25 ans, au collège de la Villeneuve, classé ZEP.
L'US : A la retraite tu n'as pas éprouvé le besoin de rompre avec le métier, de faire autre chose ?
J. J. : J'ai quitté avec soulagement le monde des ados difficiles qui aspiraient toute mon énergie, et mon histoire personnelle m'a rattrapée : le besoin de donner la parole à ceux et surtout celles qui ne l'ont pas. De glisser de l'anglais au social.

Une énergie militante qui ne faiblit pas, bien au contraire...

L'US : Tu es donc une enseignante ?
J. J. : Pas vraiment, pas au sens scolaire du terme. J'ai peu à peu laissé l'enseignement du FLE et je me consacre aux ateliers « mémoire racontée » et « contes et récits de vie ». Il s'agit de conserver, enregistrer, rendre publics, notamment grâce aux radios locales, des morceaux de vie et d'histoire des émigré(e)s. Les femmes racontent, se souviennent, je transcris ainsi leurs connaissances et leurs traditions.
L'US : Ce sont des activités plutôt culturelles ?
J. J. : Si la culture c'est la vie quotidienne et les souvenirs, oui ! Il faut imaginer la honte d'une jeune femme ne sachant pas s'exprimer facilement, ni lire, recherchant une denrée dans un magasin, l'angoisse d'une autre auquel son gamin vient d'échapper au détour de la rue : ces situations de douleur et d'exclusion me sont insupportables.
L'US : Maîtriser la langue, se retrouver c'est important ; où s'exprime, se réalise la volonté d'intégration ?
J. J. : L'association propose d'autres activités, suivies par tous les publics : des débats sur la laïcité, le droit de vote aux émigrés, la République, des expositions, des cours d'arabe, des soirées festives... Elle publie un journal, « Kaliment », la parole, dont j'assure la réalisation.
L'US : Tu as été, étant au collège de la Villeneuve, secrétaire départementale du SNES et maintenant ?
J. J. : Mon énergie militante je la consacre au travail avec l'association Amal, à ce contact avec les gens. Bien entendu je suis syndiquée, je lis la presse syndicale, je vote, je manifeste, c'est ma façon de poursuivre mes engagements.

RUSSIE. À l'occasion de la table ronde organisée en novembre par l'Internationale de l'éducation sur le thème des inégalités sociales et de la réussite scolaire, *l'US* a rencontré Galina Merkoulova, présidente de l'ESEUR, syndicat de la Fédération de Russie, qui regroupe 5 500 000 adhérents (enseignants, personnels de l'éducation et étudiants du supérieur) ; 85 % des personnels sont syndiqués.

Enseigner en Russie

L'US : ***Quel processus important a marqué dans la dernière période le système éducatif en Russie ?***
Galina Merkoulova : Ce sont les modalités de financement. Il faut savoir qu'au début des années 90 la décentralisation a conduit à attribuer directement les moyens budgétaires aux municipalités. Avec un tel système, l'État à perdu tout contrôle sur les écoles. Il faut dire que les municipalités n'étaient pas en situation d'obtenir des fonds nécessaires au bon fonctionnement des écoles. De plus nous étions confrontés au problème du non-paiement des salaires aux enseignants. Pendant trois ans, les syndicats se sont fortement mobilisés pour faire en sorte que la responsabilité du financement soit transférée aux Régions. Restaurer la responsabilité de l'État, tel a été notre objectif et les luttes menées sous différentes formes (grèves, manifestations, pétitions recueillant 2 millions de signatures) ont abouti. En effet, cette année le président de la Fédération de Russie a signé un décret stipulant que les Régions sont responsables du financement des écoles, cela concerne l'entretien des bâtiments et le paiement des salaires aux personnels. Mais les moyens attribués restent insuffisants compte tenu du fait que nous subissons une réduction des investissements publics.

L'US : ***La question des salaires semble revêtir une importance particulière dans le contexte que vous nous avez décrit. Qu'en est-il exactement ?***
G. M. : Pour 18 heures de cours par semaine, un enseignant a un salaire de base de 50 euros par mois. Une augmentation est intervenue récemment puisque nous avons obtenu 62 euros. Mais, dans les faits, tous les enseignants ont un service dépassant les 18 heures et cela se traduit par des rémunérations supplémentaires selon le nombre d'heures effectuées et le type de travail et d'activités au sein de l'établissement. Avec une moyenne hebdomadaire de 30 heures par semaine, un enseignant gagne environ 124 euros par mois. A cela s'ajoute une rémunération complémentaire si l'établissement est situé dans certaines zones (exemple Moscou). En tout état de cause avec un versement plus régulier des traitements dans la plupart des régions, la situation au plan des salaires est un peu meilleure que celle que nous avons vécue il y a cinq ans. Mais nous sommes encore loin du compte. La faiblesse des rémunérations entraîne des difficultés de recrutement notamment en mathématiques, en sciences.

D.R.

L'US : ***Qu'en est-il des programmes scolaires ? Sont-ils les mêmes pour l'ensemble du pays ?***
G. M. : Nous disposons d'un programme de base d'enseignement qui se décline en trois parties. 70 % du programme est du ressort fédéral, il a un caractère obligatoire pour toutes les écoles. 20 à 25 % est du ressort des régions. C'est ce qu'on appelle la part locale avec prise en compte des langues et de l'histoire. 5 % du contenu des programmes est déterminé par chaque école.

L'US : ***Quelles sont les actions menées par votre syndicat ?***
G. M. : En ce moment, c'est toujours la question des salaires qui constitue une de nos préoccupations majeures et nous conduit à intervenir sur le budget de l'éducation. Il faut augmenter la part allouée au paiement des salaires des enseignants. Les luttes que nous menons sont à différents niveaux, en direction du gouvernement et du Parlement au moment de la discussion sur le budget. Nous procédons par étapes afin d'aboutir à la satisfaction de nos revendications.

L'US : ***Comment se déroule le cursus scolaire ?***
G. M. : Le préscolaire de 3 à 6 ans puis le primaire de 6 à 10 ans suivi du secondaire obligatoire de 10 à 16 ans. Soit au total 9 ans de scolarité inscrits dans la Constitution, puis le lycée. L'ensemble du cursus se déroule dans la même école, dans un même lieu. ■

Propos recueillis
par Odile Cordelier et Gisèle Jean
(traduction Odile Cordelier)

OMC, AGCS, VERS LA PRIVATISATION DE LA SOCIÉTÉ ?

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) voudrait soumettre toutes les activités humaines à la logique marchande. Parmi les outils dont elle dispose à cette fin, l'accord général sur le commerce des services (AGCS) est un des plus puissants. L'objectif affirmé est d'aller progressivement, à travers des négociations périodiques, vers le libre-échange des services, dans une perspective totalement néo-libérale. Aucun de ces services n'est exclu *a priori,* comme le répètent à l'envi les textes de l'OMC. L'AGCS menace donc directement les protections qui existent dans tous les pays pour soustraire à la loi du marché des services essentiels comme l'éducation, la culture ou la santé, et plus généralement ceux que l'on appelle les biens publics. Qu'en est-il après l'échec de la Conférence ministérielle de l'OMC à Cancún récemment ? L'OMC est-elle durablement affaiblie ? Où en sont les négociations sur la libéralisation du commerce des services ? Pourquoi et dans quelle mesure les services publics sont-ils la cible des libéraux ? Quelles sont les lignes de résistance construites au cours des dernières années par le mouvement altermondialiste ? Quelles propositions alternatives fait-il ? Ce livre aborde l'ensemble de ces questions à partir d'une documentation très complète. Il contient de nombreuses annexes, dont – c'est une première – le texte de l'AGCS lui-même. **Louis Weber**

L'ouvrage est vendu au prix de 8 euros, frais de port compris. A commander par lettre à l'adresse de l'Institut (3/5, rue de Metz, 75010 Paris), par fax : 01 48 00 08 93, ou par courrier électronique à institut@institut.fsu.fr en précisant l'adresse d'envoi. La facture sera envoyée avec l'ouvrage.

LA QUATRIÈME CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE L'IE sur l'enseignement supérieur et la recherche s'est tenue à Dakar en octobre.

Internationale de l'éducation

Parmi les nombreux thèmes abordés au cours de cette conférence, citons ceux consacrés à l'enseignement supérieur africain et au problème de la fuite des cerveaux. Les directives de la Banque mondiale en 1994 ont empêché tout recrutement à l'université, bloqué les salaires et les investissements en matériel, nous rapportent les syndicalistes du Sénégal et de la Côte d'Ivoire. En 1997, l'UNESCO a émis des recommandations pour inverser cette politique dévastatrice pour l'université africaine. Reste que la hiérarchie des valeurs en Afrique est toujours coloniale : un enseignant ou un scientifique étant moins important qu'un magistrat ou un collecteur de l'impôt. Par ailleurs, tant que l'Afrique ne dispose pas des infrastructures permettant aux diplômés de trouver un emploi digne de leurs qualifications, les meilleurs étudiants partis étudier à l'étranger ne seront pas incités à revenir. Les syndicats présents ont plaidé pour que l'IE ait une action visible sur ces problèmes, par exemple en intervenant auprès des organismes internationaux (UNESCO).

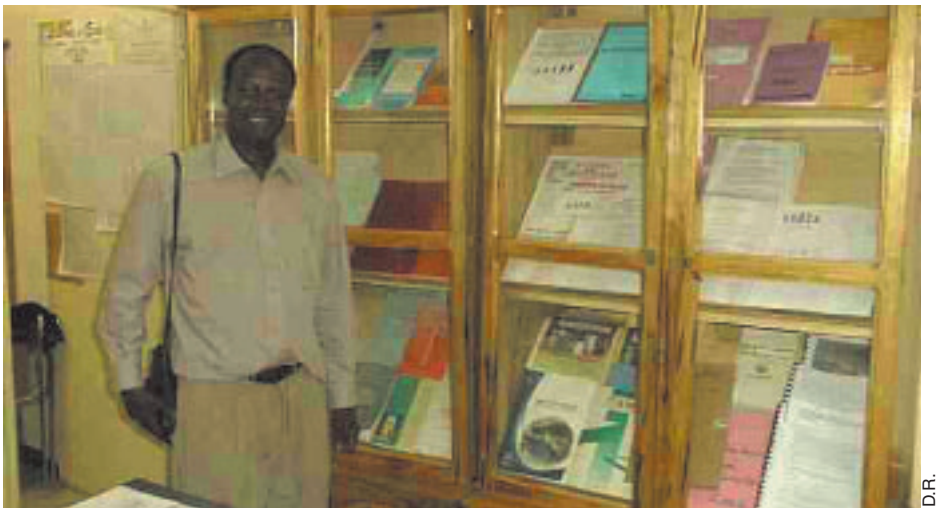
D.R.

Rencontre avec le SUDES

Profitant de la conférence, le SNES a rencontré le SUDES, Syndicat unique et démocratique du Sénégal, qui couvre tous les niveaux d'enseignement et est majoritaire dans le secondaire.

SNES : Le ministre de l'Éducation du Sénégal s'est félicité dans son discours d'ouverture de la conférence, de l'effort fait par son gouvernement, qui consacre 37 % du budget à l'éducation. Qu'en pensez-vous ?
SUDES : Nous ne contestons pas ce nombre de 37 % mais la répartition des crédits est très inégale. Beaucoup de personnels sont détachés, ce qui fait que la part consacrée à l'éducation est en réalité plus faible. Depuis 1996, le SUDES demande un audit sur cette question.

D.R.

SNES : L'IE a évoqué devant le ministre le problème des « volontaires de l'éducation », pouvez-vous nous expliquer ce qu'il en est ?
SUDES : Pour faire face au manque d'enseignants et de crédits permettant d'en embaucher davantage, le gouvernement a institué en 1995 les volontaires de l'éducation, qui n'ont aucune formation spécifique et qui interviennent dans les écoles primaires ou dans le secondaire s'ils ont un diplôme supérieur. On est passé de quelques dizaines de volontaires au départ à un rythme de 1 200 recrutés par an, ce qui porte actuellement leur nombre à 12 000 ! Dans le même temps, le niveau de diplôme des volontaires est passé de la maîtrise au bac. Ils sont payés un quart de salaire, recrutés pour deux ans puis obtiennent un contrat à durée indéterminée. Les syndicats ont obtenu récemment qu'ils aient une formation pratique d'au moins 6 mois et que l'on en intègre un certain nombre dans le corps des titulaires. Mais le problème de fond reste.
SNES : ***Quand on découvre le Sénégal pour la première fois, on a l'impression d'un pays qui se dégrade, avec les routes et les maisons mal entretenues, les petits boulots, etc. Comment sont les conditions de travail à l'école ou au lycée ?***
SUDES : Evidemment si on compare à un pays européen, c'est terrible : 80 écoliers par classe dans le primaire, de 60 à 110 dans le secondaire. Il y a un cruel manque de place et de matériel. La carte scolaire est très déséquilibrée, puisqu'en dehors de la relative forte concentration de lycées et collèges à Dakar et Saint-Louis, il y a un lycée par département, ce qui ne favorise pas la scolarisation. Parallèlement, se développe un système privé qui attire les enfants de milieux favorisés.

D.R.

SNES : Qu'en est-il de l'action syndicale au quotidien ?
SUDES : Le SUDES compte 10 000 adhérents sur 25 000 possibles, nous avons fait le choix de couvrir tous les niveaux d'enseignement (d'où notre nom de syndicat unique). Dans le supérieur, le syndicat spécialisé SAES est majoritaire. Nous avons lancé une grande action intersyndicale en 2002 qui a permis une augmentation des salaires et de diverses indemnités. Nous pensons que le train de vie de l'État pourrait être réduit afin d'injecter de nouveau crédits dans l'éducation, qui est en friche dans ce pays. ■

Jean-Hervé Cohen

DERNIÈRE MINUTE

Le recteur de l'université de Dakar annonce qu'il met en place le LMD dès la rentrée 2004. Il compte sur l'agence universitaire de la francophonie pour l'aider à concrétiser cette démarche.

A LIRE

IMAGES ÉCONOMIQUES DU MONDE 2004

Comme chaque année, l'équipe réunie par André Gamblin, fait le point sur les événements politiques, économiques et sociaux du monde. On trouve tout ce qu'il faut savoir sur la démographie, les grands ensembles régionaux, la France et ses régions et les pays. Un dossier sur l'Europe à 25 ouvre l'ouvrage. De quoi se faire une idée des problèmes futurs de la construction européenne sous la chape de plomb du libéralisme.
Armand Colin, 371 pages.

L'ÉCOLE RÉPUBLICAINE ET LA QUESTION DES SAVOIRS

Comment se sont forgés les programmes et la pédagogie des débuts de l'école obligatoire ? Les auteurs ont cherché à y répondre en analysant les deux éditions du

Dictionnaire de pédagogie de Ferdinand Buisson. Le premier composé de 1882 à 1887 et le second de 1911. Ce dernier étant plus désenchanté que le premier. Ils passent en revue tous les éléments de l'enseignement, de l'instruction civique et éducation morale à la gymnastique, en passant par le français, la littérature vue comme un objet ambigu, la géographie, les mathématiques, le travail manuel, le dessin et les sciences. L'objet : former un patriote républicain, par l'enseignement de l'histoire.
Daniel Denis et Pierre Kahn, CNRS Editions, 298 p.

DICTIONNAIRE DES RISQUES

Fallait-il faire un dictionnaire de nos angoisses ? Nous avons mangé de la vache folle, respiré l'air de Tchernobyl, vécu la canicule provenant de l'effet de serre, cultivé des OGM, pratiqué le clonage... Tous

ces risques sont ici répertoriés, analysés pour éviter l'angoisse et susciter la réaction. Un vrai-faux dictionnaire. Les notices s'essayent à ouvrir des pistes pour poursuivre la réflexion. Sur chacun des dossiers apparaît la nécessité d'une information objective et d'une intervention citoyenne. Un ouvrage essentiel pour comprendre et tenter de transformer notre monde.
Sous la direction de Yves Dupont, Armand Colin, 421 p.

VOYAGE DANS LES MONDES DE LA LITTÉRATURE POLICIÈRE

Un genre universel

Il fallait sans doute être Nantais pour prendre le risque insensé de publier deux forts volumes de 918 pages chacun sur les littératures policières. Sous la direction de Claude Mesplède – auteur d'un des poulpes – les notices mêlent les auteurs et les personnages pour dessiner une sorte de cartographie de toutes ces littératures. L'intrigue policière, le suspens, le « thriller », le « polar », le « roman noir » font désormais partie de notre univers. Il ne viendrait à l'esprit de personne aujourd'hui – je me permets de le penser – de contester cette place aux auteurs comme Dashiell Hammett ou Raymond Chandler, sans compter les Horace McCoy, Arthur Upfield (le père du roman policier ethnologique dont 10/18 a réédité toutes les enquêtes de Napoléon Bonaparte, voir la notice à ce nom), Jean Amila et P.J. Wolfson par exemple dont Folio Policier réédite le premier roman, *A nos amours*, son seul chef d'œuvre. Il n'oublie pas les « femmes détectives » et leurs créatrices pour dessiner un nouveau panorama, de nouvelles dimensions. Au fil des pages, des références, des parcours – un dictionnaire, surtout de ce type, sollicite le lecteur pour qu'il se construise sa propre vision, découvre des accouplements surréalistes. Le contexte différent à chaque lecture permet d'aborder d'autres rives, de faire surgir d'autres images, d'autres compréhensions de ces œuvres protéiformes. Il est loisible de s'apercevoir que la Bible sert souvent de matériau de base – pour la construction, pour les caractères – aux écrivains américains. Par exemple des auteurs français qui ont forgé un style particulier, ou italiens pour comprendre comment ces – il faut utiliser le pluriel – genres se sont adaptés à chaque réalité nationale, à chaque culture pour la pervertir et la rendre vivante.
Pour l'essentiel, même si cette littérature a des lettres de noblesse avant ce siècle, elle est partie prenante du XX^e siècle. Le « polar » est contemporain du jazz et du cinéma. Ils se sont mutuellement influencés. Et se trouvent ensemble aujourd'hui à une sorte de fin de course qui devrait amener une nouvelle définition, une refondation. C'est une des réflexions que suscite cet ouvrage monumental. ■ **Nicolas Benies**

• Claude Mesplède (sous la direction de), *Dictionnaire des littératures policières*, deux volumes, Éditions Joseph K., 50 € chaque.

Notre sélection

▶ CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ DE SEMBLABLES

Robert Castel, dans ce petit essai, veut mettre à jour les causes de l'actuelle insécurité sociale pour définir une manière de lutter contre les inégalités et sauvegarder les droits collectifs. Il défend la nécessité de l'État social contre le marché et contre la domination du libéralisme.
Robert Castel, *L'insécurité sociale, qu'est-ce qu'être protégé ?*
La République des idées, Seuil.

▶ LA CLASSE OUVRIÈRE EXISTE-T-ELLE ENCORE ?

Jean-Pierre Levaray, ouvrier dans une usine classée Seveso de la région de Rouen, décrit des situations d'aliénation et d'exploitation pour montrer l'existence de la lutte des

classes. Apparaît nettement la stratégie patronale, beaucoup moins les réponses du mouvement ouvrier devenu fantômatique. Des portraits de salariés saisis sur le vif permettant de concevoir des solidarités de classe. Il veut démontrer que la classe ouvrière ne doit pas rester une *classe fantôme.*
J.-P. Levaray, *Classe fantôme,*
coll. "Raisons de vivre", Le Reflet.

▶ LE XXI^e SIÈCLE SERAIT-IL "SPIRITUEL" ?

La liaison religion/politique a été l'objet du colloque du *Monde* en octobre 2002. Les interventions sont réunies dans cet ouvrage. La religion est-elle l'opium du peuple ou l'âme d'un monde sans cœur ? (ces deux citations sont de Marx). Les auteurs se séparent, tout en reconnaissant la fin des utopies et la place nouvelle des religions dans les structurations idéologiques et sociales. Comme à l'accoutumée, les contributions sont plus ou moins élaborées. Il n'en subsiste pas moins que les questions posées sont fondamentales.
Sous la direction de Thomas Ferenczi, *Religion et politique, une liaison dangereuse ?* Éditions Complexe.

▶ PORTRAITS DE NOSTALGIQUES

Le régime de Vichy a laissé des traces durables dans la société française. Ce fascisme spécifique a gardé son influence.

Jérôme Cotillon raconte, de ce point de vue, l'histoire de l'après-guerre. Il conclut sur la capacité d'adaptation de ces réseaux toujours présents et toujours actifs. Une leçon d'histoire au présent.
Jérôme Cotillon, *Ce qu'il reste de Vichy,*
Armand Colin.

▶ UNE HISTOIRE ÉTRANGE

En ces temps de grand débat sur l'éducation, cette histoire s'impose. Le volume réduit du *Que sais-je* oblige à des raccourcis saisissants, dessinant à la fois des fausses cohérences et des interrogations nouvelles. Les auteurs, spécialistes et de l'histoire et de l'éducation partent de la Gaule romaine pour arriver à la massification et à son arrêt.

Antoine Léon et Pierre Roche, *Histoire de l'enseignement en France,* Que sais-je ?/Puf.

Notre sélection

▶ LA DÉMESURE MINGUSIENNE

Sue du Milwaukee, blanche, d'une famille de la bourgeoisie, élevée dans le respect des conventions pouvait-elle rencontrer l'irruption volcanique faite homme, compositeur inspiré, masse imposante, amoureux déjà de la basse qu'il savait violenter avec une douceur immense, Charles, Africain-Américain conscient – trop conscient – de la société raciste américaine ? La réponse est dans ce livre qu'elle écrit bien après la mort de Charles Mingus – c'est de lui qu'elle parle, c'est de lui que nous savons ce qu'est le jazz, le swing dont il fut l'une des incarnations. Sue fut amoureuse, sans rien pardonner des outrances de cet homme devenu fou à force de racisme. Une histoire d'amour, de création, de jazz qu'elle raconte avec ce qu'il faut de retenu tout en situant le contexte culturel de ces années 1970. Elle sait décrire le Mingus éructant sur scène, insultant ses musiciens pour les faire sortir d'eux-mêmes et arriver à un point d'effervescence qui rend la musique incomparable. Sue aujourd'hui continue à converser avec Charles via la formation du « Mingus Big Band ». Pour elle, comme pour nous, Charles ne peut pas, ne doit pas mourir. **N. B.**

Sue Mingus, *Pour l'amour de Mingus,* Editions du Layeur.

▶ FACE CACHÉE DES ÉTATS-UNIS

Roger Martin – aussi auteur de « polars » dans la collection Points/Noir – vient de signer, aux éditions EP, deux scénarios de BD. *Amerikka, les Neiges de l'Idaho* est le tome 3 d'une série d'enquêtes réalisée dans les rangs du Ku Klux Klan. Pour découvrir, si on ne le savait déjà, la rhétorique fasciste de ce groupement, de cette secte. Les deux premiers volumes paraîtront plus tard, c'est le paradoxe des rééditions. Les dessins de Nicolas Otéro sont chargés de réminiscences venues de tous les pays d'Europe comme il se doit pour les Etats-Unis, tout en se voulant les plus réalistes possibles. De quoi vous faire passer des frissons dans le dos. *La Légende de Cassidy* raconte la conquête de l'Ouest du point de vue des « petits », des sans grade, de ceux qui perdent à tous les coups même lorsqu'ils n'ont pas joué et qui ont cru au rêve américain. Comment résister ? Comment s'organiser ? Le dessin de Asaf Hanuka ne s'inspire pas des westerns mais de la réalité de l'époque, stylisée, pour permettre au lecteur de comprendre les ressorts sociaux à l'origine de cette criminalisation des mouvements de révolte. **N. B.**

Emmanuel Proust Editions.

LA LITTÉRATURE À LA QUESTION

Interrogations universelles

Italo Calvino fut à la fois un esprit libre et curieux. La curiosité est un défaut nécessaire. Elle conduit à s'interroger sur notre condition. Mis à part son œuvre spécifiquement littéraire, déjà très abondante, il a publié des chroniques, dans *l'Unita* en particulier, sur des sujets divers rejoignant pourtant une même problématique. Il avait lui-même décidé du choix – avant sa mort en 1985 – et de l'organisation de ce premier volume partagé en deux parties. La première autour des rapports *Littérature et société* : la littérature reflète-t-elle et comment la réalité ? Comment s'y inscrit-elle ? Que dévoile-t-elle ? La place de l'italien, « une langue comme les autres » ? Façon de construire une succession de questions autour des formes de la culture se cristallisant dans la langue et dans des modalités spécifiques du roman qu'il traite à travers Pavese notamment. La deuxième, *Collection de sables*, se veut une sorte de géographie de la littérature, avec un hommage à Roland Barthes – le Seuil édite son cours au Collège de France *La préparation du roman* (1978-1980) – et un voyage dans l'espace-temps à travers la littérature fantastique, le Japon, l'Iran... Il donne au lecteur le sentiment d'une intelligence partagée. Une sorte d'inquiétante familiarité – pour citer Freud – dans cette manière de traiter les œuvres analysées. On ne les reconnaît pas tout à fait. Une sorte de regard oblique. Que l'on retrouve dans le tome 2 de ces *Défis aux labyrinthes* devenus défis à la mort, pour ses *leçons américaines* qu'il préparait au moment de sa disparition, formulant des propositions pour le prochain millénaire. Il propose de lire les classiques, de s'interroger sur la place des contes ainsi que sur la traduction, une lecture particulière de l'écrit dans une autre langue. Bref un tour d'horizon de ce que fut ce court XX^{e} siècle. Une somme nécessaire. **N.B.**

Italo Calvino, *Défis aux labyrinthes*, tomes 1 et 2, édition relue et préfacée par Mario Fusco, 565 et 635 p., Seuil ; Roland Barthes, *La préparation du roman I et II,* texte établi, annoté et préparé par Nathalie Léger, 479 p., Seuil.

▶ APERÇUS CUBAINS !

La richesse des arts cubains suggère l'importance historique du moment, l'expectative inspire, et donne espoir à la relève sur ses gardes. Le jeu des perspectives agite ce roman si réaliste sur la liberté. Eliseo Alberto nous capture et nous captive, de la prison à une cage de zoo pour un drame kafkaïen mettant en doute nos barrières, nos limites à laisser faire, à supporter l'insupportable dans notre société de consommation peu regardante sur les principes. De la cage à l'asile, la transition est facile. Mon ange résonne comme un cri insoutenable qui s'échappe de Cuba, de tous ceux qui rêvent étouffés sous les espoirs trahis, les vies brisées sous les dictats des normes, énormes dictateurs. **Lise Bergeron**

Cuba, libros !, José d'E. Alberto, Éditions Phébus 2003. *Mon ange*, G. Rosales, Éditions Actes Sud 2002.

Polar

▶ DÉLITS D'INITIÉS EN SÉRIE...NOIRE

John McLaren, Ecossais, a créé une société de capital risque dans la Silicon Valley. Pour son premier roman il a croisé une sorte de roman à l'eau de rose – trois copains, chauffeurs de taxi à Londres, montent un délit d'initié pour sauver une petite fille à la langue bien pendue –, les mondes des requins de la finance et leur mode de vie particulier en dehors de toute réalité hormis leurs OPA et autres OPE et un meurtre commis par fidélité familiale. A l'arrivée, un drôle de roman qui, de temps en temps, perd son fil directeur mais qui sait intéresser le lecteur par une visite du haut jusqu'en bas de ces banques d'affaires. Une vision des fonctionnements du capitalisme financier où une petite « boutique » peut arriver à dominer une grande banque. Soulignons, pour la petite histoire, que Londres est en train de voir disparaître ces *taxis noirs.* **N. B.**

John McLaren, *Taxis noirs*, Points/Seuil).

Nos collègues publient

▶ LA GUERRE DES MOTS

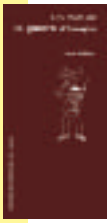

La guerre d'Espagne, comme toute guerre, a été aussi un combat pour conserver le sens des mots, des concepts, des idées. La propagande franquiste – comme tout fascisme – a perverti les termes les plus beaux. Ce petit livre veut rendre compte de cette guerre à travers les mots de la propagande. Une autre façon de revivre cet événement fondateur.

François Godicheau, *Les mots de la guerre d'Espagne,* Presses universitaires du Mirail.

▶ LES MOTS ANGLAIS

Un ouvrage et une collection pour réviser son anglais, la langue vernaculaire internationale.

Marie-Claude Appriou-Rossetti, *Pratiquer l'anglais commercial et financier,* Ellipses ; Gramvoc/anglais traitant de toutes les questions difficiles de cette langue qualifiée de facile, Ophrys.

Le désir et le besoin

Un nouveau néologisme nécessaire pour exprimer l'acte de fumer. Robert Molimard, à juste raison, décrit les ressorts psychologiques du désir de fumer. Une analyse vitale pour comprendre la cure permettant d'arrêter de fumer.

Robert Molimard, *La Fume,* Sides.

Classique

LA PASSION, BACH

Si les fêtes de Noël peuvent avoir une vertu, qu'elle soit d'écouter parmi tant de chants sacrés les chants de Bach – musicien savant et sensible –, particulièrement son *Oratorio de Noël*, et la version enregistrée par Nikolaus Harnoncourt qui continue de s'imposer... Mais Bach peut être aussi bien le pain quotidien : quel mélomane pourrait se passer, Bach redécouvert depuis si peu de temps, des *Variations Goldberg* (surtout quand Glenn Gould est au piano), de *la Passion selon saint Matthieu* (que les Klemperer ou Karajan soient aux commandes, ou leurs cadets baroques, Harnoncourt toujours ou encore Gustav Leonhardt), de *la Messe en si* (dont le grand chef Carlo Maria Giulini a donné plusieurs interprétations d'une sublime lenteur...) ou encore des *Suites pour violoncelle* seul (où s'imposent aussi bien les interprétations légendaires du vieux Pablo Casals que la version plus récente de Pierre Fournier, le plus grand violoncelliste français) ? Le langage symbolique de Bach, sa maîtrise de la polyphonie, la rigueur de ses structures, le déchirement et la sérénité de ses monuments sacrés : vous n'aurez pas assez de l'année nouvelle.

Alexis Chabot

Marseille, c'est la France ?

Depuis *Marseille de père en fils*, en 1989, le tandem Samson-Comolli observe à la loupe la vie politique marseillaise. À la télévision le reportage politique n'échappe pas au formatage ordinaire pour téléspectateur distrait ; cela suffit à comprendre la frilosité des chaînes à soutenir *Rêves de France* à Marseille, le projet du tandem Samson-Comolli allant à l'encontre, par son ancrage dans le temps, de toute simplification.

Vu de près, rien n'est clair, et surtout pas, pendant la campagne pour les élections municipales de 2001, la façon dont droite et gauche font place (éligible) dans leurs listes aux Français issus de l'immigration. Méthodique et minutieux, le film construit le spectacle d'une situation politique opaque, gênée aux entournures, qui frôle le cocasse autant que le tragique.

Les hommes politiques ne devraient pas se reconnaître à leur étiquette, mais à leurs mots ; donc pas de noms en surimpression, pas de signes d'appartenance, et des dispositifs qui sont les mêmes de tous côtés – Michel Samson aux aguets, demandant implicitement, à tout moment, si la langue de bois est soluble dans l'interview rapprochée. Loin des ficelles, seul le contenu de la parole fait la différence. Celle d'une militante associative charismatique est particulièrement rayonnante, mais l'engagement à droite de certains enfants d'immigrés n'est pas moins fort ou moins sincère. Quand on vous dit que rien n'est simple. Quant à l'extrême droite, ici la grande muette, son silence est assourdissant.

La politique vue de près serait-elle universelle ?

Prenant ses distances avec tout geste trop lisible de mise en scène (qui, même « cinématographique », serait aussi un de ces formatages que le film repousse implacablement) *Rêves de France*... n'est pourtant pas une jungle, ni un piège malin tendu à ceux qu'il observe. Il s'engage, sans obscurité, sur l'essentiel : lorsque l'appareil prend le dessus sur les hommes, se pose la question de la reconnaissance. Vacillant autour du corps symbolique et souffrant de Tahar Ramani, la gauche ne se reconnaît plus, ni à ses visages, ni à ses idées, ni à ses pratiques. Vrai seulement à Marseille, ou bien au-delà ? La réponse est dans la question. Au cinéma, comme disait Jean Renoir, plus c'est local, plus c'est universel. ■

• *Rêves de France à Marseille,* Documentaire de Jean-Louis Comolli et Michel Samson.

Jacqueline Nacache

CINÉMA

Une entreprise... de destructions !

Le projet de *Violence des échanges en milieu tempéré* est antérieur à *Ressources humaines* (Laurent Cantet, 1999). C'est avec la même pertinence que le film s'empare du mythe entrepreneurial. La résistible ascension de Philippe, consultant débutant d'un cabinet d'audit, y révèle la conjugaison des facteurs qui déterminent la suppression d'emploi. Philippe croit enquêter dans une usine de mécanique en vue d'un diagnostic technique alors que le groupe qui reprend la boîte veut le tri du personnel. Chez Cantet, le héros s'insurgeait, ici Philippe devient coupeur de têtes. La machination patronale et le pourrissement des relations entre membres d'un personnel tétanisé par la peur du chômage participent du même système. Le saccage social résulte de la logique dite économique dont les certitudes nourrissent l'esprit de corps des consultants. Sa sympathie allant aux « tocards » licenciés, le cinéaste est roboratif. Sa vigueur égale celle de Michael Moore, une référence.

• *Violence des échanges en milieu tempéré,* de Jean-Marc Moutout. **Françoise Jeancolas-Audé**

Vous mariez pas les filles !

Cette comédie lubitschienne méconnue, *Une heure avec vous*, pleine de bizarreries quasi surréalistes, célèbre sur fond d'opérette les joies du mariage et de l'adultère. Ne pas manquer la réédition de ce film rare dans son habit de Noël, une copie rutilante où scintillent la présence canaille de Chevalier et le charme maniéré de Jeannette McDonald. **J.N.**

• *Une heure avec vous,* E. Lubitsch, 1932. Sortie le 17 décembre.

Clermont-Ferrand à l'heure du Brésil

26e édition du festival du court métrage du 30/1/04 au 7/2/04, avec comme temps fort une trentaine de films courts brésiliens et un hommage à François Truffaut.

• Rens. tél. : 04 73 91 65 73. Mél : info@clermont-filmfest.com

JAZZ ET CINÉMA

Jazz et cinéma sont les deux arts – ou anti-arts, au sens d'Adorno – du XXe siècle. Ils ont quelque chose à voir avec la technique et l'industrie. Le 56e festival international du film de Locarno (août 2003) lui a consacré une rétrospective, au titre ambigu, *All that jazz* (qui ne signifie pas seulement « Tout le jazz » mais aussi autre chose permettant de lier jazz et musique du diable). Les auteurs ouvrent des perspectives pour analyser les formes de représentation d'une culture qui se veut à la fois savante et populaire. Une culture, le jazz, forgée par les anciens esclaves et des hommes restés longtemps invisibles dans cette société américaine marquée par le racisme. L'histoire du jazz en marche au cinéma est contemporaine, dans les années cinquante, de la vogue du documentaire réalisé surtout par les femmes. Des rencontres sociales somme toute assez logiques.

Malgré de multiples fautes d'orthographe – surtout sur les noms des musiciens –, de références, c'est un ouvrage essentiel pour qui veut comprendre les ressorts culturels et sociaux de ce court siècle. **Nicolas Benies**

• *All that jazz, un siècle d'accords et désaccords avec le cinéma,* Cahiers du cinéma, 255 p., de multiples photos, 25 €.

HISTOIRES DE PIANO

Le piano est un instrument étrange. Il peut se suffire à lui-même, se transformer en pur instrument de percussion et participer à des ensembles plus vastes en perdant de sa plénitude. Deux visions de son histoire nous sont proposées. L'une de Dieter Hildebrandt qui se veut exhaustive passant des évolutions technologiques aux styles des maîtres, sans oublier les jazzmen et jazzwomen. Il redonne, dans le même temps, toute leur place aux femmes concertistes, éternelles oubliées de toutes les histoires.

Un des pendants de ce livre est un coffret dû aux efforts conjugués d'André Francis et de Jean Schwarz retraçant un des parcours possibles du piano jazz, en un coffret de dix CD à un prix raisonnable. **N. B.**

• *Le roman du piano, du XIXe au XXe siècle,* Dieter Hildebrandt, Actes sud.

• *Piano jazz, l'histoire (1906-1952).* Le Chant du monde distribué par Harmonia mundi.

UN INDIEN DANS LA VILLE D'IVRY, OSCAR CASTRO

De Santiago à Ivry, Aleph

Qui est à l'origine de l'aventure du théâtre Aleph ?

Oscar Castro : Aleph commença à Santiago, et je l'ai recréé à Ivry depuis 1976, l'année où la France m'a accueilli après mon passage par les camps de concentration de Pinochet..., ma famille, Sylvie Miqueu ma femme, mes enfants, et élèves qui rentrent parfois dans la tribu par alliance, comme Medhi Kerouani...

Aleph est une association loi 1901. Elle a longtemps été présidée par Doisneau. En tout 12 intermittents, un technicien-régisseur salarié et moi-même à la direction.

Que penses-tu du combat actuel des intermittents?

O. C : ...« No cambia nada... "Hasta siempre" tenemos que luchar »... Au Chili on s'est battu pour la liberté et plus de justice sociale... ici c'est pareil... on se bat encore comme tous les autres, sans-logis, sans-papiers, fonctionnaires, retraités... C'est un coup dur pour les faibles, mais comme on dit chez mes ancêtres indiens : « La lutte est la richesse du pauvre »... L'homme oublie

très vite que rien n'est jamais acquis !... mais, on va gagner, car « la vérité est plus haute que la Lune ! »...

Quoi faire, quoi programmer pour poursuivre cette lutte ?

Ici, à Aleph, l'équipe travaille toute la journée, on donne des cours, on fait en semaine du théâtre social, d'intervention en milieu scolaire sur des thèmes citoyens. On travaille aussi avec des adultes sur l'expression du quotidien qui aide à comprendre, à supporter... Et nous jouons les jeudis, vendredis et samedis soirs... pour un public de curieux, d'amis... nous sommes dans la vie.

Nous présentons actuellement (...) *Jusqu'ici tout va bien* sur les relations de voisinage, jusqu'au 28 février avec un bal-concert chaque samedi après la pièce... et puis là où l'envie nous mènera...

Quel est le spectacle dont vous gardez le meilleur souvenir?

Mon premier texte en langue française, le plus épuré, l'essence du verbe, en 1980... Mateluna duquel mon ami Gabriel Garcia Marquez m'a dit gentiment « Aqui tienes tus Cien anos de Soledad ! »... et beaucoup d'autres, des tournées en Russie avec Pierre Richard... tellement d'autres...

Où venir s'instruire, reprendre un peu de cet espoir qui vous anime sans cesse, et vous applaudir?

Ma caverne d'Ali Baba vous attend au 30, rue Christophe-Colomb, métro Pierre-Curie, à Ivry... mais depuis septembre nous sommes annoncés dans l'Officiel des spectacles ! « Hasta siempre » ■

Propos recueillis par Lise Bergeron, fin octobre

Le Val-de-Marne en ébullition

• *Sons d'hiver*, du 23/1 au 14/2/04. 11 concerts inédits en France de groupes américains de jazz, 5 événements de musique populaire vivante.
Rens.: 01 46 87 31 31.
www.sonsdhiver.org

Un tiercé gagnant : 3, 19, 40. Un résumé chiffré du 13e festival de musiques, *Sons d'hiver*. Pendant 3 semaines, en 19 soirées et 40 concerts se succéderont les groupes de jazz et de musiques du monde, pour dresser un panorama, forcément éclaté, des sons d'aujourd'hui. Un parcours dans les styles, du jazz libre avec une rencontre Tim Berne et Dominique Pifarély ou Bernard Lubat/Michel Portal, du rap autrement, du flamenco, du jazz de Chicago, de la musique napolitaine, du reggae, du jazz manouche... et même un oratorio en hommage à Martin Luther King. De quoi faire le plein de musiques populaires et savantes de notre temps. Toutes les villes seront visitées, du Kremlin-Bicêtre à Créteil, en passant par Ivry, Saint-Mandé, Choisy-le-Roi... pour faire vibrer des théâtres, des salles de spectacle ahuries de cette lave brûlante en plein hiver.

Un festival qui s'impose et en impose. ■ **Nicolas Benies**

À DÉCOUVRIR

Chicago Now, 29/01/04 à Vincennes, esp. C Georges-Pompidou, avec le saxophoniste Ernest Dawkins, exprimant toutes les facettes de la Cité des Vents.

Le duo Sylvain Kassap/Hélène Labarrière, pour une conversation de deux vieux amis les conduisant vers de nouvelles aventures (1er/02/04 à Cachan, salle Grange Galliéni.

La chanson c'est Sextuel nous démontrera Bernard Lubat le 8/02 à Ivry au théâtre Antoine Vitez.

En ce moment... sur le site (www.snes.edu, pages culture)

- Entretiens et débats.
- Découverte de théâtres et de leur programmation.
- Luttes et perspectives.
- Expositions.
- Actualité théâtrale et cinématographique.
- Et toujours, l'accès -réservé aux syndiqués- à la base « Réduc'snes », une centaine de lieux accessibles à tarif réduit pour les syndiqués.

Ont participé à la conception de ces pages : Nicolas Beniès, Lise Bergeron, Francis Dubois, Françoise Jeancolas, Philippe Laville, Jacqueline Nacache.

Chansons

Angélique Ionatos venue avec sa famille en France au moment de la prise du pouvoir par les colonels grecs chante depuis 1972. Elle délaisse momentanément les poètes de son pays (de Sapho à Odysseus Elytis) pour interpréter en espagnol des textes de Frida Kahlo connue surtout comme peintre et dont la vie passionnée a été récemment portée à l'écran

• Angélique Ionatos *Canta Frida*, Naïve.

Réveillon folk

Pour bien finir l'année, un *repas transalpin*, suivi du spectacle *Voyages* avec le poète-musicien, puis à partir de minuit le *bal du réveillon* avec Marc Perrone et ses complices de musiques des quatre coins du monde. **P. L.**

• Marc Perrone, le 31/12, 19 h 30 à l'Espace Gérard Philipe, Bonneuil-sur-Marne, 2, av. P.-Neruda ; www.salle-gerard-philipe.com; Réduc'Snes ; réserv. impérative au 01 45 13 88 38, 20€).

Es-tu allé à Vesoul ?

Vesoul, chanté par Jacques Brel, organise chaque année un festival des cinémas d'Asie. Dix ans déjà ! Au programme, un regard sur le cinéma chinois et un thème central, Amour et Passion, et une rétrospective des coups de cœur des dix ans passés.

• Rens. tél. : 03 84 76 55 82, festival.vesoul@wanadoo.fr ; site web : cinema-asie.com

Algérie, théâtre

Le journaliste et écrivain Arezki Metref, vit en exil en France depuis 1993, a écrit *La nuit du doute* en réaction aux massacres de 1997 qui ont particulièrement endeuillé l'Algérie. « Tout cela s'est passé la nuit, dans l'épaisseur des ténèbres qui empêchent de distinguer le bourreau de sa victime ». Du drame réel, on ne perçoit que les échos feutrés à travers les échanges de la dernière nuit des habitants d'un hôtel voué à la démolition et de l'irruption d'un représentant de « l'autorité ». Pour sa création avec le Centre dramatique de La Courneuve, dans le cadre d'initiatives de coopération franco-algérienne, l'auteur a ajouté un « Post-scriptum » à cette écriture théâtrale sur le drame qui perdure, au milieu des ruines des hommes et des bâtiments, où le désespoir se mélange à l'espérance de sortie du chaos. Allégorie et humour sont omniprésents pour stigmatiser la barbarie et les carnassiers avides de pouvoir. Les propos et comportements « ordinaires » prennent souvent une portée universelle faisant oublier l'ancrage algérien, à la manière de Shakespeare pour cette tragédie des temps modernes. La mise en scène d'Ahmed Khoudi s'appuie sur une grande qualité plastique, un jeu d'acteurs irréprochable affirmant leur solidarité à l'action des intermittents pour sauver leur statut et la création culturelle...

Philippe Laville

• Centre culturel Jean-Houdremont (11, av. G.-Leclerc, La Courneuve), Réduc'snes, rés. : 01 48 36 11 44, jusqu'au 21/12, et du 28/1 au 8/2/04.
• L'apostrophe, Scène nationale de Cergy-Pontoise entre le 13 et le 21/01/04.

UNE PROMENADE SUR LE WEB est vite grisante, la ressource est fabuleuse. Une recherche pointue (la photographie d'une mouche porteuse de telle mutation rare ?) pourrait bien aboutir rapidement… mais on n'arrive pas à constituer un bon dossier sur une banale hépatite, perdu parmi des milliers de pages dont beaucoup de témoignages de malades ignorant tout de la biologie et de la médecine ! Connaître les caractéristiques essentielles des outils disponibles est vite nécessaire pour aboutir régulièrement sans perte de temps.

Chercher sur la toile… facile ! Trouver, pas toujours !

Les annuaires

Ce sont des sélections de sites classés par thème et sommairement décrits par des documentalistes. On choisit dans des rubriques larges et de clic en clic on aboutit à des listes de plus en plus spécialisées. Souvent, le référencement est fait par les gestionnaires des sites répertoriés puis validé par l'équipe de l'annuaire. Avantage : réponses très pertinentes, idéal pour commencer à documenter un sujet, trouver des sites ressources dans un domaine, comparer des sites similaires. Inconvénients : l'indexation, manuelle, est longue (l'information arrive tard et peut rester alors qu'elle est périmée) et limitée à une infime partie du réseau.

Les « portails » sont des annuaires spécialisés, souvent très sélectifs, à mise à jour très variable, liés à des institutions comme à des individus isolés bénévoles. Il est bon d'en repérer un petit nombre centré sur les types de contenus qui vous intéressent le plus.

QUELQUES SITES POUR CHERCHER OU APPRENDRE À CHERCHER

• Pour en savoir plus

Excellent dossier, très accessible, et exercices : http://www.ac-creteil.fr/util/programmation/html/html/internet/c-moteur.htm
Guide d'Educnet (ministère de l'Éducation nationale) : http://www.educnet.education.fr/dossier/rechercher/default.htm
Sapristi, Sentiers d'Accès et Pistes de Recherche d'Informations Scientifiques et Techniques sur l'Internet, à l'INSA de Lyon : http://csidoc.insa-lyon.fr/sapristi/digest.html, des fiches très claires pour une démarche experte. Permet notamment de chercher des logiciels scientifiques, des personnes. Littéraires, ne pas s'abstenir !
Univ. de Laval, au Québec : http://www.bibl.ulaval.ca/adele/internet.html
L'URFIST de Lyon http://urfist.univ-lyon1.fr ouvre le « Web invisible », bases de données, détective de l'Internet, etc.

• Annuaires

Yahoo! http://www.yahoo.com, le plus populaire. Limites : la recherche par mots-clés s'effectue dans les seules données de l'annuaire.
Alta Vista http://altavista.digital.com ne présente pas cette restriction.
Pagesjaunes http://www.pagesjaunes.fr est l'annuaire en ligne version France Télécom, on peut partir du numéro de téléphone, chercher des adresses électroniques.

• Moteurs de recherche

Google, http://www.google.fr, le plus utilisé, indexe sur le texte intégral de millions de pages Web. Il faut utiliser la recherche avancée. L'aide permet une très bonne initiation. L'extension .fr ne vous limite pas au Web francophone ! Mais rien ne vous empêche de préférer http://www.google.it, site italien, pour vos favoris !
Spinoo, moteur du CNDP est dédié à l'enseignement en France. Son efficacité résulte de ses limites, il n'explore que 90 sites, dans l'institution. Sur http://www.cndp.fr/spinoo Spinoo est associé à une aide qui constitue une bonne initiation.

• Un métamoteur

Copernic, à télécharger sur http://www.copernic.com/

• Les portails

Nous avons référencé de nombreux portails dans nos précédents articles, en ligne sur notre site.

DES NOUVELLES DU MONDE DES CÉDÉROMS

Même si la production de CD est ralentie du fait du développement des connexions en haut débit, certains produits, réellement nouveaux ou réédités, continuent de séduire nos testeurs :

• *Chroniques des civilisations*, éd. *Alsyd*, 46 €. Coffret pour découvrir quatre cités antiques, l'histoire des grandes civilisations anciennes et la civilisation maya. Jugé passionnant par nos trois testeurs, malgré des décalages entre les 3 CD. Contenu riche et de qualité, faisant appel à des spécialistes. Possibilités d'impression, de récupération des textes, images et vidéos et d'utilisation avec vidéo-projecteur à partir de la classe de Sixième.

• *Es Espagnol*, 3 niveaux, éd. *Edulang*, 59 € par niveau. Une démarche d'apprentissage ludique alliant auditif et écrit. Chaque unité affiche des objectifs clairs, linguistiques et culturels. Il faut respecter une progression. Calé sur les programmes de *l'Instituto Cervantes*. L'élève est pris dans l'histoire d'un groupe d'étudiants, c'est stimulant. On note la variété des supports et la qualité des textes (Lorca, Garcia Marquez, etc.). On passe de l'exercice au jeu sans rupture. « Un produit remarquable malgré quelques déceptions, bien adapté aux adolescents ». La place accordée à la dimension culturelle, sans négliger l'acquisition de la langue, « le place bien au-dessus d'autres méthodes ».

Plus sur ces cédéroms et 400 autres tests effectués par des collègues : http://www.adapt.snes.edu

Les moteurs de recherche

Un robot collecte les données, un moteur d'indexation classe les pages (et non les sites) en fonction de mots-clés, un moteur d'interrogation permet à l'utilisateur de rechercher ces pages et les présente dans un ordre « logique » mais pas nécessairement pertinent. La couverture du réseau est beaucoup plus importante que celle des annuaires. Le rafraîchissement de l'information n'est évidemment pas instantané (de l'ordre de la semaine). Ces outils n'utilisent pas tous les mêmes critères. Pour des recherches complexes, avant de formuler votre requête, consultez les pages d'aide pour éviter une avalanche de réponses car le moteur renvoie les pages qui intègrent l'ensemble des mots-clés voire un seul de ceux-ci. Pensez que terre conduira aussi bien au jardinage qu'à la planète Terre, que Terre impose la majuscule sur certains moteurs, que les guillemets interdisent les expressions apparentées (« lune », « Lune », « lunes »). Les articles sont ignorés sauf si vous les imposez en respectant la bonne forme. En affichant Terre Lune, vous n'exigez pas la proximité des deux termes. N'hésitez pas à essayer avec deux moteurs de recherche. Commencez cependant toujours par le même quand vous aurez repéré ce qui convient le mieux à vos usages quotidiens.

ÉVALUER L'INFORMATION TROUVÉE

La valeur de l'information trouvée varie beaucoup. Il faut impérativement se poser quelques questions. Quel est le but du site, que contient-il ? Les sources sont-elles identifiées ? La langue est-elle correcte (indication d'une relecture) ? Les graphiques légendés ? La mise à jour régulière (et indiquée) ? L'organisation éditrice clairement identifiée et joignable ? L'auteur est-il connu, ou cité par un tiers reconnu ? Joignable ? A-t-il intérêt à ce qu'une solution s'impose face à d'autres (des compagnies pétrolières développent des sites importants sur les pollutions) ? A-t-il quelque chose à vendre ? Y a-t-il une bibliographie ? Si le sujet est controversé, l'auteur le mentionne-t-il ? Etc.

NE PAS PERDRE LE TRAVAIL FAIT : LES FAVORIS

Pour ne pas refaire sans cesse les mêmes recherches, constituez-vous une liste de « favoris » en copiant les adresses les plus utiles. Si vous naviguez beaucoup, classez ces liens dans des dossiers. Les navigateurs prévoient cette possibilité.
Rien ne vous oblige à vous connecter en passant par l'accueil de votre fournisseur d'accès ou de Microsoft (configuration initiale de nombreux ordinateurs). Allez voir dans les options de votre navigateur ou la configuration de votre connexion, choisissez comme page par défaut un point de départ adapté à vos habitudes (google, Voila, une page de liens...).

Vous utiliserez ces outils pour trouver des informations bien définies (mots-clés, expression exacte, une personne, un organisme), effectuer des recherches complexes. Pour une information sur une actualité récente, un annuaire (mise à jour lente) donne une liste bien utile de sites de médias tandis qu'un moteur de recherche (mise à jour assez rapide) cherchant en texte intégral donnera plus de liens mais sans classement raisonné et indexe souvent mal les articles de presse (pour des raisons techniques).

Les méta-moteurs

Ils interrogent en série plusieurs moteurs et annuaires. L'utilisateur a alors la possibilité d'avoir un aperçu rapide des informations que renvoient rapidement ceux-ci. Pour débroussailler un sujet, repérer les outils qui répondent le mieux. Mais manque de précision car le robot doit définir une requête unique compatible avec tous les outils interrogés. Certains s'utilisent en ligne, d'autres sont à charger sur votre ordinateur comme Copernic qui renvoie un tableau de résultats triés selon différents critères.

Les outils combinés

En fait, les principaux annuaires offrent désormais des résultats provenant de moteurs de recherche et les moteurs les plus utilisés ont repris le concept de répertoire en complément de l'outil principal. Les résultats ne sont cependant pas équivalents (voir notre liste).

Êtes-vous prêts ?

Pas si sûr. Des guides en ligne vous permettront de devenir rapidement des experts... et d'impressionner vos élèves en TPE ! ■

NOS SITES DU MOIS

• Pour se distraire

Sans se priver d'apprendre, ni oublier que l'Internet peut aider de petits éditeurs à diffuser des produits divers... y compris des jeux de papier carton : http://www.l2d.fr, *Louis Deschamps Diffusion* diffuse notamment *Mathador*, pour s'amuser en calculant et résoudre des énigmes logiques (à partir de 10 ans). Ce jeu, créé par un collègue, a été primé plusieurs fois (au salon Univers d'enfants, par la Société mathématique de France).

• Pour s'informer

France5, « chaîne du savoir », offre sur www.france5.fr/education des services très utiles. *Côté Profs* propose une sélection hebdomadaire de programmes classés par discipline, enrichis de fiches pédagogiques (abonnement gratuit). Des dossiers mensuels substantiels et des sites permanents sur des sujets divers. Chagall, Léonard de Vinci, Gauguin, les mondes polaires, le goût, la Shoah, l'espace, les cultures d'Algérie, Chaplin, l'environnement, la différence, la guerre d'Algérie, la Chine, les enfants et la guerre, Matisse-Picasso, Charlie Chaplin, l'Egypte ancienne, clonage, développement durable, manifestation *Lire en fête*, *Année européenne du handicap*, concours d'écriture SNUIpp/Unesco, etc. Sans oublier que Fr5 a diffusé des centaines d'heures de programmes totalement libérés de droits pour l'utilisation en classe et vient d'ouvrir un service de vidéos éducatives à la demande.

Pages réalisées par Alain Prevot, pour ADAPT-SNES Tél. 01 40 63 27 70 (SNES) / 06 72 92 98 31
(Perso) fax : 01 40 63 27 76 (SNES) - alain.prevot@adapt.snes.edu
33, rue Marie-Sorin-Defresne - 94400 - Vitry-sur-Seine
Logiciels Libres : rubrique suivie par Claude Micouin logiciels.alternatifs@adapt.snes.edu.

DVD

Voir les groupes de gospel...

Le jazz, le blues ont comme origine la musique des églises noires, Baptistes le plus souvent, le negro spiritual puis le gospel. Ce film-là, de Régine Abadia et Joseph Licidé, a été diffusé sur Arte. *The spirit of gospel* – titre de ce film – signifie à la fois l'esprit biblique et l'esprit de la musique religieuse des Eglises africaines-américaines. Il donne à voir et à entendre les groupes de gospel d'aujourd'hui, leur manière d'intégrer les données de la musique populaire. Les liens avec la musique « soul » et le « blues » deviennent évidents même si ces dernières sont considérées comme des « musiques du diable ». C'est une visite au cœur des croyances de la communauté africaine-américaine, au cœur de ses racines, de son histoire. Une visite aussi du Sud – le Deep South – en partant du Mississippi pour remonter jusqu'à Chicago. La route de tous les anciens esclaves vers la « liberté », le salariat dans les usines du Nord et avant l'arrivée dans les ghettos de la Cité des Vents (autre nom de Chicago, nœud ferroviaire des États-Unis). Au-delà de la religion – qui joue un rôle –, c'est de transmission de patrimoine culturel qu'il s'agit. Patrimoine de notre commune humanité. Un film musical et sociologique. **Nicolas BENIES**

• *The Spirit of Gospel*, R. Abadia et J. Licidé, Frémeaux et associés.

DES NOUVELLES DES LOGICIELS « ALTERNATIFS »

Dia : pour dessiner des diagrammes structurés

Vous avez besoin d'un logiciel libre (licence GPL) pour faire des tracés de schémas électroniques. Essayez *Dia*, qui propose aussi d'autres éléments de tracés (circuits électriques, Grafcet, génie civil, réseaux, UML, SDL, pneumatique et hydraulique,...) et qui permet d'exporter vos dessins dans de nombreux formats. D'autres fonctionnalités seront rajoutées, car *Dia* est toujours en développement, sauf vraisemblablement, hélas, un filtre d'importation de diagrammes *Visio*, dont la réalisation s'annonce difficile, puisque le format est propriétaire (Microsoft) et pas documenté. Disponible pour *Linux* et *Windows*, il est relativement léger (6 Mo) et pourra être facilement téléchargé, même avec un modem classique. Vous le trouverez aussi dans des magazines d'informatique. Les sources, les binaires (exécutables) pour *Linux* et pour *Windows* sont disponibles sur le site officiel : **http://www.lysator.liu.se/~alla/dia/** Pour *Windows*, vous le trouverez aussi (avec un installeur) sur : **http://hans.breuer.org/dia/** ou **http://dia-installer.sourceforge.net/** Un tutoriel en français : **http://www.framasoft.net/article1873.html**

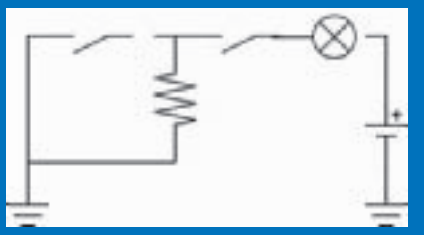

Et comme c'est bientôt Noël

Quelques idées de jeux pour vos chérubins (et vous-mêmes!) **Tuxracer** (7,6 Mo) et **Frozenbubble** (7,7 Mo) pour *Linux* et *Windows*, **Pingus** (6 Mo) (sous *Linux*, le portage pour *Windows* n'est pas terminé). Vous trouverez les liens, ainsi que beaucoup d'autres à : **http://www.framasoft.net/article1082.html**

Ces articles sont soumis à la licence libre GPL, c'est-à-dire que la reproduction exacte et la distribution intégrale sont permises sur n'importe quel support, à autant d'exemplaires que vous le désirez, pourvu que cette notice et les mentions de copyright soient préservées.
Tous les articles multimédias parus dans *l'US magazine,* des centaines de tests de cédéroms, de nombreux liens, le catalogue des publications d'Adapt (commande en ligne possible) sur http://www.adapt.snes.edu

Stéphane Rozès répond aux questions de Fabrice Giovanazzi

Syndicalisme, politique : quelles attentes de l'opinion ?

L'US : *Vous êtes directeur de CSA-Opinion et maître de conférences à l'IEP de Paris, que révèlent les enquêtes d'opinion menées par votre institut sur la perception du mouvement du printemps dernier par l'opinion ?*
La comparaison a souvent été faite entre l'attitude des Français et des salariés à l'égard du mouvement de 2003 et du mouvement de 1995. En effet, les études faites par le CSA montraient en 2003 comme en 1995 ce que j'avais qualifié à l'époque de « grève par procuration », c'est-à-dire des Français et des salariés qui n'entrant pas dans le mouvement au-delà des 4 millions de grévistes, donnent procuration à un mouvement social pour faire passer un certain nombre de messages qu'eux-mêmes pour des raisons diverses ne sont pas en mesure de transmettre. La sympathie et le soutien de près de deux Français sur trois en 1995 ne se sont pas réellement démentis en 2003 ; malgré un léger tassement à l'évocation de la possibilité de boycotter certains examens, ce message a toujours été majoritaire. La nature de cette « grève par procuration » était pourtant différente. En 2003, les Français étaient favorables au principe d'une réforme des retraites, afin de sauver le système par répartition. Au début de la concertation entre gouvernement et partenaires sociaux, les Français regardaient la question avec une certaine distance, donnaient crédit au gouvernement Raffarin de vouloir sauver la retraite par répartition et estimaient qu'il était courageux de mettre en place cette réforme alors que les gouvernements antérieurs ne l'avaient pas fait. En revanche, c'est sur le contenu de la réforme et sur la manière dont se déroulait la « concertation » que les Français souhaitaient peser. L'opinion a donc connu une évolution en deux temps, comme l'a anticipé une étude qualitative réalisée en janvier et comme l'ont ensuite mesuré des études quantitatives. Dès la première, on s'apercevait que les Français ne connaissaient pas vraiment le système par répartition. Pour eux, c'était simplement un système viable et solidaire. Mais on entendait des salariés dire : « j'ai cotisé donc j'y ai droit », ne percevant pas à quel point la retraite par répartition est justement un système de solidarité entre générations et non assurantiel. Tout en étant très attachés à ce système, ils déléguaient aux représentants syndicaux et à l'État le soin de mettre en œuvre une réforme qui serait sans doute perçue comme un peu douloureuse financièrement, mais nécessaire. Dans un second temps, lorsque le front syndical a commencé, avant le 13 mai, à montrer son désaccord avec le contenu de la réforme, chaque salarié a commencé à faire ses propres comptes en confondant les effets des réformes Balladur de 1993 et Fillon 2003. En se projetant dans l'avenir, les salariés ont commencé à être individuellement fortement inquiets. Il n'y a donc pas de grève par procuration en 2003 pour des raisons idéologiques mais parce que des inquiétudes individuelles ont commencé à faire émerger la capacité de chacun à faire face aux conséquences de la réforme. Alors qu'à l'origine, le principe était de sauver la retraite par répartition, chacun en venait à se demander s'il ne serait pas obligé de recourir à des moyens personnels. D'où l'interrogation sur un possible système à deux vitesses et sur la réalité du « sauvetage » du système. Dès lors, l'opinion bascule dans une demande de négociation sur le contenu. Aujourd'hui, alors que la loi a été votée, l'inquiétude des Français à l'égard de leur propre retraite est similaire à ce qu'elle était avant le vote de la loi. En 1995, c'était le principe même de la réforme Juppé qui était refusé tant le contrat social entre gouvernants et gouvernés était peu lisible. Jacques Chirac s'était fait élire sur la fracture sociale, six mois après, il revenait sur ce propos. D'où cette hostilité au principe de toute réforme structurelle, à la différence de ce qu'on observe en 2003. La « grève par procuration » se fait cette fois sur le contenu de la loi.

La sympathie et le soutien de près de deux Français sur trois en 1995 ne se sont pas réellement démentis en 2003.

L'US : *Si l'inquiétude demeure forte, cela ne se traduit pas pour autant par un redémarrage du mouvement social…*
J'observe que si les logiques de l'opinion sont parallèles aux logiques des mobilisations sociales, elles sont d'une tout autre nature. Il peut y avoir des mouvements sociaux d'ampleur, dynamiques, efficaces comme les cheminots de décembre 1986 et impopulaires. Mais dorénavant l'opinion est une variable très importante, dans l'esprit des acteurs sociaux et intégré en amont des conflits. Par ailleurs, des Français et des salariés peuvent être inquiets, voire mécontents, sans que cela se traduise par des mouvements sociaux. Pour que les catégories sociales se mettent en mouvement, il faut d'abord des revendications claires et unifiantes, ensuite des interlocuteurs à qui s'adresser, et enfin la conviction que l'on peut faire bouger les lignes. Ces prérequis sont nécessaires. L'opinion n'est en aucun cas une condition suffisante pour que des mouvements sociaux se mettent en mouvement.

L'US : *Comment l'opinion voit-elle le rôle des syndicats dans ce mouvement ? Quelles attentes exprime-t-elle à leur égard ?*
Je distinguerais les attentes de l'ensemble des Français et les attentes des acteurs. Si en 1993, dans les études CSA, seuls 36 % d'entre eux faisaient confiance aux syndicats pour défendre leurs intérêts, aujourd'hui nous sommes montés à 46 % des Français qui leur font confiance et 49 % des salariés. En définitive, le syndicalisme a su dans la dernière décennie apparaître comme un acteur plus efficace. Les Français sont plus nombreux à penser que les syndicats doivent avoir plus d'importance dans les entreprises afin de jouer un rôle de contre-pouvoir face au pouvoir financier au service du collectif des salariés. Cela correspond à un nouveau « cycle idéologique anti-libéral » que je repère dans les études en 1994. En second lieu, le syndicalisme a sans doute donné le sentiment d'être plus indépendant du pouvoir politique et économique et à la recherche de plus de convergences que par le passé. Quels étaient les grands griefs à l'égard du syndicalisme ? D'une part qu'il n'était pas suffisamment indexé sur les salariés mais sur des logiques nationales qui leur échappaient, notamment des logiques politiques qui expliqueraient la division syndicale. L'amélioration de ce rapport au

DR

syndicalisme des dix dernières années est parallèle à l'émergence d'une nouvelle représentation, au-delà des représentations traditionnelles capital-travail, gauche-droite et syndicats-patronat, c'est une représentation qui oppose le haut et le bas, teintée de ce que j'avais qualifié en 1995 de « néo-anarcho-syndicalisme », c'est-à-dire une certaine défiance à l'égard des gens d'en haut et une certaine défiance à l'égard du politique. Mais en 2003, plus qu'en 1995, je constate que dans le pays et dans les mouvements sociaux émergent des formes d'appropriation du débat autour de la question du souhaitable, d'une manière qui tend à esquiver les questions de médiation politique et de rapports de force. Il existe donc deux phénomènes en ce moment dans les mouvements sociaux. D'une part, à la fois une plus grande confiance à l'égard du syndicalisme et des syndicats, sur un registre traditionnel, mais aussi, notamment parmi les jeunes salariés moins politisés mais qui peuvent être plus radicaux, le souhait d'explorer la question du souhaitable, privilégiant ainsi souvent la symbolique des actions à la question des rapports de force idéologiques et politiques. Il s'agit par exemple de modes d'action non conformes à la tradition syndicale, qu'il s'agisse de boycott des examens pour des enseignants ou, pour des intermittents du spectacle, d'arrêter des festivals. Ces tentatives pour mettre en avant la visibilité, l'exemplarité, le rapport de force fût-ce au détriment de la bataille de l'opinion.

L'US : ***On ne peut pourtant pas l'évacuer...***
Il existe dans notre pays une difficulté qui ne provient pas des mouvements sociaux. C'est d'abord la question de savoir où se trouve le pouvoir, c'est ensuite la question des moyens d'action sur le pouvoir. Certes, l'État-patron demeure un lieu de pouvoir et d'action sur le pouvoir économique. Néanmoins, les salariés du privé vivent de leur côté une contradiction : le donneur d'ordre dans le privé, c'est le chef d'entreprise, mais si le chef d'entreprise peut être remercié subitement, soit du fait de la mondialisation soit parce que le capitalisme patrimonial l'emporte sur le management traditionnel, alors où se trouve le pouvoir, comment peser sur le cours des choses ? De ce point de vue, les salariés du public sont dans une situation plus « facile » car ils disposent d'un interlocuteur, l'État-nation. Si 49 % des salariés font confiance aux syndicats, ils sont 57 % dans le public.

Si les logiques de l'opinion sont parallèles aux logiques des mobilisations sociales, elles sont d'une tout autre nature.

L'US : ***Si les syndicats retrouvent l'oreille de l'opinion, c'est loin d'être le cas des partis politiques...***
Le mouvement de 2003 montre effectivement une fracture dangereuse entre les politiques traditionnels, ceux qui aspirent à être à la tête de l'appareil d'État, et les dynamiques sociales. Le fondement de cette crise ne date pas d'aujourd'hui. Il provient de ce qu'aujourd'hui, l'État fait tendanciellement le contraire des compromis sociaux et politiques que souhaite la nation. Ainsi, sur le plan européen, les États ont externalisé sur des instances peu démocratiques (Europe, instances dites indépendantes), des processus de décision qui s'autonomisent par rapport à des compromis économiques et sociaux que les élections permettent de trancher. C'est une fracture culturelle, les responsables des partis gouvernementaux, une fois au pouvoir, s'insèrent dans des logiques économiques qui remettent en cause un mode de régulation sociale auquel tiennent les Français. Or les politiques, contrairement aux actionnaires des entreprises, sont vraiment responsables, puisqu' ils rendent des comptes à chaque élection. Mais les lieux de pouvoir qu'ils occupent pour répondre à l'intérêt général sont peu à peu privés de leurs moyens de régulation pour des raisons objectives. Tout cela doit être issu de choix politiques assumés, or ils ne le sont pas clairement. On constate donc aujourd'hui un clivage croissant entre, d'un côté, des acteurs sociaux et les Français qui constatent que les politiques semblent soit renoncer à peser soit avoir du mal à peser sur le cours des choses et de l'autre des politiques, qui, une fois qu'ils sont à la tête de l'appareil d'État, vivent les dynamiques sociales et les mouvements sociaux comme des gênes. Ainsi le modèle social-démocrate distinguait le moment de la conquête du pouvoir de l'exercice du pouvoir, le rôle des acteurs sociaux d'un côté et celui des politiques de l'autre. Cette séparation s'était imposée dans les esprits mais à un moment où la République insérant la question sociale, l'État redistributeur rendaient ces éléments vertueux. Du coté du mouvement social, on constate au contraire l'émergence d'un « néo-anarcho-syndicalisme », symptôme d'une difficulté du mouvement social face à un État qui se retire. Le salariat souhaite donc une régulation de ses responsabilités au sein de l'entreprise, la nation, le monde, on souhaite que le syndicalisme ait plus d'importance, mais les acteurs syndicaux, des directions syndicales, des directions politiques fonctionnent selon des modèles traditionnels dont l'efficacité s'émousse. De ces contradictions naissent de très fortes tendances ces dernières années à des mouvements sociaux à forte dynamique, et qui se retirent aussi rapidement qu'ils sont apparus, et peuvent voir émerger des formes de radicalisme à faible contenu politique. L'État qui a le monopole du possible esquive le souhaitable qu'attend la nation qui élude le politique et la pesée sur le possible.

L'US : ***Est-ce à dire qu'il n'y a plus d'attentes vis-à-vis du politique ? Ou qu'elles sont entièrement reportées vers les syndicats et le mouvement social ?***
Les Français sont critiques à l'égard du politique mais ne font pas leur deuil du modèle républicain français. Celui-ci repose sur la conviction qu'on fait plus par le ▶▶

bulletin de vote que par l'action syndicale, c'est-à-dire que les choses dans notre pays avancent ou régressent par la loi, le politique. Ça, c'est l'exception politique française. Dans ce modèle, on définit d'abord la norme qu'est l'intérêt général, et cet intérêt général instaure une relation directe entre les citoyens et leurs représentants. C'est un modèle différent de ce qui peut exister dans les pays anglo-saxons. C'est un modèle égalitaire et universel, un modèle qui a permis au capitalisme français de se moderniser par l'État alors même que les antagonismes sociaux étaient très forts dans notre pays. Même si la lutte des classes était vive, l'État, que ce soit dans une conception bonapartiste, gaulliste, ou sociale-démocrate, était à la fois le modernisateur du capitalisme et le lieu du compromis social, mais à un haut niveau. Dès lors, c'est cette tradition culturelle qu'ont intériorisé les acteurs sociaux, majorité comme opposition, syndicalistes comme politiques. Même chez des syndicalistes qui proclament l'exigence d'indépendance, c'est ce modèle qui perdure. Ainsi, c'est vrai, la demande à l'égard des syndicats est plus importante, mais il n'en demeure pas moins que les syndicats peinent à recruter et à organiser. Le chantier de la démocratie sociale et de la représentativité syndicale est un chantier important. Il peut permettre de faire sortir le syndicalisme de sa crise par le haut. Ce qui pose problème au syndicalisme, c'est sa faible efficacité, qui empêche en définitive que les organisations syndicales confluent de façon vertueuse. Les organisations syndicales seront indexées d'abord sur les problèmes de fond des salariés et leurs choix et non sur des problèmes institutionnels. Cela peut lever des phénomènes contradictoires : à la fois on réclame une réappropriation par les acteurs sociaux d'un certain nombre de prérogatives et de droits et on reste malgré tout dans une posture délégataire. En cas de mouvements sociaux, on y participe, c'est le cas notamment chez les jeunes salariés, et puis quand le mouvement se retire, soit on attend le prochain, soit on passe à autre chose et on délègue. C'est un comportement qu'on retrouve dans toute l'histoire de la conflictualité sociale en France, qu'il s'agisse des coordinations dans les années 80, des comités de grève en 36, des mouvements de la Libération, de 1947 à 1968 en passant par 1995... On observe toujours des structures duales où on distingue nettement les représentations verticales des syndicats qui constituent, qui accumulent du savoir et de la réflexion et puis des formes de mobilisation horizontales ponctuelles. Les formes d'horizontalité en 2003 ont été fortes et l'interprofessionnel a beaucoup joué au plan territorial.

L'US : ***Cette défiance vis-à-vis des directions ne vient-elle pas aussi d'une interrogation sur les capacités syndicales à remporter de vrais acquis ?***
Absolument. Le syndicalisme apparaît insuffisamment efficace. Je crois que c'est ce qui explique aussi, par exemple dans les syndicats tels que la CGT, l'idée de syndicalisme de conquête. Cela ravive le débat sur l'articulation entre le social et le politique. Après la chute du mur de Berlin, on peut observer un repositionnement stratégique autour de ce syndicalisme de conquête, marqué d'abord par la volonté d'indexer le syndicalisme sur les souhaits et attentes majoritaires des salariés (des consultations de salariés, des référendums…) alors qu'auparavant par définition, ce que souhaitait la majorité des salariés était entaché par l'idéologie dominante. Ce qui faisait le bon syndicat, c'était au contraire l'avant-garde éclairée... Ensuite, il s'agit d'une question d'orientation syndicale : comment convaincre les salariés que des avancées sont possibles. Aujourd'hui, domine l'idée qu'il faut justifier l'existence du syndicalisme par des avancées concrètes, permettant d'inciter à la syndicalisation. En montrant qu'on peut peser sur la réalité ici et maintenant.

Le chantier de la démocratie sociale et de la représentativité syndicale est un chantier important. Il peut permettre de faire sortir le syndicalisme de sa crise par le haut.

L'US : ***C'est aussi ce que veut faire la CFDT d'une certaine façon, depuis sa politique de resyndicalisation.***
C'est vrai, mais le propos est différent. La différence tient à la conception de la CFDT: essayer d'englober en son sein l'ensemble des contradictions de la société. Ainsi, philosophiquement, la CFDT aura toujours tendance en son sein, et plus précisément au sein de sa direction, à définir *a priori* le bon compromis entre le souhaitable et le possible. Son insertion dans la cogestion avec un État qui dérégule en ayant externalisé la question du possible tend la contradiction avec la recherche du souhaitable chez les salariés. Depuis une décennie, la philosophie de la CGT consiste, elle, à dire que c'est aux salariés de définir le bon équilibre entre le possible et le souhaitable.

L'US : ***En mai-juin, les enseignants et leurs organisations syndicales, le SNES, la FSU, ont été en pointe du mouvement, sur la question des retraites mais aussi sur la décentralisation. Comment apprécier leur rencontre avec l'opinion ?***
D'abord, je suis toujours frappé de voir à quel point les enseignants et les syndicats enseignants sont surpris d'être populaires dans le pays. En plein cœur du mouvement social, les syndicats enseignants avaient la confiance d'une majorité de Français. Cela provient d'un phénomène mal perçu par les acteurs. Les enseignants au quotidien ont face à eux des parents d'élèves qui, d'un côté, ont tendance à consommer de l'école dans l'intérêt de leurs enfants, jusqu'à à vouloir empiéter un peu sur le territoire traditionnel de l'enseignant. Mais d'autre part, lorsqu'on interroge les mêmes parents d'élèves sur les grandes questions de société, l'image de l'école, l'image des enseignants, l'image des syndicats enseignants, ils ne se posent plus en défenseurs de leurs enfants, en consommateurs d'école mais en citoyens. Ils perçoivent alors bien l'importance de l'école, celle des enseignants dans le lien social et la préparation de l'avenir. Les parents d'élèves, les Français font la part de choses entre leurs exigences quotidienne à l'égard des enseignants et la question citoyenne. En second lieu, la position des enseignants sur la question de la décentralisation, présentée comme facteur ou risque d'inégalité territoriale préexistait au conflit social mais les Français souhaitaient une accélération de la décentralisation. Aujourd'hui, même si cela peut encore changer, ils en souhaitent l'arrêt. Les Français étaient favorables à la décentralisation par principe : proximité des pouvoirs signifiant efficacité. Mais ils redoutaient déjà, d'une part, l'éclatement territorial, d'autre part, la disparité entre régions riches et régions pauvres. Le mouvement social ayant axé la critique de la décentralisation sur le risque d'inégalités territoriales en matière éducative, on constate un gel de la demande de décentralisation de la part des Français.

L'US : ***Et c'est vraiment le mouvement des enseignants qui est à l'origine de cette évolution ?***
Absolument. Quand on voit à la télévision pendant plusieurs jours d'affilée des enseignants qui disent qu'avec la décentralisation, selon qu'on sera dans des régions riches ou pauvres, le traitement des enfants sera différent, dans un pays égalitaire comme le nôtre cela a un impact négatif. Il s'agit donc d'un volontarisme socio-éducatif à l'égard de certains quartiers et départements, ce qui, depuis une décennie, passe, au yeux de l'opinion, par un retour de l'État au plan économique, social et territorial. ■

PETITES-ANNONCES

SNES - Service petites annonces - Tél. : 01 40 63 27 11 - 7, rue de Villersexel - 75007 Paris

Tarifs : • 1 ligne = 9 € pour les adhérents ou abonnés au SNES • 1 ligne = 14 € pour les autres annonceurs. • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère. • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

LOCATIONS

Briançon, Serre-Chevalier, loue T2, 31 m², 6 pers. Pied pistes. 300/600 €/sem. Tél. 04 92 20 18 47.

Venise, 10 mn Rialto, appt 90 m², jard. privé, 4-6 pers. 1 000 €/sem. Tél. 00 39 329 2271 238.

Paris, studios, 2 pièces, meublés, équipés, tt confort, à partir de 270 €/semaine. Tél. 01 45 45 17 27.

(38) Ski aux 7-Laux, appts 2 à 8 p. à 4 km des pistes, anc. grange rénov. ds hameau montagnard, tt conf., t.v., l.v., abri voit., calme et vue. 330 à 750 €/sem. Tél. 04 76 71 05 55.

Ski, St-Gervais, Megève, appt 6 pers., vac. févr. 580 €/sem. Tél. 03 85 32 07 62

Le Sauze, Alpes sud, loue stud. 4 p. sur pistes, t.b.é., gar. coll. 380 €/sem. Tél. 03 83 35 72 08.

Toscane, Chianti, coll. loue appt tt cft. Tél. 04 73 33 55 95.

Paris 13e, à louer aux Gobelins, 2 p., 48 m², proximité facs, commerces, métro. 900 €/m c.c. Tél. 04 93 53 28 43.

(73) Les Saisies, coll. loue duplex, 6 pers. Tél. 04 79 37 03 21.

Chamonix, F3, 45 m², 6 pers., pd pistes. 550 €/s. Tél. 04 50 54 58 79.

(73) Col des Saisies, duplex 4-6 p., 45 m², sud. Tél. 04 79 37 45 91.

(05) Risoul 1850, loue studio 4 pers., expo sud. Tél. 04 75 37 00 34.

(73) Loue ds chalet, févr., mars, avril, 1 000 m alt., proche Ménuires, F2, 4 p. 310 €/semaine. Tél. 04 79 38 20 20.

(83) Cogolin, T2, mezzan., tt conf., 5/6 pers., domaine piscines, tennis, avril à septembre. 215 à 450 €/sem. ou (74) Araches-les-Carroz, T2, 45 m², 6 pers., toutes saisons. 225 à 500 €/sem. Tél. 03 83 55 32 81.

(73) La Rosière 1850, loc. stud. Z: A-B-C. Tél. 03 20 08 71 19, 06 60 42 18 71.

Lans, Vercors, appt 5 pers. Tél. 04 76 77 04 49.

Ménuires, 3-Vallées, pd pistes, st. 4 p., sud, calme. Tél. 06 22 28 62 74.

40 km Barcelone, mais. anc. en pleine nature, alt. 600 m, mer 6 km et Majorque, pte mais., village, centre île, 4 p., ttes sais. 620 à 800 €/qz. Tél. 04 42 63 45 68.

Grèce, Tinos, pte mais. trad. face mer, ht vill. perché, confort rustique, idéal à 2, poss. à 4. 620 à 800 €/qz. Tél. 04 66 60 26 22.

Alpes d'Azur, pleine nature, location gites toute l'année. Le Prieuré, 04670 St-Martin-d'Entraunes. Tél. 04 93 05 54 99, www.le-prieure.com

IMMOBILIER

Vends 3 pièces-cuisine, s.d.b., w.c., 90 m², cave, chauffage collectif, ascenseur, Paris 15e. 360 000 €, pr. métro, comm. Tél. 06 87 89 58 45 ou 01 45 57 35 73.

Maison de village, 20 km au nord de Tarbes (65), habitable en l'état, disponible au 1/3/04. 122 000 €, entrée, séjour, salon, salle de bains, w.c., 2 chambres, comble aménageable, 1 000 m² terrain + dépendances. Contact : 06 07 48 32 12.

DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition, neufs, px importateur. Ex. : 1er prix 1 070 €. livr. et SAV, ds tte la France, Bechstein, Baldwin, Feurich. Ets Bion, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. : 03 44 07 70 12, ouv. 7/7.

Echangez/louez votre logement en confiance entre collègues. Échanges enseignants, 6, av. des Lilas, 64000 Pau, site : www.internest.org (accès aux offres en ligne), e-mail : nest@internest.org. Tél. 05 59 02 02 02.

LOISIRS

(05) Queyras, au cœur de la nature, séjours tt compris, ski nordique, raquettes, séjours farniente ds gîte de France, pension, 1/2 pension, chambres tt confort, table d'hôte, calme, convivialité, soleil. Rens. : Chalet Vie Sauvage, tél. 04 92 46 71 72. Internet : www.chalet-vie-sauvage.com

ADAPT • Éditions

Commandez par correspondance, le port est gratuit.
Pour les collègues de la région parisienne : les livres d'Adapt peuvent être achetés au SNES, 1 rue de Courty (entrée : 237, bd St Germain), Paris 7e.

Pour Noël, nos best-sellers !

• L'image du Monde, des Babyloniens à Newton

Trois millénaires où l'on découvre la rotondité de la terre et sa course autour du soleil.

Co-auteur Joëlle Fontaine - ADAPT Editions, 1999, 240 pages, 14,48 €.

• La science au péril de sa vie, les aventuriers de la mesure du monde

Ou les fabuleuses aventures des astronomes du XVIIIe siècle. Aussi palpitant qu'un roman.

Prix spécial du livre d'astronomie de l'année 2002.

Février 2002, 205 pages, 20 euros

• Vénus devant le Soleil – Comprendre et observer un événement astronomique

Tout savoir sur le passage de Vénus devant le Soleil le 8 juin 2004.

Ouvrage collectif coord. par A. Simaan avec la participation d'astrophysiciens

Juin 2003, 200 pages, 20 €.

Plus littéraires

• Aventures d'écriture

Les ateliers d'écriture se multiplient dans des lieux et des milieux très différents. D'où vient ce plaisir d'écrire individuellement mais en groupe, à partir d'un déclencheur ou de contraintes formelles ? Écrivains et enseignants témoignent ici de pratiques très variées dans des lieux divers et s'interrogent sur la viabilité de ce type d'écriture dans l'institution scolaire. Coordonné par Véronique Vanier.

Septembre 2002, 135 pages, 14 €.

• Exercices de remédiation pour la classe de Sixième

Tome I : La Bible et l'Odyssée

Tome II : Fables et contes

Ces fascicules, présentés en pochette de deux cahiers de 32 pages, sont un outil de travail individuel ou collectif pour les élèves de 6ème. Chaque chapitre centré sur un objectif méthodologique propose une vingtaine d'exercices à la fois simples et astucieux, à la portée des élèves, très progressifs et utilisables dans des classes hétérogènes pour la remédiation comme pour l'approfondissement. Une mine d'idées. Livrable avec disquette. *Par D. Beloud, F. Droz et I. Hout.*

Tome I : La Bible et l'Odyssée , 2000, 64 pages, 8,38 € (+ 1 € la disquette). Tome II : Fables et contes, 2003, 64 pages, 10 € (+ 1 € pour la disquette).

• Théâtre : le désir de jouer

Le désir de faire du théâtre est devenu extrêmement fréquent. Qu'est-ce qui aujourd'hui le motive ? De quoi est-il le signe ? Quelle est sa légitimité ? A quelle reconnaissance peut-il prétendre ? Est-ce encore le théâtre qui est en jeu ? Cet ouvrage, en croisant des points de vue différents, s'interroge sur l'universalité d'un désir profondément humain, en même temps que sur la diversité des pratiques et la singularité des parcours d'acteurs.

Coordonné par Luc Boucris. 2000, 192 pages, 11,43 €.

• Entrées dans la ville - Enseigner la ville : une démarche citoyenne

La ville, devenue l'environnement quotidien de la plupart d'entre nous, est le lieu d'enjeux majeurs de notre société. Comment la décrypter, s'y regarder, la redécouvrir peut-être pour se l'approprier ? C'est la médiation des arts qui est proposée ici, en connexion avec les autres disciplines scolaires, pour analyser avec des élèves les multiples visages de cet espace urbain, lieu de tension et de création. Coordonné par V. Vanier (histoire des arts) avec A. Hayot (ethnologue), F. Pavloff (écrivain), G. Merloo (arts plastiques), N. Méziane (lettres), D. Michel (SVT), J. Dewez (histoire).

1998, 88 pages, 9,91 €.

• La lecture plaisir : de festivals en concours littéraires

L'apparente désaffection pour la lecture qui touche les élèves n'est pas fatale. Depuis des années, des enseignants lancent des expériences pédagogiques pour développer cette activité de lecture. Pour qu'elle retrouve son mystère et redevienne un plaisir, il est parfois souhaitable de passer par des chemins détournés : Goncourt des Lycéens, Festival du Premier Roman de Chambéry, mais aussi expériences plus modestes et moins médiatiques.

Coordonné par V. Vanier. 1998, 112 p., 9,91 €.

• Constitution et citoyenneté aux États-Unis. Textes fondateurs et études de cas.

La constitution américaine est présentée ici dans son intégralité, en anglais et en français, avec les nombreux amendements qui sont venus la compléter et la Déclaration d'Indépendance qui en est indissociable. Ces textes si novateurs dans le contexte politique de l'époque ont été rapidement et souvent mis à l'épreuve des faits : c'est ce que montrent les études de cas proposées. Un regroupement thématique aborde les trois principaux aspects du gouvernement des Etats- Unis : la séparation des pouvoirs, le fédéralisme et le citoyen face à l'État.

1998, 84 pages, 14,48 €.

Le sommaire, l'avant-propos et la 4e de couverture de chacun de ces livres peuvent être consultés sur le site d'ADAPT : www.adapt.snes.edu

SNES-Echanges vous propose

Correspondance

Espagne : Professeur dans une école rurale de montagne (secondaire et primaire), habitant Grenade, aimerait établir une correspondance avec un professeur de Polynésie, Guyane, Antilles ou de la Réunion.

Angleterre :

• Professeure dans un collège de garçons de Londres, aimerait correspondre avec un collègue des DOM/TOM.

• Professeur d'histoire dans un gros collège de Newcastle au nord-est de l'Angleterre, enseignant depuis 4 ans, aimerait correspondre avec des professeurs de toute région. Il ne parle qu'anglais et allemand.

• Professeur d'origine française, enseignant le français dans le nord de l'Angleterre à des élèves de 11-18 ans et formateur de professeur du premier degré en langues étrangères, serait intéressé par une correspondance avec des collègues, eux aussi formateurs en langues.

Correspondance scolaire

Angleterre :

• Professeures de français un collège mixte (11-12 ans) de Romsey dans le Hampshire, aimeraient des correspondants pour leurs 50 élèves qui apprennent le français depuis un an. Elles aimeraient utiliser les lettres des Français dans leurs cours.

• Professeure du primaire du centre de l'Angleterre, aimerait correspondre avec un(e) professeur du second degré de France, en vue d'une correspondance scolaire entre élèves.

• Professeure de français et d'allemand dans un collège du Sussex de l'ouest, aimerait trouver une école française (11-18 ans) pour mettre sur pied un échange de courriels entre élèves dans le cadre des cours.

• Professeure de français dans le Nord de l'Angleterre, près de Halifax, aimerait faire un échange entre son high school et un lycée français de toute région (élèves de 11 à 18 ans).

Echange de maisons

Québec : Echangerait sa maison de 2 étages, 4 chambres, 3 salles de bain, 2 terrasses, grand jardin fleuri, piscine chauffée, à 5 min du métro et à 10 min du centre-ville de Montréal, 2 voitures (2003 et 2002) contre une maison équivalente près d'un plan d'eau, calme, en Bretagne, dans les îles, outre-mer. Séjour de 4 semaines entre la mi-juillet et la fin août 2004.

Si vous êtes intéressé(e), demandez les coordonnées de nos correspondants en joignant une enveloppe timbrée à votre adresse pour la réponse à : SNES-Echanges, 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07. Vous pouvez aussi consulter les annonces de SNES Echanges sur notre site : www.snes.edu.

Roger-Charles Le Breton